UNIL | Université de Lausanne
Faculté des géosciences
et de l'environnement

Master of Science in Geography

Gestion différenciée et prairies fleuries dans les parcs genevois : Reflet d'une société en quête de durabilité ?

Manon Gardiol

Sous la direction du Prof. Antonio Da Cunha



RESUME

La végétation urbaine est en pleine évolution, sa gestion change et prend en compte de nouveaux paramètres, comme l'écologie, les attentes et les besoins de la population face aux espaces verts; l'entretien qui leur est appliqué s'adapte donc aux exigences contemporaines. Les formes de végétation urbaine se diversifient, notamment avec la présence d'une végétation à l'allure sauvage et spontanée.

Ce travail se compose de trois parties. La première est consacrée à l'urbanisme végétal, la végétation y est présentée dans sa diversité fonctionnelle et apparaît comme une composante majeure et indissociable de la ville et non plus uniquement comme un simple élément ornemental, purificateur ou récréatif. La seconde partie relate l'histoire des jardins de ses origines à nos jours à travers différentes régions et civilisations. Cet historique nous aide à comprendre les parcs et les jardins des époques et sociétés considérées, selon leurs priorités et leur rôle dans la ville.

Quant à la troisième partie de ce travail, elle s'atèle à notre terrain, la ville de Genève. La gestion différenciée qui est pratiquée dans ses parcs depuis une dizaine d'années a notamment permis à un type de paysage devenu désuet de réintroduire les parcs genevois. Il s'agit des prairies fleuries qui contribuent à réhabiliter une végétation à l'allure sauvage, souvent considérée comme des mauvaises herbes dans les parcs genevois. Notre étude vise à démontrer que les préoccupations inhérentes à notre société en quête d'un développement urbain durable se reflètent à travers certains aménagements de ses parcs et modifient par là même le paysage urbain.

MOTS CLEFS

Urbanisme végétal, art des jardins, histoire des jardins, gestion différenciée, végétation spontanée, prairies fleuries, végétation sauvage, développement urbain durable, géographie urbaine, géographie culturelle, écologie urbaine, parcs genevois, Genève.

Gestion différenciée et prairies fleuries dans les parcs genevois : Reflet d'une société en quête de durabilité ?

REMERCIEMENTS

Antonio Da Cuhna (directeur de mémoire) et Philippe Curdy (expert)

Luc-Eric Revilliod, Bertrand Lévy, Hikari Kikuchi, Nicolas Ferraud, Hervé Lefebvre, Yves Fessler, Olivier Lasserre, Pascal Amphoux, Gilles Clément, Zora Decrey, Camille Decrey, Manon Mello, Sebastiano et Fred

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	4
INTRODUCTION	8
1. Choix du sujet	
2. Concepts et définitions	
3. Problématique et hypothèses	
4. Présentation de la méthode	
5. Limites de ce travail	
6. Plan de l'exposé	13
Première partie : URBANISME VEGETAL	15
1. L'urbanisme végétal et la nature en ville	
Importance et omniprésence de la végétation en ville	
Variété des types de végétation en milieu urbain	
2. Les quatre principales dimensions de l'urbanisme végétal	17
2.1. Spatialité	17
Le point comme structure spatio-végétale	18
Les lignes comme structures spatio-végétales	18
Les surfaces comme structures spatio-végétales	20
Liens spatiaux avec le bâti	21
Nouvelles appréhensions de l'espace et évolution des échelles	22
2.2. Société	2 3
Rôle socio-spatial	23
Rôle fédérateur de la végétation	24
Ambiances	24
2.3. Temporalité	26
En amont	
Patrimonialisation	26
Cycle végétal	
Long terme	

2.4. Écologie	28
Externalités négatives	29
L'architecture écologique – le potentiel du bâti	30
3. Conclusion - Préoccupation d'actualité et pertinence de l'urbanisme vég	gétal31
Seconde partie: HISTOIRE DES PARCS ET JARDINS	33
1. Généalogie à travers les époques et les régions	34
1.1 Eléments généraux ou récurrents	34
Les origines du jardin	34
Influences des civilisations les unes sur les autres	35
Les sources pour étudier l'histoire des jardins	35
Origine et essence de l'art des jardins	36
Contraintes inhérentes au territoire	38
Dimension temporelle	39
Le choix de la végétation	40
1.2 Les jardins à travers les âges jusqu'au XX ^e siècle	40
Grèce	41
Rome	43
Le Moyen Âge	45
Intermède sur les caractères récurrents des jardins	47
La Renaissance	47
Le jardin à la française et le jardin à l'anglaise – le régulier et le sauvage	48
Les jardins botaniques	51
Du pittoresque au jardinesque	51
Les parcs publics	52
1.3 Les jardins dès le XX ^e siècle	53
Du parc à l'espace vert	54
L'impulsion de renouveau des jardins français	56
Du jardin au paysage	57
Du paysage à l'environnement	57
L'apport de Gilles Clément	58
Les parcs avant la gestion différenciée	60
2. La gestion différenciée en Europe	61
Prémisses	61
De la ville durable à la nature en ville	62
La gestion différenciée	63
3. Conclusion - la nécessité des apports historiques	66

1. Historique genevois	
1.1 Les jardins des grands domaines genevois	68
1.2 Les parcs historiques genevois – Exemples marquants	71
Le parc de la Grange	71
Le jardin alpin de Meyrin	72
Parc des Bastions	72
Jardin anglais	73
La Rade	73
1.3. La nature en ville à Genève au XXe siècle	75
Nouvelles formes d'aménagement dans les parcs du XX ^e siècle	75
Présence de délaissés urbains et de végétation spontanée	76
L'histoire des jardins et la nature en ville à Genève en bref	78
2. La gestion différenciée à Genève	78
2.1 Enjeux de la gestion différenciée	79
Objectifs	80
Méthode	81
2.2 Entretien différencié	83
Applications	83
Pôle de fleurissement	84
Entretien intégré et lutte intégrée	85
2.3. Accueil et attentes du public	
3. Les prairies fleuries	87
3.1. Qu'est-ce qu'une prairie fleurie ?	87
Depuis quand cela se fait-il ?	
Évolution	88
Localisation	90
3.2 Caractéristiques des prairies fleuries	91
Vers de nouvelles valeurs paysagères et de nouvelles représentations ?	
4. Culture et représentations	
4.1. Réhabilitation des « mauvaises herbes »	
Généralités sur les mauvaises herbes	
Atouts écologiques	
Les représentations sur les mauvaises herbes	

4.2. Attraction pour le sauvage	96
À quelles valeurs se rapporte le sentiment de sauvage ?	97
Le sauvage effrayant ou la nature indomptable	98
La perception de la végétation sauvage en ville comme une construction sociale	99
Une figure du bon sauvage : Les prairies fleuries	100
5. Évolution des paysages des parcs urbains genevois	100
5.1 La gestion différenciée et le développement urbain durable	101
Pertinence de la gestion différenciée	101
Social	102
Économie	102
Écologie	102
5.2 Approche multiscalaire	103
Adéquation avec le Plan Directeur Communal	104
5.4 Reflets sociétaires sur les parcs et jardins et la nature en ville	106
Les pratiques de la nature en ville	106
Imbriquer la ville et la nature	107
Le rurbain	108
Évolution du rapport de l'homme à la nature	108
6. Conclusion - les parcs de Genève en quête de durabilité	109
CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES	111
Iconographie	114
Bibliographie	115
Ouvrages	115
Revues	117
Sites internet	118
Annexes	119

INTRODUCTION

1. Choix du sujet

Le choix du sujet général de ce mémoire de Master s'est fait naturellement, en accord avec nos intérêts pour la déambulation urbaine et l'écologie ainsi qu'une certaine fascination pour les paysages végétaux urbains. L'attrait des parcs et de leurs aménagements, certes, mais aussi notre curiosité pour la végétation spontanée, capable des adaptations les plus étonnantes nous a convaincu du choix d'une thématique relative à la nature en ville.

2. Concepts et définitions

Il nous semble nécessaire d'avertir le lecteur sur certains points d'ordre de compréhension de quelques mots allégrement utilisés dans ce travail, soit le binôme « parc et jardin », ainsi que les termes « nature et végétation ».

Concernant les parcs et jardins, loin d'être étymologiquement des synonymes, ces mots sont souvent confondus, et s'utilisent fréquemment pour se désigner l'un l'autre. Voici de brèves définitions de ces deux termes.

Selon le « Dictionnaire historique de la langue française »¹, l'ancêtre du terme « jardin » provient du gallo-roman et apparaît au XIIe siècle. Hortus gardinus en latin désignant le « jardin enclos », hort aboutissant plus tard à horticole. « Issu de l'ancien français jart, qui a donné le mot anglais yard (cour, enclos), le jardin est pour le philosophe l'espace symbolique du cosmos de son auteur » (Donadieu, 2002 : 18). Le jardin est généralement un espace clos regroupant des formes végétales signifiantes pour leur créateur et regroupant des essences ornementales ou potagères. Les allures qu'ils peuvent revêtir sont aussi variables que le nombre de leurs concepteurs, variant d'une région à l'autre et

¹ Rey, A. (Dir) (1992). Le Dictionnaire historique de la langue française. Paris : Le Robert.

d'une époque à l'autre. Cette question descriptive est abondement traitée plus loin dans notre travail.

Quant au terme de « parc », selon le « Dictionnaire critique les mots de la géographie »², il désigne à l'origine une parcelle clôturée pour y laisser le bétail. Dérivé, le parc devient un terrain souvent arborisé et ornementalement intéressant jouxtant une maison de maître. Dans une ville, il sert d'abord à la promenade ou à l'éducation comme ce fut le cas avec les jardins botaniques. Par la suite, ses usages se multiplient, mais ce sont principalement les fonctions de promenades, de loisirs et de délassement qui sont recherchées.

Dans ce travail, ces deux vocables vont être à plusieurs reprises utilisés sans la distinction préalable, de manière à nous faciliter la rédaction et à éviter les répétitions. Il faut donc généralement comprendre ces deux termes comme désignant un espace défini à ciel ouvert de taille variable, aménagé et conçu pour la culture de formes végétales ornementales et pour la promenade et le délassement.

Il nous paraît aussi nécessaire d'expliciter les termes de « nature et végétation », abondamment utilisés dans ce travail, et aussi parfois utilisés comme synonyme.

La « nature » doit être comprise dans son acception restreinte et son sens commun faisant allusion aux systèmes et phénomènes naturels appartenant aux milieux naturels, physique, géologique et dans lesquels évoluent des mondes végétaux, animaux, microbiens, minéraux, ...

Le terme de « végétation » est, selon le « Dictionnaire historique de la langue française »³, emprunté dès le début du XVIe siècle au dérivé latin de *vegetatio* (signifiant animation) et désignant à son tour « vie des végétaux, fait de pousser ». Le terme évolue alors dans le sens de « disposition naturelle qui reproduit des formes végétales » avant de désigner l'ensemble des végétaux, cultivés ou non, poussant dans un milieu considéré.

² Brunet, R., Ferras, R. et Théry, H. (2001). *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. (3e éd. rév.). Paris : La Documentation Française.

³ Rey, A. (Dir) (1992). Le Dictionnaire historique de la langue française. Paris : Le Robert.

3. Problématique et hypothèses

C'est tout d'abord la thématique de la nature en ville qui nous intéresse et nous interpelle, ce qui nous a conduit à nous pencher sur les pratiques d'entretien des parcs genevois. Leur gestion a évolué depuis une dizaine d'années et se profile par un respect des spécificités inhérentes à chaque parc, la Ville de Genève étant particulièrement fière de ses parcs historiques.

L'introduction de la gestion différenciée permet de mettre les parcs en valeur, dont l'entretien majeur est intensif, tout en y introduisant des éléments en adéquation avec les préoccupations contemporaines propres au développement durable. Nous voyons le parc comme un bon exemple pour analyser les interactions entre l'écologie, l'économie et le social qui s'inscrivent dans la logique d'application de la gestion différenciée.

Notre attention privilégie la dimension écologique que nous voulons aborder dans son essence esthétique et symbolique, ainsi que rendre compte de sa réalité tangible et nécessaire à la survie urbaine. C'est dans cette optique que nous avons décidé d'aborder la nature en ville à travers l'urbanisme durable, de manière à pouvoir contempler la thématique à une échelle plus vaste et à pouvoir en apprécier les différents enjeux.

La nécessité d'aborder les jardins dans leur substance historique nous permet de mieux comprendre leur rôle au sein de la ville et de se rendre compte de leur importance. Chaque société y projette ce qu'elle a de meilleur et qui illustre les priorités d'une époque, ce qui nous a amené à nous questionner sur la quintessence même des jardins urbains d'aujourd'hui.

La demande et la surfréquentation des parcs dans une ville dense comme Genève sont symptomatiques à plusieurs égards et démontrent qu'ils correspondent à une attente impérative de la part des citadins. Leurs aménagements doivent s'adapter à cette masse d'usagers croissante, dont les usages sont par ailleurs très variables et qui les complexifient d'autant plus, tout comme leur entretien.

L'entretien différencié est donc la porte d'entrée par laquelle nous allons aborder l'aspect plus tangible de l'influence du paradigme du développement durable sur nos parcs. Nous nous pencherons aussi sur les prairies fleuries qui parsèment depuis peu quelques parcs genevois et qui illustrent nos propos.

Le choix du terrain genevois s'est fait aussi très naturellement, car c'est le territoire que nous pratiquons ordinairement et qui s'est donc logiquement imposé. De plus, le fait que Genève se soit mis plus tardivement que d'autres villes européennes à la gestion différenciée nous a aussi interpellé et démontré l'importance que revêtent les parcs historiques – et l'entretien majoritairement intensif qui en découle – dans la Cité de Calvin. Cela nous a ainsi plongé dans un historique qui nous a fait traverser les pays et les époques, nous apprenant quantité d'éléments nécessaires à la compréhension des jardins.

Le parc ou jardin urbain a de tout temps évolué avec son époque et participé à la modification du visage des villes selon les priorités de l'époque concernée. Avec l'avènement des préoccupations écologistes, les paysages s'en trouvent modifiés et il nous intéresse de voir dans quelle mesure la gestion différenciée est le reflet tangible d'une société en quête de durabilité urbaine, cherchant à inscrire ses préoccupations écologiques dans le paysage.

Les parcs et jardins reflétant les préoccupations de notre société, l'évolution des paysages urbains genevois suite à l'introduction de la gestion différenciée et notamment la présence de prairies fleuries dans certains parcs est-elle significative d'une société en quête de développement urbain durable ?

Nos hypothèses sont les suivantes :

- Découvrir si le potentiel de développement de la nature en ville genevoise améliore la qualité écologique de la ville dans son ensemble.
- Dans quelle mesure la pratique de nouvelles formes de gestion des espaces verts reflète des préoccupations et des objectifs contemporains propres au développement urbain durable.
- Démontrer que la présence de nouvelles formes de végétation dans certains parcs publics modifie le paysage urbain et induit une évolution de la perception de la végétation à l'allure « sauvage » en milieu urbain, grâce à des présences végétales qui réhabilitent la mauvaise herbe et démontrent un nouvel

élan envers une végétation plus à même de promouvoir une biodiversité et une durabilité en milieu urbain.

4. Présentation de la méthode

Ce travail se base sur bon nombre d'observations personnelles effectuées lors de promenades et déambulations à travers Genève ces dernières années, la dernière ayant été bien plus précise en vue de ce travail.

Ce travail est l'aboutissement de recherches variées dans la littérature concernant tant l'urbanisme végétal, l'histoire des jardins dans le vaste monde et à travers les âges, l'art des jardins, l'avènement du parc urbain, les différentes formes de gestion des espaces verts (intensives et extensives), ou encore concernant les nouvelles appréhensions esthétiques des citadins envers une nature moins stricte en milieu urbain.

Concernant plus précisément le cas genevois, la littérature est certes moins abondante, mais nous avons néanmoins pu approfondir nos connaissances sur l'histoire de ses parcs, l'évolution de leur gestion et de leur fréquentation. L'exposition *Jardinjardins*⁴ nous a grandement aidés et permis d'avoir une vue d'ensemble sur l'historique de l'art des jardins dans la Ville et le Canton de Genève.

Les informations ainsi que les entretiens avec le Service des Espaces Verts de Genève nous ont été d'une grande aide et nous ont permis de mieux comprendre le terrain genevois, ainsi que de voir dans quelle mesure des considérations, par exemple culturelles sur des nouvelles formes de végétation, peuvent être appliquées au cas genevois.

La rencontre d'architectes-paysagistes nous a permis de mieux déchiffrer les dimensions paysagères, leurs spécificités étant particulièrement prises en compte par bon nombre de professionnels.

Enfin, des considérations et des expériences échangées avec des professionnels et non-professionnels de l'espace nous ont permis de trouver des

⁴ Jardinjardins, trois siècles d'histoire des jardins à Genève, du 28 mai au 1^{er} novembre 2008 à l'Institut et musée Voltaire, Rue des Délices 25, Genève.

explications sur ce que peuvent représenter ces nouveaux paysages, leur appréhension et leur mise en exergue avec une société en quête de durabilité. L'apport de textes sur les représentations culturelles de la nature en ville nous a apporté de nombreux éléments.

L'apport photographique nous paraît essentiel, mais reste secondaire, faute de temps, et d'adéquation avec la saison en cours. Tous les propos paysagers ne sont donc pas illustrés.

5. Limites de ce travail

Ce travail considère des angles d'approches spécifiques à la géographie humaine et se trouve ainsi amputé des dimensions botaniques et biologiques. Cela apporterait des éléments intéressants et enrichissants, mais nous avons délibérément laissé de côté ces dimensions qu'il nous est impossible de traiter ici par manque de connaissances personnelles.

Au contact de certains professionnels, nous nous sommes rendu compte que les disciplines sont parfois encore relativement cloisonnées et que certains professionnels de l'espace, notamment des architectes, ne se sentaient pas autrement concernés pour discuter de la problématique de la nature en ville.

L'exclusion de littérature anglo-saxonne, bien que foisonnante en la matière, est une autre limite inhérente à ce travail. En effet, sa prise en compte aurait été ardue et rendu la phase de lecture autrement plus longue et complexe.

6. Plan de l'exposé

Ce travail se partage en trois parties principales. Il nous intéresse tout d'abord d'apprécier la nature en ville à l'échelle urbaine, et donc de commencer par une description de l'urbanisme végétal. Cette forme d'urbanisme est composée de nombreux éléments inhérents à la ville et qui font partie intégrante de la trame urbaine. Comme nous allons le voir, la végétation urbaine n'est de loin pas uniquement ornementale, et tient une position bien plus vaste, ce que nous verrons à travers sa diversité.

Après avoir survolé la thématique de l'urbanisme végétal, nous nous attèlerons plus précisément à un de ses éléments principaux : les parcs et jardins. Cette part importante de l'urbanisme végétal sera tout d'abord abordée à travers un historique. Cette vue d'ensemble et ce parcours à travers les différentes époques et tendances jardinières nous permettra de mieux comprendre les tenants et les aboutissants des jardins urbains, mais aussi d'en découvrir la symbolique et l'importance que ces derniers ont pu revêtir pour différentes sociétés à travers les âges.

L'historique aboutit sur les modes de gestion des espaces verts contemporains en Europe, et nous nous pencherons alors sur le terrain genevois en particulier, que nous avons choisi comme terrain d'étude. En effet, Genève, comme d'autres villes européennes et suisses avant elle, s'est mise à une gestion différenciée, ce qui a contribué à modifier certains paysages urbains. Ce mode de gestion se veut respectueux du site en le considérant dans ses spécificités, mais aussi respectueux de l'environnement et de ses usagers.

Nous verrons que la gestion différenciée a aussi permis de réintroduire un type de paysage qui était tombé en désuétude depuis la mécanisation de la fauche et l'accès légalisé aux pelouses. Il s'agit des prairies fleuries, lesquelles ont notamment aujourd'hui pour objectif d'améliorer la biodiversité en milieu urbain et de sensibiliser le citadin à cette problématique. Ces paysages ont une allure campagnarde et plus «sauvage», réhabilitant celles qui sont communément appelées «mauvaises herbes» dans les parcs urbains. Nous effectuerons une analyse culturelle de cet attrait pour ce type de végétation suivie d'un parallèle avec les préoccupations contemporaines propres au développement durable, notamment dans sa dimension écologique.

Des pistes d'explications se trouvent à travers l'historique de la présence de végétation urbaine, dans les choix politiques et les priorités et préoccupations d'une société, dans l'évolution des représentations culturelles, dans l'influence des délaissés urbains sur les perceptions esthétiques, ou encore à travers l'évolution des paysages urbains et de leurs appréhensions en général.

Première partie : URBANISME VEGETAL

1. L'urbanisme végétal et la nature en ville

Comme considération préliminaire, nous aimerions nous positionner par rapport aux différentes théories circulant au sujet de l'urbanisme végétal – aussi appelé « urbanisme vert ». Nous pensons qu'il est trop souvent question d'appréhension négative sur la société humaine qui doit s'adapter aux impératifs naturels et faisant ainsi passer la nature avant l'humain. Ce que nous voulons exposer ici est plutôt une mise en exergue de différentes lectures sur l'urbanisme végétal avec les paradigmes du développement urbain durable dans lesquels la société, l'économie et l'écologie s'harmonisent pour améliorer la qualité de vie urbaine.

Si on admet que l'urbanisation d'une société se comprend, se lit et se définit selon les valeurs, les préoccupations majeures, les priorités, les perceptions spatiales et les capacités organisationnelles de l'espace de la société en question, alors l'urbanisme vert reflète une société privilégiant un rapport direct, intense et étroit avec la dimension végétale et les impératifs écologiques qui en découlent souvent. On exclut par là les projets urbanistiques utopiques plaçant la végétation en premier plan, certes fascinants et admirablement verdoyants mais inadaptés aux réalités urbaines contemporaines.

Importance et omniprésence de la végétation en ville

Depuis l'avènement des premières villes, la végétation en a toujours fait partie. À différents degrés selon les époques, les régions, les types de ville ainsi que leurs tailles, mais elle n'a jamais été exclue du monde urbain comme nous les verrons plus tard dans l'historique des jardins. Elle a cependant un rôle secondaire face aux fonctions du commerce et de l'habitat, ainsi que de la mobilité depuis son avènement.

Les éléments végétaux principaux présents en ville sont les parcs et les jardins ainsi que l'omniprésence des arbres, toute société confondue. Les villes sont généralement entourées par des ceintures vertes – pas forcément planifiées – mais marquant naturellement la fin de la ville, bien que ses frontières soient de moins en moins évidentes à discerner. Les cultures agricoles et maraîchères périphériques nécessaires à la survie de la ville ont longtemps été un élément à consonance « naturelle et verte ». Ces deux qualificatifs ne correspondent toutefois pas aux paysages agricoles monochromatiques qui jouxtent souvent les villes actuelles, bien que ces cultures ne soient plus forcément indispensables à leurs pérennités depuis qu'il est possible de tout importer.

Avec l'avènement de l'écologie, la préoccupation de la nature en ville prend une nouvelle dimension et l'urbanisme végétal est en phase de trouver sa légitimité dans la construction, l'entretien et l'aménagement urbains. Ses composants font partie intégrante de la trame urbaine et sont très variés, recouvrant des objectifs et des rôles tout aussi variés; nous allons illustrer ces propos à travers la diversité de ses éléments.

Variété des types de végétation en milieu urbain

Outre les sacro-saints arbres et jardins, ainsi que les arbustes et autres haies, il faut aussi considérer la variété des types de végétation présents en milieu urbain, notamment la présence de végétation spontanée ou subspontanée. C'est une « caste » végétale fort intéressante, qui a longtemps été éradiquée, et qui tend aujourd'hui à être mieux tolérée dans certaines zones urbaines et moins systématiquement éliminée, comme nous le verrons plus loin dans ce travail. Elle reste discrète, mais peut jouer un rôle dans l'écologie de la ville, contribuant à la croissance de la biodiversité notamment.

La végétation spontanée est surtout présente dans les délaissés urbains ou les friches, trouvant ainsi des terrains de prédilection à investir et y créant des biotopes si le temps le lui permet. Cela permet à des espèces végétales et animales de trouver refuge dans la confusion urbaine, et par la même de créer des poumons urbains temporaires.

Un autre type de végétation à ne pas négliger est celui amené par la contribution des propriétés privées, qui participent à verdir la ville de diverses manières et avec une application variable, soit par des jardins ou des platesbandes en pied d'immeuble, par des balcons fleuris ou alors par des terrasses aménagées en jardins avec des plantes en pot. La végétalisation des toits est aussi une alternative contribuant à rendre la ville plus verte. En zone moins dense ou dans le péri-urbain, le rôle des jardins et parcs privés est plus conséquent, en rapport avec la surface considérée.

2. Les quatre principales dimensions de l'urbanisme végétal

On peut décliner quatre dimensions principales inhérentes à l'urbanisme végétal et regroupant ses aspects et effets les plus évidents:

2.1. Spatialité

La dimension spatiale permet d'appréhender l'harmonisation du cadre bâti et des éléments naturels, d'une structuration conjointe de l'urbain et du végétal dans les structures paysagères urbaines.

Dans l'urbanisme végétal, la composante végétale est centrale et essentielle dans l'organisation des structures urbaines paysagères. Dans son ouvrage sur cette thématique, Caroline Stefulesco s'interroge : « Et si c'était le végétal qui ordonnait l'urbanisation ? Et si c'était le jardin qui générait la ville, lui permettait de fonctionner ? » (Stefulesco, 1993 : 11). Nous allons voir que les éléments végétaux influencent et structurent le développement urbain ; ils nous aide aussi à le comprendre et à le rendre plus lisible.

Nous verrons dans l'historique du chapitre suivant que la végétation a eu différents degrés d'importance au gré des époques et qu'il y eut des spécificités propres à certaines cultures. Nous pouvons quand même déjà avancer qu'elle a de tout temps contribué à la structuration du développement urbain et à son bien-être spatial. Les dispositions végétales sont différentes selon les époques, sociétés et priorités de ces dernières. Il y a cependant des similitudes et quelques constantes spatiales et anachroniques, comme la présence du jardin ou de l'arbre.

Concernant les jardins, nous verrons plus loin les détails leur étant afférents. L'arbre quant à lui est un symbole liant la terre au ciel et emblème symbolique de toutes les cultures, que cela soit en rapport à ses dimensions symboliques, mythiques, mystiques ou religieuses, aucune culture n'y est indifférente et il fait souvent référence à la fécondité ou à la renaissance. À caractère fréquemment monumental, il peut servir de repère et valorise l'identité du lieu.

Il y a différentes formes végétales qui structurent la ville. « Les dispositions végétales peuvent participer à la mise en place de structures urbaines plus lisibles » (Loiseau, Terrasson, Trochel, 1993 : 150). Nous tentons ici de séparer différentes structures urbaines possibles grâce aux formes des composantes végétales et à leur aménagement. Nous les avons fractionnées en points, lignes, surfaces et structures.

Le point comme structure spatio-végétale

La notion de point est la moins propre au caractère végétal qui nous occupe car la végétation se rapporte rarement à une dimension ponctuelle, souvent relative à l'unicité. Elle a plutôt tendance à s'étendre, à circuler, ou à fonctionner en interaction et au-delà du point. Cela dit, l'arbre, le parc ou le massif monumental a un rôle essentiel, de prestige d'une part mais aussi plus simplement en tant que repère. Il peut alors s'agir d'un simple arbre mais servant à s'orienter et à se repérer, voire à se retrouver.

Cette notion de point s'applique aussi à la végétation soit en pot, soit en pleine terre mais enclose dans une fosse fermée prévue pour un arbre, et le contraignant à y croître. Mais le point est relatif, car par sa croissance et ses pollens, le végétal reste par essence même de toute façon lié à son environnement et le considérer comme ponctuel est donc surtout légitime lorsqu'il est appréhendé comme repère ou comme symbole spécifique (« l'arbre », « le parc »).

Les lignes comme structures spatio-végétales

Les lignes de végétation, souvent des allées arborées sur des axes urbains, sont une des composantes principales de l'urbanisme végétal avec l'arbre, qui est d'ailleurs très souvent intégré dans ces alignements, et les jardins. Elles soulignent les axes, la continuité - ou discontinuité - urbaine et la poursuite de l'axe. Les lignes végétales peuvent être des allées d'arbres, d'arbustes ou de buissons. Elles peuvent aussi se décliner en pelouse ou en prairie longitudinale.

Ces éléments peuvent bien sûr être allégrement mélangés selon les compositions souhaitées.

L'allée peut suggérer qu'on passe d'un lieu à un autre et marquer ainsi l'itinéraire à parcourir ou proposer le cheminement à effectuer. Cette idée de passage s'illustre aussi avec les grandes allées composées d'anciens arbres et la recouvrant presque entièrement lorsqu'elle est foliée et que le feuillage est dense.

Les alignements de végétation – sous forme d'arbres ou de haies - peuvent marquer la limite entre le privé et le public. Même si la haie est basse, elle marque symboliquement cette rupture et fait office de césure végétale. La ligne de végétation peut aussi indiquer une limite, comme une frontière entre deux quartiers, ou la démarcation ville – campagne (cette dernière évoluant beaucoup et n'étant pas forcément significative comme nous le verrons plus tard). Les lignes peuvent souligner un seuil à franchir – ou à ne pas franchir – marquant un accès ou une entrée pouvant être marqué par une allée ou quelques arbres symbolisant : « vous entrez dans la ville, dans le quartier »

Cette notion de limite est aussi exprimée par les ceintures vertes, souvent créées sur d'anciennes murailles qui ont rendu la création de nouvelles promenades urbaines possibles une fois les remparts tombés. Selon les moyens et les objectifs des villes concernées, on peut voir apparaître une nouvelle forme de protection circulaire les entourer, les confortant dans leur entité et pouvant même renforcer leur identité. Les ceintures vertes ne se limitent cependant pas à cette fonction de « limite ».

Elles peuvent servir d'espaces de loisirs plus vastes qu'au centre-ville, permettant des pratiques sportives ou canines. En définissant la liaison entre la ville et son environnement naturel ou sa périphérie selon la taille de la ville, elle a un rôle de seuil à passer pour parvenir à un autre type d'espace.

Il s'avère que ces ceintures vertes ne sont pas toujours aussi visibles et fonctionnelles que ce qui vient d'être dit, tout dépendant des travaux d'aménagement effectués après la chute des remparts par exemple. En effet, certaines villes se sont aménagées en continuation et n'ont pas conçu de ceinture verte, même partielle.

À Genève, on devine clairement les anciens remparts, mais il n'y a pour autant pas de ceinture verte qui entoure la vieille ville. Certains espaces sont certes répertoriés comme espaces verts, mais comme la ville est très dense et que le besoin en logement n'est pas nouveau, la priorité a été à la construction de nouveaux quartiers.

Les lignes végétales peuvent marquer le soulignement du bâti ou suggérer une continuation en liaison avec le paysage. Cela peut aussi accentuer l'effet d'un élément paysager plus éloigné, comme par exemple des montagnes, de manière à l'intégrer dans le paysage urbain et à lier les différents espaces entre eux.

Ces lignes vertes peuvent encore contribuer à mettre en valeur des bâtiments ou à magnifier l'architecture urbaine, en créant de larges allées y conduisant par exemple, ce qui met en évidence son importance. Cela peut aussi être une parade pour la faire entrer dans le paysage urbain et l'y ancrer. En plus d'accentuer les perspectives ou de souligner des éléments du paysage ou du bâti, elles peuvent aussi en dissimuler d'autres, plus gênants, de manière à mettre en valeur différents plans choisis.

Les lignes végétales peuvent aussi appuyer des intentions, comme une direction à suivre, ou alors en suggérant une évolution vers laquelle la municipalité voudrait se diriger. Par exemple si une ville veut promouvoir la mobilité durable, et décide d'intégrer des pistes cyclables parallèles aux axes routiers, elle peut les accompagner de compositions végétales attractives de manière à valoriser ces pistes cyclables et à les rendre attrayantes.

Les surfaces comme structures spatio-végétales

Les surfaces et les structures peuvent être les agrégats de points et de lignes, associés pour donner des volumes et des formes variables. Il peut y avoir des formes rectangulaires et planes telles que les parcs, jardins, squares, mails, mais ces formes évoluent rapidement selon la présence de reliefs et d'essences à fort potentiel de croissance. Les formes peuvent être douces ou agressives, naturellement ou artificiellement selon les tailles préconisées. Les formes varient tout au long de l'année selon la foliation des arbres, et proposent des structures variables et évolutives.

Les formes végétales s'appréhendent surtout dans des formes réticulaires. L'interconnexion entre les essences étant initialement vitale pour leur reproduction, c'est aujourd'hui l'entretien humain qui a le rôle du démiurge mais la nécessité du réseau demeure pour la pérennité de la végétation.

Les formes végétales peuvent illustrer l'organisation de la ville selon l'infrastructure verte privilégiée. « Sous la forme de coulée, ceinture, trame, réseau, cadastre, cœur ou plan, la couleur verte et parfois bleue est apparue comme l'emblème politique d'un mode alternatif de gouvernement urbain » (Donadieu, Fleury, 2003 : 165). Cela peut aussi dénoter une idéologie urbaine, certains lieux étant plutôt agrémentés de telles espèces ou de tels types d'arrangements, se différenciant alors des autres.

Les formes végétales peuvent aussi relever et désigner une hiérarchie, par exemple pour démontrer l'importance de voies publiques, les grands boulevards étant plantés d'essences différentes que des rues de moindre importance. La notion de prestige qui peut être associée à la végétation peut ressortir par les formes et les structures qui la modèlent, avec des mises en valeur spécifiques.

Liens spatiaux avec le bâti

Dans la dimension spatiale de l'urbanisme végétal, il est nécessaire de considérer le bâti existant et de l'adapter de manière à ce qu'il soit plus éco-compatible. Nous verrons plus en détail dans le quatrième point traitant de la dimension écologique de l'urbanisme végétal les ressources et capacités architecturales à valoriser et à promouvoir pour intégrer des bâtiments s'harmonisant mieux avec leur environnement, avec une empreinte écologique moindre.

Que cela soit la végétalisation des toits, la création de normes plus strictes de construction écologique pour les nouvelles constructions ou la limitation de l'emprise et de l'imperméabilisation du sol, c'est à travers ces biais que l'on peut agir pour intégrer des bâtiments respectueux de l'environnement dans la ville.

Il faut considérer la possibilité d'insérer des espaces verts en tout genre dans les interstices du bâti, mais toujours en les justifiant et en leur donnant une raison d'être. Il faut aussi savoir ne pas planter lorsque cela ne s'y prête pas, tout en exploitant intelligemment les espaces sous-utilisés et sous-fréquentés, pour éventuellement y créer un type d'espace vert approprié ou y favoriser la venue de végétation spontanée.

Nouvelles appréhensions de l'espace et évolution des échelles

Si l'on considère que la ville s'appréhende à une échelle plus vaste, celle de l'urbain, alors l'urbanisme végétal doit aussi l'être dans un territoire plus large. L'urbanisme végétal et l'aménagement environnemental doivent permettre une amélioration des relations entre les citadins et leur environnement, tant minéral que végétal.

Ce n'est pas en verdissant que le cadre de vie va nécessairement s'améliorer, il faut planter intelligemment et libérer la ville d'un éventuel trop plein végétal; une approche plus globale et intégrante est nécessaire. Pour ce faire, les professionnels de l'urbain doivent intégrer la composante écologique dans leur projet. Mais ils doivent surtout collaborer et avoir une approche plus transversale, incluant entre autres des professionnels de l'espace, du social, de l'environnement, de l'économie et de l'immobilier.

L'échelle à laquelle aborder la problématique urbaine végétale est donc plus large que la prise en compte d'un simple parc ou d'une allée arborisée. Elle se fait d'une part à une échelle plus vaste, et d'autre part s'appréhende dans sa dimension multiscalaire et transspatiale.

Dans cette approche spatiale, la vision à moyen et long terme intervient aussi car la valeur accordée à tel ou tel espace varie selon les priorités propres à chaque projet. Si on veut créer de nouveaux espaces verts et qu'un terrain est disponible, il faudra définir les usages afférents (loisirs, délassement, biodiversité, ...).

Il faut encore évoquer la prise de valeur d'un espace liée au temps qui passe et se relevant dans le paysage par des espaces en attente de qualification. La dimension foncière est inéluctable et contraint bon nombre de possibilité d'évolutions urbaines.

Un terrain « libre » et non-classé peut être objet de spéculations et rester vacant des années, ce qui peut faire de cet espace un terrain potentiellement colonisable par la végétation. Dans cette même appréhension de l'espace « en attente », il faut aussi penser à la réversibilité des affectations et aux affectations provisoires possibles.

L'évolution de la structure urbaine permet à l'espace de changer et de rendre des espaces propices à la végétalisation, voire même d'envisager des espaces qui seront disponibles pour les parcs de demain.

2.2. Société

La dimension sociétale de l'urbanisme végétal démontre que la nature en ville contribue à l'amélioration du cadre de vie des citadins, créant des aménités de loisirs, de détente et de rencontre et participant au bien-être urbain.

Rôle socio-spatial

L'urbanisme vert prône que pour améliorer le cadre de vie, il faut augmenter la surface d'espaces verts, ce qui peut se faire de diverses manières. On peut en créer de nouveaux, arborer les voies de circulation, végétaliser les toits, ouvrir les rivières canalisées et rendre leurs abords naturels ou encore parsemer la ville de végétation en pot là où il n'est pas possible de débétonner les sols pour les engazonner.

Les problèmes liés à la surdensité peuvent eux aussi être partiellement pallié par la proximité d'espaces verts de détente – même s'ils ne sont pas suffisants - une des conditions sine qua non étant des logements adaptés aux besoins. La demande de nature en ville est croissante et la fréquentation des espaces verts à disposition est en hausse.

Cette fréquentation massive des parcs est d'ailleurs un facteur d'importance car une fois ces espaces surchargés, ils deviennent moins agréables. Le citadin en quête de nature peut alors éventuellement se reporter sur d'autres parcs, mais il peut aussi se rabattre sur une nature plus fragile en périphérie et d'autant plus sensible à une fréquentation ardue et pouvant s'avérer nocif à son maintien.

L'amélioration du cadre de vie passe aussi par d'autres aménagements, n'étant pas forcément « verts » mais tout aussi indispensables pour améliorer les aménités urbaines et poursuivant la même logique. On ne peut pas séparer la nature du reste, il faut considérer la ville comme un écosystème avec différentes composantes. Par exemple le rôle d'un mobilier urbain adapté et les influences positives qu'il peut avoir sur la qualité de vie sont intéressants.

Rôle fédérateur de la végétation

Les parcs, squares et jardins publics en tout genre donnent la possibilité à la société entière de se croiser et de se rencontrer. Sans avoir une vision idyllique d'un espace où se rencontreraient des gens de cultures différentes, de différents milieux socio-économiques et toutes générations confondues, le fait est que toute la société s'y rend, pour diverses raisons et a la possibilité de se rencontrer.

Un autre cas de figure démontre bien l'importance symbolique que revêt la végétation en ville, notamment les arbres menacés d'abattage. Certains arbres condamnés fédèrent des ardeurs insoupçonnées de la part de citadins qui réunissent des signatures, distribuent des tracts, voire s'y enchaînent à l'occasion, militant pour leur préservation.

Les allées arborisées à caractère symbolique peuvent aussi être le théâtre de rassemblements festifs, de parades ou de manifestations, ou simplement le cadre où se déroulent des festivités culturelles ou institutionnelles telles que des carnavals et des défilés.

Ambiances

Les ambiances crées et induites par la végétation sont une des dimensions les plus visibles et souvent spectaculaires résultant de la présence de formes de végétation en ville. Mais la seule présence de végétation ne suffit pas forcément à créer des ambiances, car elle doit être réfléchie et choisie selon les effets escomptés.

Il y a tout d'abord la fonction de l'ombre qui est importante et qui crée une atmosphère lorsque les arbres sont pourvus de feuilles, qui font alors office de filtres. Cela peut être une sensation agréable d'ombre et de protection de la chaleur et du soleil, mais cela peut aussi se traduire par un sentiment étouffant si le couvert est épais et laisse passer peu de lumière, rendant l'atmosphère sombre et peu rassurante.

Les ambiances inférées par le passage de la lumière à travers le feuillage dans une allée d'arbres varient selon les essences en présence. Cela dépend des formes des feuilles et de la lumière qu'elles laissent passer. L'ambiance changera selon les couleurs des feuilles et variera donc au gré des saisons et de l'absence ou la présence de feuilles, de leur fort ou léger déploiement.

Des variations ont aussi lieu selon l'orientation des éléments végétaux par rapport aux rayons du soleil et suivant l'inclinaison de ceux-ci, pouvant créer des scintillements ou des reflets. Des espèces arboricoles peuvent être savamment choisies et plantées dans une orientation choisie elle aussi de manière à obtenir une mise en scène particulière en adéquation avec le lieu et selon les effets recherchés.

Le végétal provoque aussi des effets sensibles, comme le sentiment déjà évoqué plus haut de protection. Il peut permettre de protéger de la chaleur, du vent et des aléas climatiques extrêmes. Il permet aussi, sous forme de haies, d'arbres, de bosquets de se protéger du regard des autres, de voir sans être vu ou de faire office d'ombre protectrice s'il s'agit d'une couverture végétale.

La variété d'éléments topo-végétaux peut donc répondre à des désirs d'ambiances, en estompant la présence urbaine, en cachant une rue ou un parking, ou alors en mettant en valeur des points de vue et des dégagements intéressants. Cela peut aussi provoquer un effet d'enveloppement, de liaison ou de coupure, ou alors inviter à la promenade et à y pénétrer ou encore suggérer un détour si le sentiment d'évitement se fait sentir.

Bien que l'effet visuel soit le plus évident, les effets sensibles ont aussi un impact sur les autres sens, particulièrement l'ouïe et l'odorat. Les effets sonores peuvent êtres remarquables, notamment par le bruissement des feuilles. L'odorat peut être flatté ou gêné selon les essences et les saisons. Les effets sensibles ressentis varient selon les perceptions propres à chacun et varient selon les sujets, les sensations pouvant aussi être multiples et variables selon les lieux, évoquant tantôt des sentiments positifs ou négatifs, suggérant des attitudes et comportements complexes.

2.3. Temporalité

La dimension temporelle est essentielle et a une importance toute particulière lorsqu'il s'agit de nature en ville, et ce pour différentes raisons. Tout d'abord, parce qu'elle doit s'appréhender à court, moyen et long terme, mais aussi parce qu'elle intervient à tous les niveaux et qu'elle évolue sans cesse, la rendant d'autant plus complexe. Il faut d'une part réfléchir en amont, au présent et en aval, mais aussi à la dimension temporelle en tant que concept et évolution inhérente à la végétation.

En amont

Il est important de souligner que la végétation peut être antérieure à la ville, que cela soit l'insertion d'un arbre majestueux à la ville en construction du Moyen Âge ou la construction de locatifs autour de parcs existants, parfois des parcs de maisons de maîtres légués à la ville.

Le végétal peut donc être pris en compte en amont et la ville structurée autour, comme cela fut le cas par exemple à Genève lors des legs de parcs à la ville où des quartiers résidentiels se sont construits autour, ces jardins devenant alors des parcs (semi-) publics structurants.

Dans la même optique, un projet incluant le végétal doit prendre en compte sa dimension temporelle et l'attente nécessaire à sa croissance, ce qui implique que ledit projet doit être réfléchi en amont dans sa conception, si on veut par exemple préparer le terrain en faisant un préverdissement ou s'il faut préalablement enlever des éléments considérés comme gênants.

Patrimonialisation

Les composants urbains « verts » ont un fort potentiel de patrimonialisation, ils sont admirés et peuvent devenir des monuments touristiques, comme c'est le cas à Genève des différents parcs historiques, de l'horloge fleurie ou du marronnier de la Treille en particulier. Ils font partie d'une mémoire collective, symbolisent des époques marquantes et font la fierté de la ville.

Dans un premier temps, il y a les éléments végétaux urbains à caractère historique, comme les cas d'arbres centenaires rassemblant des sympathisants

s'opposant à son abattage. Cela dénote aussi l'intérêt qui émane de cette végétation monumentalisée, tout comme le classement et la protection de parcs et jardins.

Dans un deuxième temps, il y a une tendance plus contemporaine à valoriser des éléments naturels et à rendre des zones de valeurs écologiques intéressantes. Elles peuvent devenir inconstructibles, classées ou encore recevoir la garantie d'être maintenue à perpétuité. Cette forme de patrimonialisation est intéressante et démontre que le concept de patrimoine s'ouvre à des composants moins tangibles. Cela dit, en mettant l'accent et en privilégiant les parcs historiques, il ne faut pas oublier de laisser des traces de notre patrimoine contemporain et créer aussi des parcs nouveaux.

Cycle végétal

La temporalité végétale est particulière et propre au cycle végétal car il faut prendre en compte le caractère non-fini et progressif du matériau. Le végétal nécessite de la patience et peut surprendre selon les résultats, toujours incertains. Il participe donc à nous rappeler notre condition d'être de nature et notre fonctionnement d'être vivant dépendant du cycle de la vie.

Il faut par ailleurs aussi être conscient du caractère éphémère du végétal qui vit, évolue et change d'allure, puis meurt. Il peut aussi être parasité ou abîmé. Il faut donc être prompt à le remplacer ou à l'ôter selon les dispositions tout en restant conscient de son caractère évolutif. « On évoque souvent la magnificence des arbres centenaires mais on n'exalte pas assez la fraîcheur et le charme des plantations récentes. Lorsque les jeunes sujets sont sains, vigoureux et bien entretenus, ils occupent rapidement l'espace qui leur est assigné; de plus, ils témoignent du dynamisme de la collectivité ainsi que de sa confiance dans l'avenir » (Loiseau, Terrasson, Trochel, 1993 : 148).

Certains projets jouent avec le cycle des sujets végétaux par exemple lorsque des arbres déjà relativement imposants sont transplantés, faisant fi des années d'attente nécessaires pour obtenir de tels gabarits. Cela n'est pas sans risque et peut parfois ralentir la croissance ultérieure desdits arbres, « le choc du transfert peut inhiber la croissance pendant plusieurs années, ce qui équivaut au temps nécessaire pour le développement normal d'une nouvelle plantation » (Loiseau, Terrasson, Trochel, 1993 : 149).

Long terme

Les projets d'urbanisme végétal doivent ainsi s'inscrire dans le long terme et admettre un certain degré d'incertitude, car le végétal peut réserver des surprises. Les projections doivent évoluer avec la croissance des végétaux, voire s'adapter au fil du temps.

Le milieu artificialisé urbain contraint à un entretien constant pour la survie des végétaux, certains n'étant pas prompts à y survivre sans intervention humaine. Un suivi ainsi qu'une vision à long terme sont nécessaires; ils s'avèrent parfois manquer ou être inadaptés, de même qu'il ne faut pas omettre de songer aux types d'espèces à planter. Il est obsolète de planter des essences séculaires si l'affectation du lieu risque de changer ou si des travaux dans le sous-sol peuvent être entrepris à proximité. Autant y planter des essences vivant moins longtemps mais poussant plus rapidement.

Cette vision à long terme implique de se projeter dans l'incertain et requiert une large ouverture d'esprit, capable d'affronter les aléas et les éventuelles déceptions du temps qui passe. Ce temps qui passe est justement rappelé à la ville et au citadin par la présence de la végétation, l'insérant dans une dimension temporelle « naturelle », lui rappelant que rien n'est immuable et que le temps passe.

2.4. Écologie

La dimension écologique de l'urbanisme végétal est la plus évidente de ses quatre principales dimensions et en est indissociable car la végétation a beaucoup de potentiel et joue un rôle important dans l'amélioration des conditions environnementales urbaines. L'écologie urbaine est une discipline en pleine expansion. La gestion de la ville et de son écosystème interpellent, ces deux éléments à gérer étant des préoccupations dominantes de notre société.

La nature en ville promue par l'écologie doit améliorer notre cadre de vie ainsi que l'insertion de la ville dans son environnement, limitant son empreinte écologique sur le milieu. Une attitude générale plus écologique est en vogue et investit de plus en plus de pratiques mais la société n'est cependant pas encore prompte à accepter de changer certains comportements et de bouleverser les préceptes de notre société.

Externalités négatives

L'urbanisme végétal et l'écologie urbaine veulent lutter contre les pollutions urbaines et libérer le paysage urbain de ces nuisances. Nous pensons qu'il faut associer ces deux paradigmes pour améliorer les externalités négatives car un raisonnement plus global est indispensable. La seule présence végétale ne suffit pas à diminuer les externalités négatives, notamment pour les dépollutions de site. À nouveau, c'est une approche systémique qu'il faut avoir, englobant les multiples paramètres concernés.

Ces externalités négatives sont multiples et influent sur la qualité de vie à différents niveaux, pouvant concerner tant des nuisances directement perceptibles comme le bruit, les odeurs ou la qualité de l'eau courante ou alors des nuisances moins tangibles et visibles comme des problèmes d'infiltration, de mauvaise évacuation des déchets ou de pollution s'évadant dans l'atmosphère.

Les pollutions générées et engendrées par la ville en font profiter l'entier du milieu qui va devoir les assimiler pour conserver un équilibre viable. L'attention doit se porter sur l'infiltration dans les sols, l'absorption par les végétaux et les éventuelles conséquences sur les cultures maraîchères (et donc sur la chaîne alimentaire), ainsi que sur les capacités corporelles à intégrer et gérer ses facteurs polluants.

L'avenir et la perpétuation de notre cadre de vie urbain dépendent donc de la capacité d'absorption de notre milieu face à des polluants divers, multiples et croissants. « Il est donc indispensable de s'assurer que le paysage urbain se construise en ménageant les « aménités » indispensables à la qualité de la vie : qualité de l'air, de l'eau, gestion des déchets, propreté, présence d'éléments naturels (cours d'eau, plantations, jardins, faune). Mais aussi trouver des éléments tels qu'un parc harmonieux, des zones de silence, des lieux publics de détente, ou encore de rencontre » (Loiseau, Terrasson, Trochel, 1993 : 139).

On remarque que face à ces externalités négatives, le rôle de la végétation est primordial, et la présence de parcs fondamental. Le parc est aujourd'hui considéré comme un élément en soi et n'est plus uniquement décoratif, ou relégué à remplir les espaces vides. En plus de sa fonction esthétique, le parc est aussi social et écologique.

Dans une certaine mesure, on peut dire que le parc doit être – à l'image de notre société – performant. C'est-à-dire qu'il doit d'une part répondre aux attentes multiples, et d'autres part participer à la durabilité écologique de la ville, par exemple en possédant des essences adaptées à la pollution, et capables d'y résister. « Le platane et les feuillus résistent plus à la pollution que les résineux. Les trembles endiguent les nuisances phoniques, etc » (Loiseau, Terrasson, Trochel, 1993 : 139-140).

La répartition des espaces verts, des allées d'arbres, ainsi que leur diffusion est aussi importante. La tendance aux trames vertes et autres réseaux verts s'avère efficace car cela permet à la pollution, mais aussi à l'air moins pollué, ainsi qu'à la faune et à la flore, de pouvoir circuler à travers le dédale urbain. « Sans prétendre réduire la lutte anti-pollution à la seule présence d'espaces verts, on peut affirmer que ces derniers contribuent à l'amélioration écologique de nos paysages urbains » (Loiseau, Terrasson, Trochel, 1993 : 140).

La végétation est indispensable au climat urbain, car elle le régule et participe au processus d'évaporation, permettant de conserver un certain taux d'humidité et amenant confort et bien-être lors de grandes chaleurs.

L'architecture écologique – le potentiel du bâti

Le bâti doit aussi être pensé dans ses possibilités écologiques, car l'architecture a de grandes capacités pour faire évoluer les projets urbains vers des rendements écologiquement intéressants. Cela peut se faire de différentes manières et à investissements variables, soit en créant des bâtiments neufs à énergie passive ou positive selon les préceptes de l'architecture bioclimatique, soit partiellement en aménageant des toits végétalisés ou encore plus simplement en rénovant le bâti existant de manière à ce qu'il améliore son rendement énergétique.

C'est une succession d'éléments et de projets écologiquement viables et plus durables qui - s'ils sont bien pensés et agencés - rendront la ville plus écologique et participeront à sa viabilité et à sa durabilité.

3. Conclusion - Préoccupation d'actualité et pertinence de l'urbanisme végétal

Avec l'avènement de la ville durable et de l'écologie, l'urbanisme végétal a de beaux jours devant lui et est plus que jamais une préoccupation d'actualité. La végétation est considérée comme une composante majeure et indissociable de la ville et non plus uniquement comme un simple élément ornemental, purificateur ou récréatif.

Les impératifs écologiques et l'attention de plus en plus accrue à la qualité du cadre de vie de proximité font de l'urbanisme végétal une discipline incontournable. Nous insistons toutefois sur le fait qu'il est pertinent uniquement s'il n'omet pas de prendre l'homme et ses besoins en considération, sans quoi il se voue à l'échec ou reste de l'ordre de l'utopie.

Il est tout autant primordial d'avoir une réflexion d'ensemble, multiscalaire et transdisciplinaire. La végétation est certes indispensable, mais n'est pas la seule salvatrice participant à améliorer les conditions de vie en milieu urbain car d'autres éléments en plus des espaces naturels sont aussi nécessaires pour faire progresser l'écologie de la ville.

Pour cela il faut aussi penser la forme de la ville, de ses bâtiments et de leurs agencements, de ses pleins et de ses vides, ou encore de ses entrées et sorties. Ses aménagements doivent être appréhendés en amont et à une échelle plus vaste que celle de la ville elle-même si on veut réellement améliorer l'environnement écologique de la ville.

Il est indispensable que les professionnels de l'espace n'agissent pas en contradiction les uns par rapport aux autres et que leurs réflexions se fassent de concert de manière à unifier les objectifs centraux. Il est essentiel qu'il y ait une forme de continuité dans l'élaboration de nouveaux quartiers ou dans la réhabilitation d'anciens, tout comme dans les définitions de zones ou de plans d'affectation.

Il faut aussi réfléchir à l'obsolescence et au bien-fondé de certains systèmes et fonctionnements, et y remédier si nécessaire, comme l'approvisionnement en eau potable et non-potable, l'évacuation des déchets, des eaux usées et boucler les cycles de matières autant que possible afin de limiter la croissance des

déchets. Il faut réduire les externalités négatives et remplacer les sources de pollution par d'autres composants non-polluants.

Il y a aussi un élément plus global qu'il faut prendre en compte et auquel il est urgent de penser à y remédier; il s'agit des comportements, tant ceux des habitants que ceux des industries. L'écologie industrielle est une très bonne idée et il faut l'encourager, mais il faut aussi modifier certaines habitudes très polluantes, à forte consommation énergétique ou spatiale menaçant grandement les objectifs de durabilité urbaine. Il faut remédier à certaines pratiques hautement nocives sans pour autant condamner la totalité des comportements polluants. Pour que l'écologie de la ville s'améliore, il faut que cela se fasse de manière acceptable.

Comme dit au début de ce chapitre, les parcs et jardins ont un rôle clef dans l'urbanisme végétal. Nous allons voir à travers l'historique des jardins, que d'une manière ou d'une autre et quels que soient les intérêts et priorités d'une époque, le jardin, et par là même le végétal, a toujours eu sa place en ville. Il a été considéré tour à tour comme refuge, objet de prestige, poumons, terrain de jeu, comme ressource alimentaire ou médicinale, ou tout cela à la fois, mais il a été constamment présent.

Seconde partie :

HISTOIRE DES PARCS ET JARDINS

Un survol de la genèse des jardins nous semble nécessaire pour diverses raisons. Tout d'abord, il est indispensable de pouvoir se situer par rapport aux différentes et multiples influences qu'ont eues les civilisations et époques diverses les unes sur les autres. L'histoire des jardins a ceci de particulier qu'elle est à la fois ancienne mais aussi relativement « atemporelle » et l'évolution des jardins à travers les lieux et les époques sont en effet infiniment riches pour pouvoir mieux comprendre les sociétés qui les ont pensés et construits, tant concernant leur priorités que leur préoccupations.

Le jardin peut être apprécié comme une forme de reflet d'une société et de son esprit à un moment donné. Pour mieux appréhender les parcs et jardins urbains d'aujourd'hui, il est donc indispensable de retracer leurs origines et leurs évolutions jusqu'à aujourd'hui.⁵

On peut s'interroger sur les raisons qui stimulèrent l'homme à faire pousser des plantes pour son plaisir et plus uniquement pour son utilité, cependant on ne peut nier l'importance que la végétation joue pour l'être humain en général, d'un point de vue originel, ressourciel, symbolique, ou encore spirituel ou religieux.

Cet historique est aussi essentiel pour comprendre l'évolution des perceptions sur les espaces verts urbains qui nous entourent et qui ont des allures variables. Tour à tour minéral ou végétal, privé ou public, extensif ou intensif, potager ou ornemental, entretenu ou délaissé; c'est cette diversité qui rend la thématique foisonnante et abondante.

33

⁵ À préciser que cet historique est élaboré avec une approche et un regard contemporains

Ce parcours à travers les époques éclaire aussi le rapport ambigu que l'homme entretient avec la nature. D'une part, il tente de la dominer et de la dompter en exploitant ses ressources pour se nourrir et pour son profit et il participe ainsi allégrement à sa destruction. Cependant, on peut remarquer qu'à travers l'allégorie du jardin un paradoxe se révèle, c'est que d'autre part, dans l'enceinte du jardin – dans cette nature idéalisée - il lui voue un immense respect et une grande admiration.

1. Généalogie à travers les époques et les régions

1.1 Eléments généraux ou récurrents

Les origines du jardin

Concernant plus exactement les origines du jardin, dès la révolution du Néolithique – avec la sédentarisation, les pratiques de l'agriculture et de l'élevage – la relation de l'homme à la nature change et est bouleversé car il essaie dès lors de la dompter, et par la même de la dominer.

D'une part, les hommes se mettent à cultiver pour se nourrir et à planter pour la médecine et pour l'ornemental. Ce travail du sol prédit donc la culture du potager, que l'on peut d'ailleurs considérer comme le précurseur du jardin au sens où nous l'entendons.

D'autre part, se développent les villes qui marquent une certaine rupture symbolique dans le rapport à la nature. On peut donc avancer que les jardins émergent à peu près en même temps que les villes, soit les deux sujets qui nous intéressent ici.

Avec l'avènement des villes, les hommes doivent tout d'abord pouvoir subvenir à leur alimentation en pratiquant l'agriculture, mais le besoin de l'homme de s'immerger dans la nature persiste et le jardin peut alors se percevoir comme une retraite, un refuge dans le surmenage urbain minéral, mais aussi comme « un espace médian entre la nature vierge, sauvage et la nature foncièrement bonne, paradisiaque » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 14).

Le jardin est un lieu dans lequel l'homme recherche la quiétude, le dépaysement et une forme de sérénité. La « plupart des civilisations reconnaissent

au jardin le primat sur la nature vierge, le dépaysement qu'il provoque étant adouci par la marque magique du paradis. Cependant, de même que le jardin échappe à cette nature grâce à l'entremise de l'homme, il échappe à l'homme d'une part en ce qu'il procède de la nature sauvage, d'une part en ce qu'il introduit à la nature parfaite. Il est donc une retraite en marge tant de la nature que de l'humanité » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 14).

Influences des civilisations les unes sur les autres

Les grandes civilisations se sont inspirées de leurs jardins réciproques et sont redevables à une ou plusieurs autres concernant divers éléments influençant et modelant les jardins. Les inspirations, ou imitations, peuvent concerner des plans, des techniques horticoles, des fonctions attribuées au parc, des essences utilisées, du mobilier, ou encore l'allure du jardin en général.

Par exemple, des plans, des techniques et des conceptions de jardins élaborés en Perse, en Assyrie ou en Egypte peuvent se retrouver dans les jardins de la Grèce antique puis dans ceux de la Rome antique, dont les conceptions jardinières s'exporteront alors au fil de ses conquêtes et influenceront à leur tour le monde islamique d'un côté et l'Europe moyenâgeuse de l'autre, soit l'ensemble de l'Europe et du Moyen-Orient (Bonnechere, De Bruyn, 1998).

Les grandes civilisations de l'Antiquité sont donc de bons exemples pour démontrer que les paysages végétaux contemporains ont des origines multiples pouvant être fort anciennes, tout comme la diffusion des idéaux jardiniers. Nous verrons que des préoccupations actuelles sont parfois considérées depuis longtemps déjà, comme les maillages verts à différentes échelles.

Les sources pour étudier l'histoire des jardins

Les traces historiques des jardins demeurent inégales selon les époques et les civilisations, certaines étant moins documentées que d'autres. Les références principales se trouvent à travers des documents écrits (descriptions de jardins, d'agencements, d'essences, de couleurs, de fonctionnalités, ...) ou picturaux.

Les jardins eux-mêmes sont peu nombreux à avoir perdurés sous leur allure initiale et ont pu être victimes de matériaux peu pérennes ou ont alors évolué au fur et à mesure des goûts et des fonctions jardinières. Ils ont donc eu tout

loisir de perpétuellement changer de visage. C'est le cas de la majorité des jardins historiques - qui sont restés des jardins - et n'ont pas été rattrapés par l'urbanisation. Certains jardins de ces époques glorieuses ont toutefois gardé leurs visages d'antan – à l'image d'un des plus célèbres : Versailles.

Des périodes sont plus propices à l'étude historique des jardins. Les descriptions sont en effet plus explicites dès les XVIIe et XVIIIe siècles surtout, où maints récits, plans et écrits sur les coûts ou les techniques employées existent. Il est alors plus facile d'entretenir leur aspect originel ou de les restaurer comme tel, bien qu'intervienne alors une interrogation majeure : quelle époque privilégie-t-on ?

Cette problématique peut être facilement illustrée avec l'exemple du Parc de la Grange à Genève, qui a plus de deux mille ans et qui recèle d'éléments significatifs d'époques différentes. Il y a donc des choix à effectuer concernant ce qu'on veut conserver et quelle dominante favoriser entre le parc romain, le parc à la française, le parc à l'anglaise, le parc romantique suisse avec ses rocailles ou les pergolas à l'italienne.

Origine et essence de l'art des jardins

L'art des jardins est un art ancestral qui se perpétue à travers le temps et au gré des besoins, des goûts et des impératifs de la société concernée. L'envie de créer un jardin idéal rejoint le monde de l'utopie et la source d'inspiration principale qui a traversé les âges et qui inspire - sans doute - encore des concepteurs de jardins contemporains, c'est le Jardin d'Eden, image idéale du paradis.

Dans le Jardin d'Eden l'homme vit dans un bonheur parfait, en harmonie avec la nature et en symbiose avec ce qui l'entoure; c'est un lieu de plaisir, de douceur et de délices. Il est généralement représenté comme un grand jardin luxuriant irrigué par des ruisseaux. Un fleuve en sort se divisant en quatre parties. La végétation y est variée, tant ornementale qu'alimentaire – à l'effigie du fameux pommier.

Cet idéal jardinier a inspiré nombre d'artistes de tous les temps, mais aussi des concepteurs de jardins qui ont voulu créer, recréer ou encore imiter ce jardin originel et absolu. On peut effectivement voir des éléments récurrents du

Jardin d'Eden dans les jardins égyptiens, assyriens ou du Moyen Âge pour ne citer qu'eux.

Un des éléments itératifs du Jardin d'Eden qui réapparaît souvent est la division du jardin en quatre parties (King, 1980). « Le motif du jardin carré ou rectangulaire centré sur une construction ou sur un arbre comme dans la Bible et partagé par ses médianes, aura de nombreuses répercussions dans l'art des jardins en général » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 71).

La plupart des « premiers » jardins dont il reste des traces historiques - toutes cultures confondues - se trouvaient généralement dans des temples ou des palais. Il s'agit d'enclos sacrés, de paradis à l'honneur de leur hôte. Les jardins royaux ont souvent d'abord été un parc de chasse réservé à cette pratique avant que l'art des jardins se développe et que la pratique de l'horticulture se diffuse. Les plus anciens jardins sont difficilement identifiables, on sait cependant que cet art est ancestral chez les Chinois et que des textes très anciens témoignent de l'existence de jardins intimement associé avec la nature et voulant mettre en évidence symboliquement l'essence même de cette nature. Le jardin chinois originel se contemple et l'homme n'est qu'une partie insignifiante de la scène naturelle.

L'art des jardins a ceci de particulier qu'il possède un « double matériau, végétal et architectural, naturel et culturel, qui déterminera les style des jardins artistiques au cour de l'histoire : à chaque époque, la proportion accordée à chacun de ces éléments allait définir son essence, de l'ornemental au paysager » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 26). C'est un art qui a encore d'autres singularités, comme son étroit rapport au temps car c'est un matériau qui est vivant et qui évolue constamment. « L'art des jardins est perpétuellement soumis à l'évolution de ses constituants de même qu'aux corrections des spécialistes : le paysagiste doit ainsi anticiper le développement de la végétation afin de conserver au jardin sa même unité harmonieuse, à tous les états de sa vie d'œuvre d'art. Ces corrections sont souvent restreintes mais elles peuvent aussi modifier radicalement l'aspect originel des choses, car le jardin, perpétuellement en danger de disparaître, est soumis aux phénomènes de mode et de goût » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 27).

Le jardin est soumis à pleins d'éléments extérieurs indépendants et imprévisibles, notamment aux lois de la nature et aux caprices climatiques qui font que les éléments qui le composent prennent du temps pour pousser, s'épanouir et avoir l'allure souhaitée. Les composants du jardin peuvent péricliter rapidement ou s'étendre plus loin que prévu ; ils ne sont pas statiques et immuables comme le sont les éléments du bâti, auxquels l'art des jardins a depuis fort longtemps été associé.

L'art des jardins et l'architecture ont des dynamiques différentes, mais qui demeurent étroitement liées et qui doivent évoluer ensemble. « L'architecte des jardins, lui, crée une œuvre qui n'est pas seulement la création améliorée d'un paysage mais qui en est partie intégrante, et l'utilisation de nombreux éléments architecturaux ne le libère pas de cette dépendance fondamentale » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 27).

L'art des jardins relève donc un paradoxe temporel et matériel. D'une part en perpétuelle évolution et pouvant changer à tout moment, le jardin révèle une fragilité, ainsi qu'un caractère non-durable et changeant. Son état est tel à un moment donné, mais ce moment est unique et figé ; ainsi tout jardin tel qu'il est perçu est éphémère. D'autre part, la durabilité du jardin est dépendante des matériaux employés et ainsi que de multiples aléas pouvant agir sur lui, certains étant capables de le détruire ou de le contraindre à être modifié.

Contraintes inhérentes au territoire

Différents éléments influencent physiquement le jardin et le conditionnent. Bien que beaucoup de civilisations aient voulu la dompter pour créer de magnifiques jardins, la contrainte climatique demeure. Si les jardins peuvent être si différents, c'est qu'ils sont inscrits dans un territoire donné, possédant ses propres caractéristiques physiques. Sans entrer dans des considérations déterministes, on ne peut pas faire abstraction du milieu et du climat dans lequel le jardin s'insère.

Quantité de variables entrent en jeu et peuvent influencer le jardin souhaité et prévu, et peuvent être aussi diverses que la qualité du sol, la quantité et la qualité de l'eau à disposition, l'existence de saisons ou non, la violence des vents, l'altitude, ... Que l'eau soit rare ou abondante, le visage du jardin sera transfiguré. La présence ou l'absence de saisons changera sa rythmique.

Les contraintes climatiques sont les plus évidentes et nécessitent de grandes prouesses d'ingéniosité techniques, notamment pour les travaux d'irrigation

indispensables à l'élaboration de jardins dans les climats désertiques (Perse, Egypte) ou dans les régions moins arides mais avec absence de fleuve à proximité du site (Versailles).

Il y a encore d'autres types de contraintes, moins évidentes que les climatiques, mais qui influencent profondément la conception du jardin, sa réalisation, ainsi que son maintien. Il faut en effet prendre en compte des variables comme la disponibilité des matériaux, leur qualité et la capacité de l'époque à les transformer et à les transporter. Les techniques employées et leur adaptation, tout comme les moyens techniques, physiques et financiers de l'époque peuvent également profondément influencer le résultat.

Ce résultat dépend aussi des objectifs du jardin en cours de création car l'allure d'un jardin varie selon les souhaits et la demande du commanditaire, de ses intentions, de son époque, de son (ses) but(s), de ses moyens, et de ses conceptions. Si ces dernières sont de montrer son prestige social ou politique ou alors s'il s'agit plutôt de conceptions esthétiques paysagères ou écologiques, leur manifestation sur la nature elle-même s'imposera. L'exploitation horticole est par ailleurs un moyen visible – et fréquemment utilisé par la société nobiliaire - pour montrer son pouvoir ou sa suprématie sur la nature, et donc sur son peuple.

Dimension temporelle

À nouveau, la dimension temporelle prend toute son importance car le jardin escompté dépendra du temps, mais aussi de la patience, disponibles à sa réalisation. L'entretien postérieur est une autre condition sine qua non à sa durabilité et à son maintien - sauf s'il s'agit d'un jardin éphémère. Souvent, les jardins évoluent avec le temps et les priorités des époques.

Pour illustrer ces propos, nous pouvons schématiser un vulgaire scénario qui pourrait être la vie d'un jardin. Imaginons à l'origine un parc adjacent à une grande propriété royale ou bourgeoise qui se scinderait peu à peu en différentes propriétés suite à des ventes ou à des legs. L'une d'elles serait ensuite léguée à la ville qui en fait un parc public offrant de belles promenades salvatrices à ses habitants. À l'arrivée d'une guerre, ce parc serait alors réaffecté et pourvu à des fonctions alimentaires de manière à utiliser tous les sols cultivables. Le temps passant, sa fonction de parc public réappropriée, une gestion intensive y serait

pratiquée, mais s'adaptant peu à peu aux nouvelles tendances de la société, son entretien s'orienterait vers une gestion différenciée et plutôt extensive.

On imagine facilement le changement de visage du parc à chaque attribution fonctionnelle différente. Les parcs ayant eu une fonction pérenne ainsi qu'une allure semblable à travers les époques sont peu fréquents, même si c'est toutefois le cas de certains jardins appartenant à de grands domaines prestigieux, tels que les parcs royaux.

Le choix de la végétation

Concernant le choix de la végétation, il dépendra lui aussi des intentions, ainsi que des prétentions sous-jacentes au jardin en cours d'élaboration. L'adaptabilité des plantes choisies a un rôle fondamental car elles doivent pouvoir s'acclimater, supporter le gel, la sécheresse ou les fortes précipitations selon les régions. Avec l'avènement des serres et des orangeries, certains ont cru pouvoir apprivoiser le climat et permettre à des essences improbables de pousser dans un milieu à priori hostile.

1.2 Les jardins à travers les âges jusqu'au XXe siècle

Pour entamer cet historique, nous allons brièvement relater quels types de jardins pourvoyaient les propriétés et les villes antiques, importants par leur symbolisme et par l'influence qu'ils eurent par la suite dans l'art des jardins.

À commencer par les jardins suspendus de Babylone qui incarnent l'image même du jardin mythique, la grande part de fantasme les entourant ajoutant encore une touche de magnificence. Ces jardins sont un symbole de l'ingéniosité humaine ainsi que de la maîtrise de l'homme sur la nature dans un climat hostile et démontrent les capacités humaines de doter le désert de végétation luxuriante. Bien que les sources archéologiques manquent et que les descriptions varient selon les sources, il semble que ces jardins étaient des promenades ombragées par des palmiers, permises par la présence de sols fertiles sur chaque terrasse, plutôt que des jardins suspendus. Un astucieux système hydraulique montait vraisemblablement l'eau jusqu'à la terrasse supérieure qui surplombait les autres, ce qui lui permettait de s'écouler, de s'infiltrer et donc d'irriguer les terrasses en contrebas, arrosant ainsi tous les jardins.

Dans la Perse antique, les jardins sont surtout connus grâce à des descriptions grecques. Ces jardins avaient une fonction majoritairement sociale, comme les jardins d'Asie et ceux de Babylone, et se trouvaient à l'intérieur des cours des palais. « Le parc importait à ce point aux habitants du Moyen-Orient qu'un prince en guerre tentait de semer la désolation dans les jardins de ses rivaux » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 71). Le jardin représente l'image du pouvoir des souverains et est conçu selon des inspirations religieuses comme la division symbolique du jardin en quatre parties par des ruisseaux, allégorie du Jardin d'Eden.

Quant à l'Egypte du IIe siècle avant J.-C., ses jardins sont surtout conçus pour les cultures de fruits et de légumes, ainsi que pour la culture de la vigne. Les jardins sont clos, équipés de nombreux bassins et d'ingénieux systèmes d'irrigation. L'eau y a une grande importance, car elle symbolise le Nil, grâce auquel les cultures sont possibles dans le territoire désertique égyptien. On retrouve dans ces jardins les éléments aquatiques phares de la culture égyptienne tels que le papyrus, le lotus, ou encore le nénuphar.

Grèce

Les Grecs ont une sensibilité aux paysages naturalistes qui dure toute l'Antiquité. Autour des villes et villages se trouvent de nombreuses prairies et forêts sacrées dans lesquelles séjournent des divinités. Il y a des autels ou des statues qui leur sont destinés et ces parcs sont laissés en grande partie à l'état « naturel ». « Ces prés et bois sacrés s'accordaient si bien aux conceptions religieuses et esthétiques des Grecs qu'ils allaient longtemps rivaliser avec le jardin d'agréments » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 76)

Comme la mythologie grecque est profondément liée aux éléments naturels, il en découle que leurs conceptions jardinières restent elles aussi très proches de la nature et qu'ils vouent un grand intérêt aux compositions végétales à l'allure naturelle. Ils en retouchaient certaines mais en s'appliquant à conserver un agencement paysager à l'allure « sauvage » et naturel. « Certaines de ces retraites paradisiaques se situaient à la frontière du jardin et de la nature, car la part créatrice de l'homme se limitait souvent au seul entretien ou à l'érection d'un autel ou d'un temple. Mais toutes provoquaient chez les Hellènes cette sensation de beauté que ne manque pas d'éveiller les jardins dont l'agencement dissimule l'intervention humaine derrière des apparences presque naturelles » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 75 – 76).

On peut ainsi admettre que sans le savoir et sans grands efforts, les Grecs sont des précurseurs dans l'agencement de parcs à l'allure champêtre et naturelle. Mais ils ont aussi des jardins plus typifiés et fonctionnels, comme le jardin homérique, qui est fermé et jouxte la cour de la demeure ou le jardin philosophique.

Dès 350 avant J.-C., l'art des jardins intra-muros va prendre son essor, notamment avec les conquêtes d'Alexandre en Perse. En voulant rapprocher les différentes cultures conquises de la culture grecque, Alexandre a permis à la science et aux arts de s'enrichir mutuellement. Par exemple, des expériences de récoltes et d'acclimatation végétales se sont faites depuis ses épopées et ce n'est pas le décès d'Alexandre qui freine cet engouement pour des études botaniques variées et les recherches médicales (Bonnechere, De Bruyn, 1998).

Les Grecs tirent profit des meilleures traditions horticoles des pays conquis et les combinent. « Fascinés par les jardins homériques clos et pétris de symétrie, attirés par les arrangements naturels du paysage, ils fusionnèrent petit à petit les deux inclinations avec un bonheur que révélèrent les jardins qu'ils établirent à l'Est après les conquêtes macédoniennes » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 84).

Le jardin grec remplit plusieurs rôles, dont l'alimentaire – des salades peuvent se trouver dans les plates-bandes ornementales - il « cumule l'aspect de production, en fruits, en légumes ou en gibier, les fondements religieux et symboliques, et enfin l'espace d'agrément où il faisait bon vivre, au sein d'une nature domestiquée et fondamentalement génitrice » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 89). Le jardin grec a donc de multiples fonctionnalités et fait partie intégrante du mode de vie de la Grèce antique.

Par la suite, des villes sont reconstruites ou rénovées et découpées selon l'urbanisme grec et elles acquièrent plus d'espace pour des places et des parcs. « Dans la cité modèle d'Alexandrie en Egypte, ville comptant 500'000 habitants dès la fin du III^e siècle avant notre ère, un quart de la superficie totale était réservé aux espaces verts, jardins royaux et publics, par ailleurs communicants ; ils s'étendaient du cœur de la cité aux faubourgs » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 82). Il y a chez les Grecs une forme d'avant-garde concernant les trames végétales telles que les coulées ou les couronnes vertes.

On remarque aussi que l'échelle à laquelle la végétation est considérée s'étend et ne se trouve plus uniquement au sein d'un jardin mais s'entend à l'échelle de la ville. Les jardins privés restent quant à eux relativement exigus vu le maillage serré de l'urbanisme grec.

Dans l'ensemble de l'empire, les parcs publics se multiplient dans les villes et sont « conçus afin de permettre aux habitants de salutaires déambulations » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 84). L'urbanisme grec prône, entre autres, les jardins et souhaite rendre les villes (il s'agit dans l'exemple suivant d'Antioche, dans la Syrie actuelle) « verte[s] autant que possible avec ses [leurs] jardins qui descendent doucement jusqu'au fleuve » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 82).

Les dimensions symboliques et religieuses de la nature sont importantes chez les Grecs, tout comme ses vertus pour la santé mentale et physique. L'idée de retraite est aussi précieuse et l'envie de promenade est déjà présente. On perçoit une « volonté de canaliser l'énergie de la nature pour en optimaliser les gigantesques potentiels, avec le secours du jardinier » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 88).

Rome

Les jardins grecs influencèrent beaucoup ceux des Romains, c'est le cas par exemple du jardin philosophique; « le jardin en tant que havre de la pensée influença la science et le goût horticoles : tout riche Romain désirerait, par la suite, posséder dans son parc une école de philosophie » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 80). Les jardins romains ont été influencés non seulement par les jardins grecs mais également par les différents territoires conquis (King, 1980), desquels les méthodes jardinières et horticoles ont inspiré les conquérants.

Les villes romaines sont entourées de jardins et des espaces verts sont déjà présents à l'intérieur des villes, tant privés que publics. Selon Salluste, les Romains tentent « de reproduire la campagne à la ville et la ville à la campagne » (King, 1980 : 34). Ils vouent un grand respect à la nature et à la végétation. Selon Pline, ils « considéraient tout lopin de terre dont ils héritaient – ferme ou domaine – comme un jardin » (King, 1980 : 34).

Les Romains veulent d'une part introduire une forme de campagne retouchée par l'homme dans la ville, et d'autre part y intégrer des espaces campagnards à l'allure plus sauvage et non remaniés par l'homme. Cela est relativement paradoxal avec le développement de l'ars topiaris⁶, art cher aux Romains qui veut imiter les sculptures. « Cette domestication de la nature, parfois abusive, mena à la création de motifs architectoniques » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 101).

Selon les sources, les jardins romains sont souvent composés d'allées rectilignes, possèdent bon nombre de statues et l'usage de l'eau est opulent, ce qui se transfigure à travers la présence abondante de bassins et de fontaines, ainsi que par les nombreux travaux d'irrigation conçus pour ces derniers.

L'utilisation de l'eau n'est pas uniquement pour l'irrigation mais aussi pour l'éveil des sens auditifs et visuels. On remarque une évolution vers de nouvelles exigences sensorielles et l'utilitarisme initial se laisse envahir par une envie de simple décoration. L'art topiaire marque durablement l'art des jardins et nous pouvons dire qu'avec cela, les Romains s'inscrivent solidement dans le jardin à dominance ornementale.

Le jardin romain est un espace de vie quotidien, et fait partie intégrante de la villa romaine. Il y a une volonté d'unir le foyer au jardin, de « *fusionner jardin et habitation, habitation et environnement* » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 115).

Il y a parfois aussi des essais de composition avec des éléments architecturaux du paysage, pour allier la géométrie et le paysage environnant tout en ornant les bâtiments par des jardins. C'est donc plutôt le jardin qui est soumis au bâtiment et qui en dépend. Le jardin romain doit être un « *idéal du juste milieu entre nature et mesure de l'homme, réalisation artificielle et soumission à la configuration des lieux* » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 115). Cela dénote un souhait de suprématie du milieu et de maîtrise de l'environnement emblématique de l'époque romaine où la domination du monde dans son ensemble semble alors possible.

Les espaces verts romains, notamment publics ou non prestigieux, sont cependant dans l'ensemble assez peu connus en dehors de ceux de Rome et de Pompéi. Vraisemblablement selon les écrits, le tiers de la cité vit à ciel ouvert et les espaces verts ont déjà un rôle régénérateur et ressourçant pour les habitants

-

⁶ Ars topiaris - art du paysage apparu au II^e siècle avant J.-C.

des villes à la démographie galopante, où saleté, chaleur et promiscuité sont fréquentes. Les thermes apparaissent ensuite et sont entourés d'espaces verts, et ont aussi ce rôle ressourciel et régénérateur.

On peut remarquer que bien des éléments de la verdure urbaine actuelle se trouvent déjà dans les planifications de l'Antiquité, c'est le cas notamment des ceintures vertes « les Romains avaient pour habitude de gagner une ceinture de verdure qui entourait la ville, à quelques kilomètres seulement, pour ne réintégrer leurs foyers qu'après avoir fait le plein d'air pur et de calme » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 113). Le besoin de se ressourcer n'est pas nouveau, d'autant plus que les conditions de vies et les villes en général devaient y êtres bien moins agréables qu'aujourd'hui.

Bien que les jardins romains soient en grande partie le résultat « d'emprunts » à des cultures conquises, « ils réussirent à dépasser l'accumulation hétéroclite d'éléments épars et à rassembler leurs emprunts à d'autres civilisations en une expression artistique originale, cohérente et revigorée » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 114). Les jardins romains en inspireront d'autres par la suite et seront notamment développés par Byzance et influenceront « les jardins arabes jusqu'en Espagne ; la civilisation médiévale le cultiva à sa manière et le fit renaître, au XVe siècle, dans une Italie résolument tournée vers son glorieux passé » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 115).

Le Moyen Âge

Si l'ère moyenâgeuse a quelque peu délaissé l'art des jardins, elle ne l'a pas abandonné pour autant. En effet, quantité de jardins ont disparu avec la chute de l'Empire romain d'Occident, et ce sont principalement les jardins des cloîtres et des monastères qui subsistent, ce qui permet de conserver la culture des herbes aromatiques et médicinales importées auparavant. Les jardins sont décrits comme relativement austères et de tailles modestes ; ils sont le reflet de cette époque et de ses préoccupations.

Les jardins sont clos et jouxtent souvent les abbayes et les monastères ; il en découlent des formes rectangulaires. Ils sont généralement subdivisés en carrés ou en espaces géométriques avec des allées transversales entre les platesbandes. Ils sont enclos par des murs ou des haies, eux aussi rectangulaires.

Il y a parfois une partie herbeuse dans le jardin clos moyenâgeux, le *locus amoenus*, qui est un lieu agréable où se retrouver en amis, couchés dans l'herbe tendre (Thacker, 1981). Ce *locus amoenus* est un refuge hors du monde harassé, un espace retiré du monde corrompu qui se présente sous la forme d'un jardin clos calme et heureux, hors du monde extérieur violent.

Le jardin type du Moyen Âge en Europe occidentale est composé de trois parties caractéristiques⁷. La première, l'herbalurius contient les plantes aromatiques et médicinales non-indigènes, relativement rares et exotiques – les essences indigènes étant récoltées dans la nature environnante – les moines les cultivent et créent des remèdes avec. La seconde partie composant le jardin type du Moyen Âge est l'hortus qui regroupe le potager et le verger, contenant les primeurs. La troisième partie est le *Jardin de Marie* qui se réfère et est dédié à la Vierge Marie, c'est la fraction ornementale du jardin avec des types de fleurs particuliers et caractéristiques à la méditation et à la prière, et où il est possible de se recueillir.

L'espace à l'intérieur des remparts est précieux à cette époque, la priorité est donc plutôt accordée au minéral et non au végétal. Au XIIe siècle, beaucoup de châteaux possèdent toutefois un jardin médicinal et/ou condimentaire à l'intérieur des murailles; des vergers et des potagers se créent peu à peu derrière le château. « À l'origine, le verger était simplement un endroit ombragé, un lieu de plaisance gazonné et complanté d'arbres fruitiers et d'agrément. En l'absence de tondeuse à gazon, la pelouse n'avait rien de comparable avec nos gazons modernes car les gens n'auraient probablement trouvé aucun charme à ces herbes exubérantes. Aussi préféraient-ils les prés fleuris (les préaux) où se mêlaient herbes et fleurs sauvages, très semblables à ceux que nous montrent les miniatures persanes. Il est très probable, en fait, que notre goût pour les prés fleuris nous vient des pays où ce genre de jardins fut d'abord créé » (King, 1980 : 81).

Cette description de vergers moyenâgeux démontre que l'attraction pour les « herbes exubérantes » et les « herbes et fleurs sauvages » qui s'entremêlent est ancestrale. On remarque que les prés fleuris ne sont pas un phénomène nouveau, mais leur succès est variable et comme toutes les pratiques horticoles, ils sont à la merci des critères esthétiques afférents à chaque époque.

.

 $^{^7\,}http://webetab.acbordeaux.fr/Etablissement/SExupery/jardins/histoire.htm, consult\'e le 28.09.08$

Intermède sur les caractères récurrents des jardins

Alors que les appréciations relatives aux différents types de jardins varient, elles se rapportent à différents modèles selon les époques, privilégiant tantôt une végétation à l'allure régulière, tantôt une végétation plus déstructurée. La végétation sise dans un jardin reste toutefois sous contrôle – même moindre - quelle que soit son allure.

Nous remarquons aussi que certains éléments dans la composition des jardins traversent les époques et persistent un peu partout, comme le principe de l'enclos rectangulaire, la division en parterres réguliers, la géométrie et l'utilisation de l'eau dans différentes mesures et circonstances. Cependant, peu à peu des détails vont changer, et avec l'avènement de la Renaissance, les jardins vont « s'émanciper », en étant entre autres influencés par l'Italie et intégreront petit à petit à un peu d'exubérance.

La Renaissance

On dénote la présence de parcs publics dès les XIIe et XIIIe siècles à Florence. Le rôle des perspectives est croissant et il y a donc une relative importance de la déclivité pour jouir de ces dernières. Bien que la présence de l'eau, notamment fontaines et jeux d'eau, ne soit pas nouvelle, elle prend une place beaucoup plus importante.

Quant à la végétation du jardin à l'italienne, elle privilégie « les plantes à feuilles persistantes (buis, myrte, laurier, lierre, genévrier, cyprès, palmier, romarin, oranger, citronnier) » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 178) en l'occurrence dans la continuation des jardins romains. Le jardin reste partiellement utilitaire avec la présence de vignes, d'herbes aromatiques - éventuellement médicinales - et d'arbres fruitiers.

Le jardin à l'italienne de la Renaissance se distingue par sa structure qui se « compose de figures géométriques (cercles, demi-cercles, carrés) » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 178). Il est en effet conçu selon une organisation redoutable et est très architecturé. Il est composé de quantité d'éléments tels que des portiques, des pergolas, des tonnelles ou encore des treillis.

Concernant les matériaux utilisés, la plupart des murs, des fontaines, des colonnades et des statues sont élaborés en marbre ou en pierre. Le jardin à l'italienne de la Renaissance est complété par « un réseau complexe d'allées délimitées par des haies de buis taillé, des plantes aux branches entrelacées (rosier, myrte, chèvrefeuille, laurier, romarin, coudrier, grenadier...) et des arbres ou des arbustes taillés et disposés régulièrement » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 178).

De tels jardins émergent dès le milieu du XV^e siècle, pour se diffuser et s'épanouir au XVI^e siècle; les plus connus étant certainement les jardins de Boboli d'Alberti, à Florence. Les éléments récurrents de ce type de jardin sont les fontaines et les divers jeux d'eau, la végétation au feuillage persistant, ainsi que l'architecture végétale.

Pendant la Renaissance, les jardins français, anglais et hollandais partagent des caractéristiques communes avant de se distinguer. Toutefois, les traces historiques de nombre de jardins de cette époque sont moindres car ils étaient souvent composés de matériaux peu résistants comme le bois. C'est aussi une époque où les modes ont varié et où les jardins ont en conséquence beaucoup changé. Comme il y a peu de traces physiques, il faut avoir recours à des textes ou des illustrations pour se représenter l'allure des jardins de cette époque.

Le jardin à la française et le jardin à l'anglaise – le régulier et le sauvage⁸

On peut admettre que deux grand types de jardins ont traversé les âges, « l'homme a privilégié le jardin tantôt dans ses rapports avec la culture, tantôt dans ses liens avec son essence végétale : il a composé respectivement des jardins architectoniques et des jardins paysagers aux formes naturelles » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 33). Dès la fin du XVIe siècle, ces deux types de jardins – architectonique et paysager - commencent à s'illustrer et vont de plus en plus se singulariser, à l'image du « jardin à la française » et du « jardin à l'anglaise ».

Le jardin à la française, aussi appelé « jardin classique », se distingue du jardin à l'italienne vers 1600. Ce type de jardin se compose de « formes géométriques reflétant la supériorité de l'esprit humain qui s'érige en dénominateur universel » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 33). Il est organisé avec un parterre au

⁸ Sous-titre inspiré de Le Dantec, J.-P. (2002). Le sauvage et le régulier : art des jardins et paysagisme en France au XX^e siècle. Paris : Le Moniteur.

centre et un ordonnancement général particulier, presque toujours tracé de buis et avec une rigueur implacable.

C'est le règne de l'ordre, de la victoire de l'homme sur la nature domptée, tout est maîtrisé, calculé, axé, équilibré, symétrique et méticuleusement entretenu. Il y a beaucoup d'art topiaire, de broderies végétales, de réalisation de motifs avec des fleurs et des plantes diverses entrelacées. On dénote donc une extrême maîtrise de la végétation, soumise et magnifiée.

L'exemple phare de ce type de jardin est celui du Palais de Versailles conçu par Le Nôtre. Ce jardin resplendissant représente la majestuosité de son propriétaire et montre son importance. Il doit pouvoir y organiser des fêtes, des joutes dans les bassins, des feux d'artifices, ... Le jardin et ses aménagements sont prévus pour pouvoir être vus de loin et appréciés dans son ensemble en le balayant du regard.

Le jardin démontre une position sociale, il doit être admirable depuis le palais. Un des éléments représentatifs du jardin à la française est l'Orangerie, dans laquelle des plantes rares et exotiques peuvent être cultivées, et il est ainsi possible de montrer ce qu'on possède et qu'on a ramené de loin, ce qui dénote une certaine suprématie, ou du moins un pouvoir ou de la richesse. L'heure de gloire de ce type de jardin se joue entre le XVIIIe siècle et le XVIIIIe siècle.

En Angleterre, au XVI^e siècle, bien que la géométrie et l'enclosure demeurent, la campagne environnante va peu à peu s'immiscer dans le jardin, de même que les jardins vont petit à petit faire partie du paysage environnant – du moins sur les tableaux.

Le jardin paysager anglais commence à se démarquer au XVIII^e siècle avec l'ouverture du jardin sur l'extérieur. Tant que le jardin est enclos par des barrières ou des haies, son rapport avec son environnement, le paysage et la nature était limité. Avec le haha⁹, la barrière est désormais en profondeur et invisible ce qui donne comme illusion que le jardin se fonde dans la campagne environnante et ouvre la perspective.

⁹ Le haha ets un fossé qui sépare le domaine de l'extérieur et remplace les murs ou les barrières. Cela permet d'ouvrir le jardin sur son environnement et de privilégier la vue. C'est en découvrant cette vue qu'on s'émerveille et qu'on s'écrierait "ha, ha".

Le « naturel » va peu à peu submerger le « régulier » et on va chercher à imiter, voire à recréer la nature telle qu'on l'idéalise. Le jardin anglais « cherche à éliminer toute trace visible d'intervention humaine, parfois jusqu'à frôler la limite entre œuvres d'art et œuvres naturelles » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 33). Selon André Lurçat, architecte et urbaniste de l'entre-deux guerre, que Le Dantec cite dans son ouvrage « Le sauvage et le régulier : art des jardins et paysagisme en France au XX^e siècle », « les jardins anglais ou romantiques, imitant la nature et recréant artificiellement son désordre, ont existé seulement aux époques où l'esprit littéraire a primé sur l'esprit plastique et géométrique » (Le Dantec, 2002 : 164).

Ce type de jardin est composé de différentes parties représentant diverses formes de nature. Des aspects montagnards y sont parfois reproduits (plantes, rochers, torrents, grottes, rocaille, cours d'eau), le promeneur doit pouvoir s'émerveiller dans ce jardin, en y découvrant des éléments inattendus, comme des fausses ruines ou d'autres objets pittoresques. C'est l'époque des expéditions et de l'alpinisme, ainsi que la mode des herbiers ; on veut ramener de la nature « sauvage » dans les parcs et la montrer telle qu'on l'a vue.

Le promeneur doit toutefois avoir un sentiment d'homogénéité, « la soumission des formes au jardin aux formes naturelles, qui définit le principe du jardin paysager, donne lieu à des éléments, des surfaces et des lignes irréguliers, souvent en partie dissimulés derrière des rideaux de verdure » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 35). La nature est maîtrisée mais avec une allure sauvage : on peut admettre le rôle de précurseur de ce type de jardin à l'allure sauvage.

Ces deux conceptions jardinières, « à la française » et « à l'anglaise », la première exposant des plantations bien maîtrisées, la seconde voulant faire croire à une végétation plus libre et hasardeuse, peuvent être considérées comme antithétiques, mais elles peuvent aussi devenir complémentaires.

Des compositions mêlant en effet les deux courants sont monnaie courante d'autant qu'une multitude d'agencements intermédiaires sont possibles. On peut observer cette tendance dans les jardins contemporains, où il est fréquent de parsemer des éléments naturels sur des éléments ornementaux ou architecturaux.

Il faut souligner que dans le reste de l'Europe, l'influence italienne persiste encore dans beaucoup de jardins, tout comme le petit enclos rectangulaire moyenâgeux, en particulier en Hollande, dû au terrain plat coupé par des canaux rectilignes.

Les jardins botaniques

Il est important de mentionner l'apparition des jardins botaniques vers le XVIe siècle. Les collections d'essences rares se font depuis la nuit des temps – le désir de collectionner les plantes remonterait déjà à l'Assyrie et à l'Egypte et il semble que la Chine le fasse aussi depuis très longtemps. Les guerriers explorateurs ramenaient des essences qui les intriguaient et les fascinaient, et des collections sont ainsi peu à peu apparues. L'exotisme et le fait de posséder quelque chose de rare ont toujours attiré les conquérants de tous les temps.

Le premier jardin botanique institué comme tel s'est créé à Padoue en 1545, puis les créations de ceux de Leyde, Leipzig et Heildeberg (Thacker, 1981) s'ensuivent. Ils sont conçus pour l'étude des plantes et ont donc une allure très fonctionnelle et relativement austère, se référant plus à un musée qu'à un jardin.

Les plantes sont souvent empotées afin de pouvoir être déplacées pour être acclimatées selon les saisons. Les différentes plantes sont rangées par familles ou par espèces, et il n'y a pas de préoccupations esthétiques dans leur disposition au sein du jardin botanique.

Du pittoresque au jardinesque

Au XIX^e siècle, l'art des jardins retrouve des styles plus anciens, de pays et d'époques variables, plus ou moins romancés. La « nature sauvage disparaît généralement des jardins » (Thacker, 1981 : 227) vers 1800 et l'art des jardins passe du pittoresque au jardinesque.

Vers 1830, avec la montée des classes moyennes, se créent en Angleterre de modestes jardins dans les cottages. Il faut par ailleurs souligner que c'est aussi cette année-là qu'apparaît la première tondeuse à gazon qui permet à « un propriétaire de condition modeste d'avoir une pelouse bien tondue » (Thacker, 1981 :

230) et qui est un des éléments permissifs de l'expansion de jardins privés dans les classes moyennes et supérieures.

Simultanément, Ward invente une boîte vitrée, fermée et équipée d'un système permettant à l'air de se renouveler. Ces caisses, de tailles variables « permirent non seulement d'abriter des plantes au sein des habitations mais également de transporter des plantes sur de grandes distances » (Daladier et Soulier, 2003 : 293). Cette invention est un élément permissif pour l'importation de plantes exotiques.

Les parcs publics

Le XIXe siècle européen et états-unien est marqué par l'avènement du parc public urbain, lié à l'industrialisation et à l'exode rural qui en découle. Les villes, surpeuplées, voient apparaître des espaces verts pour la collectivité publique, en mal de ces derniers. L'Angleterre, puis la France se mettent à démocratiser les espaces verts, et à Paris, on voit apparaître des espaces verts publics (parcs, squares, allées d'arbres) avec la restructuration haussmanienne qui refaçonne la capitale française.

L'art des jardins commence donc à dépasser son cadre initial - les jardins privés - pour meubler et peupler le reste de la ville sous forme d'allées ou de squares moins prestigieux que les jardins privés. « L'art des jardins dépassait donc son cadre habituel et s'ouvrait à une autre forme de création, l'urbanisme naissant, avec lequel il ne cesserait désormais d'entretenir d'étroites relations, la ville devant être aménagée comme un vaste paysage » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 291). À Paris, une équipe est créée, chargée d'entretenir ces nouveaux espaces, c'est le Service municipal des Promenades et Plantations. Une grande attention est portée sur les arbres et sur leurs alignements.

L'urbanisme est marqué dès la moitié du XIXe siècle par la doctrine hygiéniste prônant l'éradication des bactéries. Plusieurs types de mesure sont pris au niveau de l'urbain, comme la mise en place de poubelles et le ramassage des ordures, la construction d'égouts et l'évacuation des eaux usées, l'endiguement d'eaux stagnantes ou encore l'implantation d'arbres et de parcs visant à aider la purification de la ville. L'hygiénisme veut lutter contre l'insalubrité urbaine, la dédensifier, y amener de la lumière tout en améliorant la circulation de l'air.

Dans cette même approche, dès la fin du XIXe siècle, émerge une des premières grandes théories d'aménagement dans lesquelles on peut remarquer la volonté d'améliorer la ville avec l'aide de la végétation. L'une d'entre elles, sans doute la plus connue, est la théorie des *Cités-jardins* d'Ebenezer Howard.

Howard est un militant socialiste utopiste qui veut offrir de meilleures conditions de vie aux habitants des villes anglaises surpeuplées devenant irrespirables. Les cités-jardins doivent permettre aux ouvriers de se retrouver dans un environnement sain, vert et aéré tout en conservant les avantages de la ville. Howard a une vision très hygiéniste et voit les espaces verts comme la raison même de sa cité-jardin ; il veut amener la société vers un avenir meilleur en associant la ville et la campagne (Fishman, 1977).

Ce type de théorie dénote bien le changement d'approche plus globale dans lequel la végétation urbaine s'illustre, dans ses multiples fonctions, et dans son essence même.

1.3 Les jardins dès le XX^e siècle

Parallèlement à la diffusion et à l'extension des parcs publics, l'art des jardins continue à s'exercer, bien que cela soit majoritairement des commandes pour des jardins privés. Un style « mixte » apparaît tout d'abord, qui mêle d'une part la régularité et d'autre part donne un avant-goût de post-modernisme en empruntant des éléments au passé comme l'art topiaire, des jardins en escaliers ou en terrasses (Bonnechere, De Bruyn, 1998).

Puis des conceptions architecturales de l'Art nouveau – courant artistique apparu à la fin du XIXe - s'appliquent à l'art des jardins et provoquent un rejet des formes passéistes et du style mixte. C'est « un jardin de type architectonique, dessiné en symbiose avec le bâtiment et formant réellement la continuité de celui-ci à l'extérieur » (Bonnechere, De Bruyn, 1998 : 298). Le jardin fait alors partie intégrante des constructions, autant dans sa conception que dans ses fonctionnalités. Le risque est que le jardin soit réduit à de bruts matériaux de construction dont leur aspect de naturalité n'est pas pris en compte.

Certains jardins de style Art nouveau sont cependant moins stricts et sont alors créés dans un esprit plus ouvert et libre, à l'image de ceux de Gertrude

Jeckyll. Ses jardins ont eu une grande influence, laquelle perdure encore de nos jours, sur un grand nombre de concepteurs et de créateurs de jardins (Bonnechere, De Bruyn, 1998). Le style Art nouveau s'inspire de formes assez détaillées, souvent en référence à la nature alors que le mouvement Art déco qui fait fureur après la Première Guerre mondiale permet aux jardins d'acquérir des couleurs vives et des formes plus épurées et géométriques.

Du parc à l'espace vert

Déjà pendant l'Entre-Deux-Guerress puis après la Deuxième Guerre mondiale, différentes grandes théories sociales - prenant en compte la dimension de la nature - émergent concernant les logements et types d'habitat appropriés pour loger le surplus démographique ainsi que pour trouver une solution à l'expansion massive des villes européennes. Un des urbanistes les plus célèbres a en avoir énoncé est Charles-Édouard Jeanneret, dit Le Corbusier, avec son projet de *Cité radieuse*.

Le Corbusier voit dans les espaces verts un élément essentiel pour l'harmonie de sa cité radieuse, permettant aux hommes de vaquer à leurs loisirs et de vivre dans le calme (Fishman, 1977). Selon lui, la végétation fait partie intégrante de la ville, à tel point que la ville s'insère dans la végétation (et non la végétation dans la ville). La nature est d'ailleurs intégrée à chacune de ses fonctions. « La nature intervient d'une façon essentielle dans la fonction habiter (soleil, espace, verdure). Elle est présente encore dans la fonction travailler (verdure et ciel). Elle joue un rôle éminent dans la fonction cultiver le corps et l'esprit (sites et paysages). Elle accompagne la circulation (sites et paysages) » (Le Corbusier, 1971 : 82).

Certes la nature a une grande importance dans cette théorie, et tient un rôle central, mais cette « nature » dont il est question est plus de l'ordre d'un espace herbeux de couleur verte parsemé de quelques arbres. L'œuvre paysagiste est banalisée, les techniques uniformisées et les parcs s'orientent vers une standardisation ne prenant pas en compte le contexte dans lequel il s'insère, ignorant le bâti qui l'entoure et se résumant par la présence de quelques éléments fonctionnels nécessaires à ce nouveau type d'espace vert.

Si l'usager est pris en compte dans la mesure où ces parcs doivent présenter des fonctions requises, sa personnalité est ignorée. Dans la même mouvance d'une uniformisation de l'espace, l'usager se retrouve lui aussi standardisé et se contente d'utiliser le parc avec les aménités qu'on lui offre, ces dernières étant presque pareilles d'un parc à l'autre.

Les formes de ces espaces verts sont simples, épurées et conventionnelles. La tendance générale est donc de remplir les vides béants entre les grands immeubles par des espaces « chlorophyllisés » et purement fonctionnels, facile d'entretien.

Ce penchant pour les espaces verts va s'accentuer pendant les Trente Glorieuses, où la propension est au verdissement, et dont il résulte généralement des pelouses extensives. Cette situation se retrouve tant pour les parcs des grands ensembles de l'époque, que pour les parcs publics en milieu urbain, où « l'absence de projet est flagrante. Nulle pensée, autre que floralo-décorative, n'en anime la composition non plus que les parcours induits par celle-ci » (Le Dantec, 2002 : 189). Le passage ci-dessous résume bien de quelle manière les espaces verts sont considérés.

« L'espace vert ordinaire – celui de l'urbanisme de zonage – apparaît le plus souvent comme un résidu, un effet négatif du bâti et des circulations, lorsqu'il n'est pas pensé, plus vulgairement encore, comme un maquillage végétal de derniers recours. Bref, en perdant son nom, le jardin urbain se trouve dépouillé de toute positivité autre qu'hygiénique. Plus de géographie : l'espace vert n'est pas un lieu, mais une portion de territoire découpé sur l'espace abstrait du plan. Plus d'histoire : l'espace vert se moque du contexte comme de la réflexion sur le passé et le présent. Plus de culture : l'espace vert n'est qu'un green aménagé selon les seules règles de la « commodité » et de la « fonctionnalité » les plus simplistes ; l'art s'en trouve congédié ou réduit au seul emballage. Atopique, achronique, anartistique, l'espace vert n'a cure des tracés, des proportions, des éléments minéraux ou aquatiques, de la composition paysagiste ou géométrique, de la pensée qui devrait le soutenir. C'est un rien végétal dévolu à la purification de l'air et à l'exercice physique : l'émotion résultant d'une promenade à travers une nature recomposée aux fins de se montrer parlante, ouverte sur son temps, qui tient tout entier dans le simplisme de son concept » (Le Dantec, 2002 : 185).

Cette quasi-disparition du jardin au profit de l'espace vert nous interpelle car en tant que reflet de cette époque, le jardin devrait représenter les préoccupations et projets de cette période d'expansion économique. Le miroir jardinier de la société des loisirs semble bien pauvre, ou alors il est la démonstration d'un vif désintérêt pour le parc public en faveur jardin privé, en

pleine expansion avec l'avènement de la maison individuelle. L'art des jardins souffre aussi d'une gestion très intensive et standardisée. « Comme si les Trente Glorieuses n'avaient rien eu d'autres à dire, concernant la nature dans la ville des années soixante, qu'une exposition virtuose de végétaux choisis » (Le Dantec, 2002 : 189).

Reste à signaler une exception brésilienne à cette standardisation de l'espace vert. Burle Marx conçoit un jardin exemplaire – le jardin du Sitio, à San Antonio da Bica au Brésil, inauguré en 1949 – cherchant à constituer une sorte de microcosme du Brésil à l'échelle d'un jardin. Son idée est de créer un jardin pour une culture en quête d'une construction d'identité, cherchant à s'approprier ses racines, sa géographie, sa population et sa botanique. Il fait de l'écologie un principe d'organisation visuelle (Lennhardt, 2001).

L'impulsion de renouveau des jardins français

Vers la fin des années 1960, début 1970 apparaissent de nouvelles problématiques urbaines, politiques et paysagères et on dénote l'apparition de quelques parcs novateurs notamment en France avec le parc André Malraux de Jacques Sgard à Nanterre et le parc du Sausset de Michel Corajoud à Paris. Ce dernier prévoit des prairies cultivées, des zones de forêt, des étangs dans un espace délaissé de plusieurs hectares, contenant des rails, des routes et des châteaux d'eau. Avec la prise en compte de ces éléments, il réalise un parc reliant l'urbain et le péri-urbain et symbolisant l'imbrication de la ville et de la campagne.

Un autre parc significatif qui marque le renouveau des jardins (toujours français) au début des années 1980 est celui de la Villette, à Paris. Bernard Tschumi transforme une friche en un parc urbain d'un type totalement nouveau, où le végétal est étrangement secondaire, comme si le béton avait été jardiné. On s'interroge alors sur les relations entre l'art, le jardin, l'histoire de l'art et la conscience culturelle de notre époque et de sa modernité, qui sont réfléchies et développées par Alain Richert. Il se demande quelle est la question à laquelle notre société tente de répondre avec ces espaces verts, de quelle manière elle veut le faire et « comment [peut-on] inventer un art de vivre pour une société mal à l'aise ? » (Hucliez, 1998 : 65).

Le jardin perd peu à peu ses fonctions de « récupérateur d'espaces vides » et de « cosmétique d'accompagnement » et s'appréhende de manière plus globale tout en retrouvant une sensibilité, une signification ainsi qu'une réflexion créative. Nous verrons plus tard l'impact provoqué par l'avènement des préoccupations écologiques qui vont transfigurer l'art des jardins, mais surtout modifier les rapports de l'homme à la nature.

Du jardin au paysage

Passées les Trente Glorieuses, le jardin, mais aussi le paysage, retrouvent leur importance. Ces deux termes se voient même associés, par exemple par Pierre Donadieu qui argue que « sans le jardin, il n'y a pas de culture paysagiste » (Donadieu, 2002 : 18). Il propose justement de percevoir le jardin comme un paysage, comme le faisaient déjà les admirateurs des jardins paysagers anglais.

Le jardin aiguise le regard et comme nous l'avons vu dans la genèse jardinière, la culture des jardins est vaste et variée. En y joignant le concept de paysage, on s'ouvre à une échelle plus vaste qui permet d'appréhender l'art des jardins dans une dimension dépassant le cadre même de ce dernier. Les visions d'ensemble, de réseaux vont être particulièrement importantes avec l'émergence des préoccupations écologiques, où l'échelle plus étendue prend tout son sens.

Devenus symboles patrimoniaux, les jardins historiques sont restaurés, entretenus, valorisés et sont les garants d'une culture, d'un passé et d'un style propre à une époque. Les jardins expriment le rapport que la société entretient avec la nature et son environnement, on peut y trouver des clefs pour mieux la comprendre.

Du paysage à l'environnement

L'art des jardins ainsi que la manière de les apprécier vont être bouleversés par les préoccupations environnementales qui prennent de plus en plus d'importance. Comme le dit Gilles Clément dans l'ouvrage de Marielle Hucliez, « l'émergence de l'écologie bouleverse le rapport de l'homme à la nature. Il était maître du monde, le voici appartenant au monde, contraint de respecter les formes de la vie sur Terre. Son avenir en dépend » (Hucliez, 1998 : 87).

La société continue à s'exprimer à travers le jardin, mais elle va peu à peu aussi le faire à travers le paysage et nous pouvons constater une évolution scalaire. La prise en compte du paysage environnant n'est certes pas nouvelle, et les jardiniers du XVIII^e siècle le faisaient déjà, mais avec l'écologie, c'est un nouveau paradigme qu'il faut prendre en compte.

Dorénavant, la société s'exprime à travers le paysage, en le modulant, le recomposant, en réhabilitant, en prenant en compte des phénomènes existants (la déprise urbaine, les délaissés urbains, une mobilité accrue, ...) et l'environnement présent, ainsi que les éléments multiscalaires qui le composent. Le raisonnement se fait de plus en plus par des réseaux, en réfléchissant aux manières de relier des espaces par des trames, des pénétrantes ou des couloirs et en les contextualisant à une plus vaste échelle, notamment avec l'exemple des parcs péri-urbains.

L'apport de Gilles Clément

Dans cette approche, les travaux de Clément sont extrêmement intéressants. Ils amènent des idées nouvelles à l'image que l'on se fait des jardins, des parcs et de la nature en général, ainsi que l'échelle à laquelle on l'aborde.

L'approche de Clément peut se définir de la manière suivante : il veut privilégier l'observation sur l'intervention qui est limitée selon les mouvements naturels induits par la végétation elle-même. Il veut de cette manière favoriser une gestion de la végétation déterminée par l'étude du site et par l'observation des différentes essences qui s'y trouvent (Le Dantec, 2002).

L'observation du terrain, mais aussi la prise en compte du site en général (caractéristiques physiques, géographie, histoire et contexte) sont les composantes principales permettant d'être plus à même de déchiffrer le paysage. Un paysage, qu'il soit à l'échelle d'un jardin, d'un parc urbain ou plus vaste encore, ne doit plus être invariablement transformé et modifié au gré des projets et des envies, mais respecté.

Avec les théories de Clément, on remarque un désir de regain de respect pour les lieux et les espèces, qui peuvent dès lors renouer avec une forme de liberté. Il est plutôt en faveur de laisser les espèces se développer librement où elles ont élu domicile (Clément, 2008).

Ses concepts théoriques sont le *Jardin Planétaire*, le *Jardin en Mouvement* et le *Tiers-Paysage*. Le premier part du triple constat de la finitude écologique, du brassage planétaire et de la couverture anthropique (Clément, 2008). En considérant la planète comme un seul jardin, on imagine qu'elle abrite une diversité en perpétuelle évolution, mais qu'elle est aussi le terrain d'activités humaines ne respectant pas ce jardin. Il est nécessaire de préserver la qualité de l'eau, de l'air et du sol sans lesquels le *Jardin Planétaire* est condamné.

Le second concept, le *Jardin en Mouvement*, s'inspire d'un terrain en friche, abandonné à lui-même et aux évolutions des essences en présence. En intervenant le moins possible sur la nature, après l'avoir observée attentivement, on connaît mieux les espèces, leurs comportements et leurs capacités et on peut alors les exploiter de la manière la plus adéquate. Il faut laisser les espèces se déplacer seules et les laisser libres de réapparaître où elles veulent, où elles parviennent à germer. Clément préconise de conserver les espèces ayant décidé du choix de leur emplacement (Clément, 2008).

Quant à son concept de *Tiers-Paysage*, il « désigne la somme des espaces où l'homme abandonne l'évolution du paysage à la seule nature. Il concerne les délaissés urbains ou ruraux, les espaces de transition, les friches, marais, landes, tourbières, mais aussi les bords de route, rives, talus de voies ferrées, etc. À l'ensemble des délaissés viennent s'ajouter les territoires en réserve » (Clément, 2008). Ce *Tiers-Paysage* regroupe donc des espaces idéaux pour accueillir la biodiversité, il faut ainsi les valoriser et les protéger au lieu de les négliger.

La végétation spontanée s'implantant dans des espaces du type du *Tiers-Paysage* est importante en milieu urbain, notamment à Genève, où on peut en rencontrer dans des friches comme celle de la gare des Eaux-Vives, le long des axes routiers et ferroviaires, aux bords des cours d'eau ou des trottoirs, à la base des arbres, au fond des cours, sur des toits plats, sous le mobilier urbain ou encore dans divers interstices plus ou moins imaginables.

Les jardins vers lesquels Clément veut aboutir – si la végétation le veut bien – ressemblent à une « friche mi-spontanée, mi-contrôlée (par la limitation du développement de certaines plantes et par l'apport d'essences non-indigènes notamment) [soit vers] un nouveau genre de jardin » (Le Dantec, 2002 : 226). Ce nouveau type de jardin peut être considéré comme un mélange de concepts

empruntés à l'écologie, aux jardins anglais de l'époque romantique ainsi qu'aux théories de Clément sur l'art involontaire¹⁰.

Dans les années 1990, le parc André Citroën à Paris permet à Clément de mettre en pratique ses théories sur le domaine public et compose une partie du parc comme une « friche naturelle évolutive » (Le Dantec, 2002 : 231). Ce parc montre au grand public qu'un nouveau type de parc est possible, même en ville. Il nous invite par ailleurs à changer d'échelle d'observation et de raisonnement avec son Jardin planétaire qui est tout à fait dans la logique du développement durable, de l'agir local pour des répercussions globales.

Outre l'immense apport de Clément, on peut dire que de manière générale les paysagistes, jardiniers et autres concepteurs de parcs prennent de plus en plus en compte les éléments présents sur le site, ainsi que l'ensemble du site pour le considérer comme un paysage. Cela interpelle quant à la question de l'échelle nécessaire pour l'appréhender.

Il y a aussi une prise de conscience du caractère non-fini et perpétuellement évolutif de la nature, de la maîtrise limitée de l'humain. On se rend compte que l'état idéal du jardin escompté est soit utopique, soit éphémère s'il est atteint.

Les parcs avant la gestion différenciée

Cet historique nous amène au début des années 1990, période charnière pour le sujet qui nous intéresse dans la partie suivante. L'approche des parcs et de la nature en ville change, devient plus sensible et renoue aussi avec une certaine dimension artistique. Cette nouvelle approche pour voir les parcs urbains et les paysages urbains en général nous permet de lire et de deviner l'évolution urbaine et ses rouages sociaux, politiques, économiques dans lesquels l'écologie tente une timide incursion.

Si l'on parcourt brièvement l'évolution de l'urbanisme végétal en général et des jardins en particulier, on peut remarquer que les types de végétation présents ont été variables, leurs formes ayant été tant régulières qu'irrégulières et leurs allures strictes ou plus sauvages, ou encore savamment mélangées.

¹⁰ Il a écrit un *Traité succinct de l'art involontaire* (Clément, G. (1999). *Traité succinct de l'art involontaire : textes, dessins et photographies*. Paris : Sens & Tonka) dans lequel il évoque les surprises que l'imbrication de la nature et de la société humaine peut générer sans le vouloir.

Cette diversité concerne tant les jardins privés que les parcs devenus publics, bien que ces derniers aient des contraintes supplémentaires à prendre en compte comme nous le verrons plus bas.

Les jardins ont longtemps démontré la diversité des civilisations et reflété les cultures, qui y aménagent ce qu'elles ont de meilleurs. La diversité des jardins présents aujourd'hui au sein d'un même territoire dénote la diversité de la société qui y vit, des différentes cultures en coprésence et qui les fréquentent ensemble dans les parcs publics, à la recherche d'interactions avec l'environnement végétal.

En vivant en ville, l'homme désire des parcs qui intègrent de multiples exigences, tout en rendant la promenade et les loisirs aisés, attractions pour lesquelles ils sont majoritairement sollicités. L'insertion de la composante écologique est donc délicate, car cela ne rime pas avec une fréquentation massive. Les parcs doivent donc posséder des parcours balisés pour traverser ou observer des prairies d'herbes folles ou des bosquets à l'allure forestière et sauvage, et doivent rester praticables en toute circonstance (Clergeau, 2007).

On peut dire que les jardins découlant de la gestion différenciée, que nous allons aborder dans la section suivante, tentent de faire coïncider le jardin écologique – avec renaturation, promotion de la biodiversité et d'essences régionales – avec le jardin fonctionnel et technicisant proposant des supports engazonnés et praticables propres à notre société où les loisirs priment.

Certes la nature est présente en ville depuis fort longtemps, mais le regard sur cette dernière a changé et a été aiguisé, « le végétal est d'abord perçu comme l'expression immédiatement sensible de la présence de la vie dans la ville » (Van Waerbeke, 2006 : 76). Plus que la présence de la vie, c'est aussi la dimension de l'agrément et de l'esthétisme que procure la végétation qui est importante.

2. La gestion différenciée en Europe

Prémisses

Comme nous l'avons brièvement évoqué dans l'historique consacré aux jardins, c'est avec l'avènement de l'écologie que de nouveaux changements de perception de la végétation urbaine apparaissent. Des catastrophes naturelles

ou industrielles de grande ampleur, ainsi qu'une prise de conscience globale concernant l'avenir de la planète vont peu à peu influencer les perceptions et les regards sur la nature qui nous entoure et qui fait partie de la ville.

Depuis une trentaine d'année le concept d'écologie urbaine se distingue de l'écologie, faisant suite aux préoccupations naissantes sur la qualité de vie, le bien-être et la santé des citadins. Jusqu'alors, ville et écologie étaient deux entités bien distinctes et n'avaient pas de raison d'être confrontée l'une à l'autre. L'écologie traitant les écosystèmes, il n'y avait pas de raison d'y mêler l'homme; il s'agissait avant tout, en matière d'aménagement, de s'occuper d'espaces naturels – souvent considérés comme les plus fragiles - à préserver par exemple les montagnes, les forêts ou encore les littoraux.

Avec l'émergence de politiques urbaines innovantes (démocratie participative, logique de projet, interdisciplinarité) dans les années 1980, une attention spécifique portée à la ville apparaît, ainsi qu'une sensibilité écologique inhérente au milieu urbain. Mais elle demeure dans un premier temps essentiellement d'ordre politique et social, la préoccupation environnementale étant encore en marge.

Les préoccupations de (re-)verdissement de la ville ne sont toutefois pas en reste et des micro-initiatives voient le jour. La question de la nature en ville est alors surtout traitée par les politiques des espaces verts qui se penchent sur les trames vertes, pénétrantes de verdure et autres couronnes vertes. On dénote l'importance de la logique de réseau et de l'imbrication ville - campagne.

De la ville durable à la nature en ville

En parallèle émerge la question de la préservation du cadre de vie, car il y a une prise de conscience concernant les risques liés à une présence massive de l'urbain, et ceci à toutes les échelles (réchauffement planétaire, effet de serre, montée des eaux, qualité décroissante du milieu urbain, ...). Avec la Déclaration de Rio en 1992, la prise de conscience devient inéluctable à l'échelle mondiale et les manières de penser vont changer tant au niveau temporel que spatial, en réfléchissant à la fois à court, moyen et long terme et en agissant localement pour avoir un effet global. On se met alors à parler de ville durable, soutenable ou viable.

Les attentes des citadins ont aussi évolué, les représentations qu'ils se font de la nature ont changé, et changent encore. De plus en plus de manifestations ont lieu autour de cette « nature en ville », telles que des expositions de jardins comme *Lausanne Jardins* à plusieurs reprises ou le festival de jardins annuel de Chaumont-sur-Loire. Il y a aussi des expositions d'art en plein air dans des espaces verts, des festivals dans des parcs, des concours de fleurs ou de balcons fleuris, des appropriations d'espaces aux pieds des immeubles pour le jardinage, des sensibilisations à la faune et à la flore urbaines dans les écoles pour ne citer que quelques exemples.

Les citadins appréhendent différemment les relations avec leur environnement direct. Ils sont effectivement plus sensibilisés aux éléments qui font leur quotidien et qui les entourent. Une importance plus accrue est dorénavant vouée à l'ordinaire et à la proximité, et non plus à l'exceptionnel.

La dimension végétale commence à être prise au sérieux dans les villes occidentales. « La ville ne peut plus évoluer aujourd'hui sans se positionner par rapport à la nature et sans se préoccuper de son fonctionnement écologique » (Clergeau, 2007 : 15). Bien que cette aspiration à vouloir davantage de nature en ville ne soit pas nouvelle, on peut clairement parler d'une demande sociale croissante de nature en ville, avec une nouvelle manière de la formuler et de la conceptualiser. Les formes aboutissant à sa réalisation sont alors novatrices. On constate « un souhait général d'une réelle présence de la faune et de la flore au sein de la ville. La notion de proximité semble importante et appelle d'autres formes que seulement quelques jardins publics éloignés les uns des autres » (Clergeau, 2007 : 35).

Toutes ces préoccupations combinées vont notamment aboutir à un nouveau type de gestion des espaces verts dans passablement de villes européennes. Ces dernières sont préoccupées soit par des soucis de rentabilité, d'une gestion plus écologique, ou encore par la prise en compte du lieu – longtemps secondaire ou ignoré - et vont désormais appliquer un entretien dit « différencié ».

La gestion différenciée

La gestion des parcs en milieu urbain de nombreuses villes européennes a beaucoup évolué ces dernières années, globalement depuis le milieu des années 1990. « On fait maintenant preuve de davantage d'imagination, ainsi que de souci de

bien-être et de sociabilité, dans les jardins publics, ce qui n'était pas le cas il y a quinze ou vingt ans » (Publications d'architecture et d'urbanisme, 2005 : 53). Le souci ornemental reste dans un premier temps souvent dominant, mais n'est plus la seule raison d'être de la végétation et les moyens de s'en occuper vont se diversifier.

La tendance est donc de ne plus avoir un entretien trop standardisé des espaces verts, pour des raisons tant écologiques, économiques, sociales qu'esthétiques. Un des objectifs poursuivis est aussi de faire ressortir la diversité ainsi que la singularité des espaces concernés afin d'éviter que le paysage végétal urbain soit monotone, régulier et uniformisé.

Cette approche différenciée est une sorte de réponse à la banalisation croissante des espaces verts publics, considérés comme des espaces fonctionnels généralement récréatifs. Leurs modes de gestion ont longtemps été uniformisés de manière à être performants techniquement et économiquement, et les pratiques de culture intensive trop souvent appliquées sans distinction de lieux et de prise en compte de l'âme des parcs.

La gestion différenciée répond à une demande croissante d'espaces verts en milieu urbain, démontrée par une fréquentation en hausse de la part de la population urbaine, réclamant des espaces à caractère plus personnalisé voir même à l'allure plus « naturelle ». Sachant que des restrictions budgétaires ont été prises en compte dans de nombreuses villes, ce nouveau mode de gestion tente de concilier ces impératifs avec ceux de la durabilité.

Initialement la gestion différenciée est donc bien plus qu'une technique d'entretien. Elle est un moyen permettant d'adapter les connaissances, les compétences et les outils disponibles dans le service à l'usage et à la fonction qui sont faits des espaces verts en milieu urbain. La gestion différenciée est une approche plus globale de la gestion des parcs et du patrimoine végétal en général, conceptualisée selon les divers cas de figure en présence.

Le « génie du lieu » et diverses composantes du parc telles que, entre autres, son histoire, ses usages, son type de fréquentation, sa situation dans la ville et son objectif visuel sont désormais pris en compte. Les parcs ne sont plus tous entretenus de la même manière, ils le sont selon les spécificités inhérentes à chacun. On ne considère plus les espaces verts comme un tout homogène mais

ils deviennent un assortiment d'espaces considérés individuellement. Les moyens nécessaires à leur entretien découlent d'une analyse préalable, spécifique au lieu considéré.

Cette forme de gestion s'inscrit donc dans une démarche plus vaste, et elle concorde bien avec l'approche du développement durable, « penser globalement et agir localement », et de la trinité « société – écologie - économie » qu'il faut prendre en compte pour un développement urbain durable cohérent. Les parcs publics doivent répondre aux différents besoins des nombreux usagers et aux attentes hétéroclites tout en s'adaptant à leur temps – les pratiques et les usages évoluant vite - ils doivent donc être polyvalents et avoir du caractère tout en étant fonctionnels avant tout.

La dimension sociale ne peut être négligée car les espaces verts sont des lieux de rencontre, de divertissement et de détente par excellence en milieu urbain. Certaines villes appliquant la gestion différenciée prévoient ainsi des journées d'informations, des séances d'initiation à cette nouvelle forme de gestion, voire même des plans de participation à l'élaboration de projets pour des parcs avec les écoles ou la population, ceci afin d'être plus à même de répondre aux demandes des usagers.

La communication est primordiale et il est essentiel que le public soit informé d'un tel changement de gestion. La volonté municipale est donc indispensable car cela demande une approche globale et l'information est de rigueur. Les élus doivent donc privilégier une communication informative visà-vis de la population afin d'expliquer le bien-fondé de leurs pratiques d'entretien en pleine évolution.

La gestion différenciée nécessite de revoir l'organisation et beaucoup de « compétence et savoir-faire et ce, à tous les niveaux des services : conception, entretien, communication et bien entendu botanique » (Burie, 2000 : 33). Certains détracteurs de cette forme de gestion, notamment concernant les espaces délaissés d'un entretien intensif qui prennent l'allure de champs de mauvaises herbes, l'ont vue comme une menace de l'art horticole et comme un laisser-aller général de l'entretien des parcs. « Le concept de « gestion différenciée » va bien au-delà de la prescription de règles immuables. À chaque ville, à chaque région, sa vérité. Avec néanmoins, quelques clés indispensables, comme l'absolue nécessité d'une volonté

politique et technique ainsi que la mise en œuvre d'une communication efficace auprès des habitants » (Burie, 2000 : 36).

Après un historique des jardins genevois nécessaire à la compréhension des parcs de cette ville, nous nous attèlerons dans la troisième partie de ce travail à une description plus méticuleuse de la gestion différenciée telle qu'elle est appliquée à Genève.

3. Conclusion – la nécessité des apports historiques

Nous avons remarqué à travers l'historique des parcs et jardins que de nombreux éléments explicatifs apparaissent comme des évidences et nous aident à comprendre les jardins d'aujourd'hui, comme ceux des époques et des sociétés considérées, selon leurs impératifs. Selon les priorités, on peut alors éventuellement déduire ce qu'une société peut faire transparaître à travers l'aménagement de ses parcs.

L'évolution des jardins à travers les âges nous donne un panorama des multiples possibilités des types de jardins auxquels il est possible d'aboutir selon le type de société mais aussi selon les villes concernées. Nous avons lu à plusieurs reprises que les aménagements propres à une ville peuvent se refléter dans l'aménagement de ses parcs.

Chaque époque a su intégrer de manière variée la végétation à l'organisation de ses villes et l'a gérée à la manière qui lui semblait appropriée dans ses jardins. Les époques, les regards, les mentalités, les préoccupations ainsi que les priorités changent et c'est cela qui rend cette thématique si passionnante, car elle est en perpétuelle évolution et nous renseigne sur les sociétés qui s'en occupent.

Si le désir de végétation en ville n'est pas nouveau, et même intrinsèque à la possibilité d'une ville, nous avons aussi vu que la présence de végétation moins strictement ordonnée ou d'herbes folles n'est elle aussi pas chose nouvelle. Sa présence ainsi que son abondance ont oscillé selon les idéaux esthétiques et sociétaux des époques. Le citadin recherche depuis longtemps déjà une alternative aux jardins trop stricts en souhaitant des espaces plus proches de la nature, plus paysagers et plus favorables à la méditation et à la contemplation.

Troisième partie : L'EXEMPLE DE GENEVE

Le choix du terrain de la Ville de Genève nous est naturellement venu à l'esprit, compte tenu de notre pratique quotidienne de ce territoire en raison de contraintes liées à l'habitat et à notre mode de vie. Les espaces publics, notamment les parcs, sont des lieux de prédilection pour nos loisirs. Nos nombreuses promenades et déambulations effectuées au fil du temps à travers cette ville sont monnaie courante et en ont fait un terrain familier, vécu et perçu au quotidien.

Au préalable, il nous faut préciser quelques particularités inhérentes à la trame végétale genevoise. En effet, sa végétation urbaine doit tout d'abord être différenciée entre ses échelles et ses « catégories ». Il y a dans l'agglomération genevoise des pénétrantes de verdure d'une part et un maillage vert plus fin dans le tissu urbain d'autre part. On peut donc distinguer la liaison entre la couronne campagnarde et la ville – pénétrante de verdure – de la « nature en ville » qui m'intéresse plus précisément dans ce travail.

Nous verrons un aperçu des parcs emblématiques de Genève, ville fière de ses parcs et aimant se faire appeler « Cité des parcs »¹¹. Nous verrons aussi plus loin dans ce travail quels sont les objectifs et les mesures prises actuellement par la Ville et notamment à travers le Plan Directeur Communal concernant la nature en ville à une échelle plus vaste que celle des parcs - celle du paysage et des espaces ouverts à Genève.

67

¹¹ Voir en annexe nº 1, une carte des principaux parcs genevois.

1. Historique genevois

On peut considérer la Promenade de la Treille comme le premier « parc » genevois. Initialement une plateforme pour admirer la vue, des premiers aménagements y sont faits au début du XVIe siècle et quelques décennies plus tard y apparaissent les premiers arbres. Il y a aussi quelques jardins de particuliers. La plateforme est agrandie et consolidée à la fin du XVIIe siècle, de nouveaux arbres sont plantés et dès le début du XVIIIe siècle, la Treille arbore peu à peu l'allure qu'on lui connaît aujourd'hui.

Les promenades de l'Observatoire et de St-Antoine sont aménagées à cette même époque, elles se composent de terrasses haut perchées qui marquent la bordure des fortifications et donc la fin de la ville (Site de la Ville de Genève, consulté le 7 octobre 2008).

1.1 Les jardins des grands domaines genevois¹²

Au XVIIIe siècle beaucoup de maisons de maîtres sont construites, et sont souvent accompagnées de jardins de plaisance. Ces derniers ont des caractéristiques communes et prédominantes comme « la nécessité d'une exploitation rationnelle, la prédilection pour les campagnes aux contours bien délimités, l'idéal d'un paysage cultivé bien aménagé » (Bovay, Obergfell et Thomaïdes, 2005 : IV).

Ces jardins sont aussi influencés par certains concepts empruntés aux jardins à la française comme la création de terrasses, d'allées, de parterres, la présence de serres ou d'orangeries, de pièces basses et de plans d'eau qui animent les perspectives, et de pièces plus hautes comme des bosquets ou des arbres qui se chargent d'assurer l'ombre. La sociabilité dans les jardins a lieu à cette époque sous le doux ombrage des arbres, souvent des ormes, des tilleuls ou des marronniers d'Inde (Bovay, Obergfell et Thomaïdes, 2005).

L'agencement simultané de pièces basses et hautes permet d'animer les perspectives, qui ont alors un rôle important. Les jardins sont d'ailleurs bien souvent orientés en direction du lac afin de pouvoir jouir du dégagement sur le

¹² Passablement d'éléments de ce chapitre, notamment des détails descriptifs non-cités, proviennent de l'exposition *Jardinjardins* (référencée dans la partie introductive), retraçant l'histoire des jardins genevois.

Léman et des montagnes à l'arrière. La majorité des projets et des réalisations de parcs à Genève ont ce point en commun de s'ouvrir sur leur environnement paysager (Bovay, Obergfell et Thomaïdes, 2005). Ces jardins sont ainsi souvent élaborés en fonction de la morphologie existante, et profitent de la pente douce orientée vers le lac.

On dénote aussi une claire influence en provenance de l'Angleterre, qui veut imiter la nature dans le jardin et qui tente d'inclure dans son espace tant le lac et les montagnes que la campagne et ses cultures environnantes. Autour de 1780, le jardin à l'anglaise fait une première timide incursion à Genève, mais il apparaît tout d'abord comme un aménagement secondaire. Selon l'exposition *Jardinjardins*, c'est en 1788 que le premier aménagement « à l'anglaise » de grande envergure a lieu, à la Grande-Boissière à Chêne-Bougeries.

Une autre variable importante pour pouvoir apprécier l'art jardinier dans toute sa splendeur est la prise en compte du ciel dans l'admiration du jardin qui devient ainsi un lieu idéal qui se fond dans le paysage. Rousseau s'émerveille pour la nature en lui attribuant « des valeurs rédemptrices face aux maux de la civilisation » (Bovay, Obergfell et Thomaïdes, 2005 : VII). Selon lui, le jardin doit s'établir d'après des ressources simples et locales, afin d'obtenir des jardins à l'allure « naturelle » et « sauvage » ; Rousseau privilégie les promenades sinueuses et pittoresques pour ses promenades solitaires.

Vers le milieu du XVIII^e siècle des éléments plus ludiques et relatifs à l'émotionnel sont peu à peu insérés dans les jardins, tels que des cheminement sinueux, la création d'imitation d'« accidents topographiques » ou encore l'insertion d'essences nouvelles capables d'émerveiller les promeneurs. « L'attention se porte désormais sur les éléments singularisant formellement ou géographiquement les lieux dignes d'admiration. De ces paysages idéalisés naît un jardin de collection » (Bovay, Obergfell et Thomaïdes, 2005 : VIII).

On veut trouver des éléments singuliers et évocateurs dans les jardins, remémorant des voyages, des découvertes ou des contrées lointaines et superbes. Certains parcs comme la Grange ou la Fenêtre sont composés selon les expériences vécues par ses commanditaires, voulant restituer dans leurs parcs des ambiances et des sentiments éprouvés lors de leurs expéditions (Bovay, Obergfell et Thomaïdes, 2005).

Afin d'agrémenter les promenades, du mobilier permanent et relativement imposant fait son apparition dans les parcs ; il peut s'agir de petits bâtiments évoquant différentes cultures comme des petits chalets ou des pavillons chinois.

Comme dans le reste de l'Europe, les jardiniers et concepteurs de jardins vont chercher à imiter la nature dans les parcs dans un élan sensible et romantique. Ils le feront soit par le pittoresque en recomposant une nature idyllique avec des techniques horticoles et des effets picturaux, soit en créant des lieux qui se fondent sur des éléments du paysage environnant, de sorte à l'intégrer et à ouvrir le paysage sur l'extérieur.

De nouvelles essences apparaissent à Genève telles que le *wellingtonia* (séquoia), l'*araucaria*, le ginko et le cèdre du Liban, ainsi que des serres et des techniques de plus en plus spécialisées. On dénote aussi un goût pour les mises en scène de roches qui amènent un aspect plus montagnard et insèrent un peu de rudesse dans les parcs.

Nous atteignons à la fin de 1800 le paroxysme de la grande passion pour l'acclimatation de plantes exotiques dans des serres ou des orangeries ; il règne en effet une grande ferveur pour l'horticulture et la botanique dans les grandes familles genevoises. Des projets et expériences d'acclimatation sont par ailleurs présentés au grand public lors de l'Exposition nationale de 1896 à Plainpalais avec les jardins d'acclimatation d'Henry Correvon. Cette tradition botanique genevoise demeure encore aujourd'hui.

Avec l'avènement de ces parcs publics, un service y attenant est dès lors nécessaire quoique déjà existant dès 1840, « sous une rubrique budgétaire spéciale, intitulée « Promenades » » (Ville de Genève, 1993 : 10). L'appellation change en 1931, pour « Parcs et promenades », dénomination qui persiste jusqu'en 1987. Dans les années 1970, le service se mécanise car les surfaces à entretenir ne cessent de croître. Le Service des Espaces Verts et de l'Environnement (SEVE) va progressivement étendre ses compétences, agissant aussi en aval et en amont de la gestion des espaces verts. Le SEVE s'occupe aujourd'hui aussi de leur conception, de leur régénération et de leur réhabilitation.

1.2 Les parcs historiques genevois - Exemples marquants

Quantité de parcs publics genevois sont d'anciens domaines qui ont, soit été légués à la Ville, soit rachetés par cette dernière au cours du temps. C'est par exemple le cas du Parc Bertrand, domaine du XVIIe siècle – la maison de maître datant quant à elle du XVIIIe siècle – qui a été légué à la Ville en deux fois, une première partie en 1933, et la seconde en 1940. La maison de maître a ensuite été transformée en école et le parc demeure de nos jours.

D'autres domaines genevois de cette époque sont connus encore aujourd'hui pour leurs jardins, comme La Grange, Cayla, les Délices, Beaulieu, Varembé ou encore le jardin du château de Penthes. La plupart sont par la suite devenus des parcs publics, comme La Grange, Varembé, Beaulieu ou encore Tremblay (Bovay, Obergfell et Thomaïdes, 2005), lorsque le concept de jardin public se généralise au XIX^e siècle.

Le parc de la Grange

Le parc de la Grange est vraisemblablement le plus ancien parc genevois. Bien que sa villa soit du XVIII^e siècle, il s'y trouve aussi deux autres bien plus anciennes, de l'époque romaine. Les ruines de la villa de *Titus Riccius Fronto* se trouvent dans le haut du parc, les ruines des communs se trouvant plus bas. Ce site est donc apprécié depuis plus de 2000 ans.

Au XVII^e siècle, ce domaine est majoritairement agricole. Il est propriété de Jacques Franconis, rachetée par Marc Lullin en 1709, et prend alors le nom de « La Grange ». Ses fils construisent la maison de maître en 1768.

Vers 1800, le domaine de la Grange est vendu à la famille Favre qui transforme la maison ainsi que le parc pour lui donner « un aspect plus « naturel », avec étang en forme de lac alpestre, rocailles, petite orangerie devenue crémerie (1887), allées courbes, mouvements de terrain » (Marteau, 1997 : 76). La propriété est ensuite léguée à la Ville en 1918 afin qu'elle devienne un parc public à perpétuité; il est classé en 1921. C'est dans les années 1940 que la première roseraie est créée et qui fera la renommée du parc de la Grange.

Le jardin alpin de Meyrin

Comme évoqué plus haut, on assiste à un engouement pour la montagne dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Afin de permettre à un plus large public d'en apprécier les beautés, Correvon veut « *reproduire en plaine les paysages admirés dans les Alpes* » (Vonèche, 2006 : 138). Ce type de jardin a un rôle d'agrément, mais aussi pédagogique, scientifique et de protection de la flore montagnarde.

De manière à préserver les plantes de montagne et de mieux les connaître, Correvon crée aussi un jardin d'acclimatation à Plainpalais, voulant ainsi limiter le pillage des essences, déjà rares, dans les Alpes. « L'ouverture d'un jardin alpin en ville favorisa également la sensibilisation du grand public aux problèmes écologiques. [...] Véritable musée vivant, le jardin permit de mieux faire connaître la variété de la flore alpine » (Vonèche, 2006 : 138).

Le jardin alpin de Meyrin est aménagé selon la topographie du terrain avec des petits vallons et monticules garnis de rocailles et plantés d'essences alpines reliés par des chemins. Un élément constitutif du jardin alpin est la présence de l'eau qui amène de l'humidité aux plantes et permet la création de ruisseaux et de lacs miniatures, ce qui contribue à reproduire l'ambiance alpine. La présence d'un chalet et d'une fontaine renforce encore la dimension pittoresque alpine.

Parc des Bastions

Ce parc se trouve initialement entre les bastions du XVIe siècle et ceux du XVIIe siècle qui protègent la ville. Sa surface est agrandie dès 1726 avec le comblement des fossés séparant les bastions (SEVE, 1993) et il est aménagé avec des tracés géométriques et des parterres à la française. Dès lors la tradition botaniste genevoise se développe dans ce parc au XIXe siècle, en y créant un jardin des plantes. En 1902, le jardin botanique est déplacé vers la Perle du Lac, à l'emplacement que nous lui connaissons actuellement. Des travaux sont alors entrepris aux Bastions, notamment les destructions des serres et de l'Orangerie, qui préparent la place à la construction quelques années plus tard du Mur des Réformateurs. Le parc s'aménage en parc public avec une esthétique plus rationnelle et fonctionnelle. Il conserve toutefois une dimension muséologique avec le maintien des étiquetages des arbres (SEVE, 1993).

Jardin anglais

Mondialement connu et une des vitrines principales de Genève aimant se proclamer « Cité des parcs », « le jardin anglais a été entièrement gagné sur le lac dès 1854, par comblement du Port au Bois, défendu par une série de bastions, lors de la démolition des fortifications par James Fazy. On y construisit une terrasse, en bordure de laquelle on éleva plusieurs immeubles de luxe [...] Inauguré officiellement en 1869, le parc est successivement agrandi en 1870 et 1919, jusqu'à atteindre ses dimensions actuelles » (Marteau, 1997 : 135). Il est le premier parc genevois, qui comme son nom l'indique, à être planté à l'anglaise avec des arbres non-alignés, des bosquets et des rotondes.

La Rade

Ces brèves descriptions de parcs nous amènent désormais à prendre en compte une échelle plus vaste de la rade genevoise. Bien qu'elle n'ait pas toujours été pourvue de multitude d'éléments végétaux, elle a son importance dans le paysage des parcs genevois - et donc dans l'urbanisme végétal genevois - et dans cet historique pour différentes raisons.

Tout d'abord parce que la rade est le symbole même de la « promenade genevoise », en tant que point central et encerclant le lac, ensuite parce qu'elle s'est peu à peu entourée de parcs majestueux et pourvue de nombreuses allées d'arbres et de massifs.

Aujourd'hui, en la balayant du regard, une impression de verdure s'en dégage – due aux nombreux arbres – avec des points de verdure plus marqués comme le jardin anglais et l'île Rousseau, bien qu'elle soit légèrement masquée par le pont du Mont-Blanc. La rade participe donc à rendre Genève plus verte et à combler sa population et ses touristes de promenades et d'aménagements floraux.

La Rade telle que nous la voyons aujourd'hui n'a pour autant pas toujours existé sous cette forme. Elle est le fruit de gigantesques travaux d'endiguement menés en plusieurs temps. Au début du XIXe siècle, « les deux rives sont bordées de deux quais-promenades munis d'un égout collecteur et construits par remblaiement sur le lac. Un nouveau quartier d'immeubles, paré d'un hôtel de luxe, voit le jour sur la rive droite, aux Bergues, à l'emplacement des anciennes indienneries Fazy et de leur

jardin. Un pont de communication relie ce nouveau quartier à la rive gauche. Finalement, l'île de Barques est rattachée à ce dispositif par une passerelle suspendue » (El-Wakil, 2006 : 277).

Genève se tourne de plus en plus vers le lac. Les citadins et des touristes viennent s'y promener et il est temps d'entreprendre des changements pour valoriser cette zone invitant au délassement et à la promenade. « En 1850, les travaux s'engagent : le square du Mont-Blanc et son jardin intérieur, toujours actuel, sont créés sur la rive droite, tandis que sur la rive gauche, le long de la prolongation du Grand Quai, s'édifie une ligne d'immeubles cossus au centre desquels prend place l'hôtel de la Métropole. En 1854, la ville vote un crédit spécial pour permettre l'aménagement de ce qui deviendra la promenade du lac. [...] Ce jardin du Lac ou Jardin anglais connaît une extension déterminante en 1862-1863 après la construction du pont du Mont-Blanc qui prend alors sa forme et sa taille actuelle d'un peu plus de 25'000 m² » (El-Wakil, 2006 : 280).

La Rade est ensuite remise en question lors de l'Exposition nationale de 1896 et différents projets d'aménagement ont lieu comme le prolongement et l'élargissement des quais. Des platanes sont plantés le long des promenades, et ils sont garnis de pelouses, et de mobilier urbain variés tel que des statues, des bancs, des maisonnettes ou encore des rotondes.

Les quais sont aussi de plus en plus végétalisés par l'aménagement de plates-bandes, de massifs, et de rosiers et surtout la rade agrandie s'orne de parcs monumentaux sur la rive droite, donnés successivement à la Ville. Il s'agit des parcs de la Perle du lac, du parc Barton, de Mon-Repos, de l'Ariana et du Jardin botanique.

Ces parcs ne sont pas gigantesques mais réunis, ils génèrent un immense espace vert entre le lac et la rue de Lausanne. Chacun ayant été aménagé et entretenu différemment jusqu'à leur regroupement, ils réunissent un grand nombre d'essences différentes, dont de nombreux arbres exotiques et ont chacun leurs particularités paysagères.

Cet ensemble de parcs n'a cependant failli pas voir le jour. Le projet d'y construire le siège de la Société des Nations occupe alors tous les esprits et ces domaines sont pressentis comme terrain dans certains projets. La Ville reçoit successivement ces propriétés, et elle se retrouve bloquée dans ses projets. Elle

est alors contrainte de construire le bâtiment de la Société des Nations à quelques lieues de là.

C'est tout d'abord la propriété Mon-Repos qui est léguée à la fin du XIXe siècle par Plantamour et qui devient ainsi le premier parc public du bord du lac avec celui de l'Ariana, qui le jouxte, et qui a été offert à la Ville en 1894 (Ville de Genève, 1993 : 10). Même si tout s'annonçait initialement sous de bons augures pour le projet de la Société des Nations, Alexandra Barton-Peel vient perturber le projet en refusant de léguer « sa propriété pour compléter les terrains de la Perle du Lac et de la villa Moynier, afin d'y construire le Palais des Nations » (Marteau, 1997 : 85). Lorsqu'elle meurt, elle la lègue à la Confédération helvétique avec les conditions suivantes : ne pas couper les arbres et ne pas partager la propriété. Cette dernière devient le parc Barton.

1.3. La nature en ville à Genève au XXe siècle

Nouvelles formes d'aménagement dans les parcs du XX^e siècle

Un éclectisme puisant son inspiration dans les différents jardins historiques va peu à peu s'imposer à Genève. Par exemple, dans les années 1950, des paysagistes anglais œuvrent au Creux-de-Genthod et s'inspirent simultanément des jardins historiques genevois classiques et de leurs ornements et « renverse la hiérarchie d'origine, orientant désormais en direction du lac la composition » (Bovay, Obergfell et Thomaïdes, 2005 : XI).

De manière plus générale, on peut dire que de nouvelles formes d'espaces verts apparaissent pendant le XX^e siècle et peuvent être scindées en deux catégories principales : la démocratisation des petits jardins privatifs propres à la périphérie, et l'apparition de grands espaces verts jouxtant souvent les immeubles de l'habitat concentré ou des grands ensembles (Avanchets, Beaulieu, Budé, Lignon, Vermont). Cette seconde approche se veut fonctionnelle et dans l'esprit de la Charte d'Athènes, en disposant ces grands immeubles sur des terrains « verts ».

Ces parcs sont souvent rectangulaires, possédant des formes simples, mais il y a aussi des créations originales à Genève, notamment les jardins sur les toits à Budé. Ces espaces ne supplantent pas les parcs patrimoniaux qui continuent à faire la fierté de Genève. Ils sont méticuleusement entretenus et valorisés.

Des réalisations plus contemporaines et évolutives ont été réalisées ces dernières années. Il s'agit de nouveaux parcs, de nouvelles méthodes de fleurissement, de collaboration avec des plasticiens ou encore de manifestations sous la bannière de la nature en ville et de l'espace public. Les exemples marquants et significatifs sont le parc Baud-Bovy, les « Jardins de poche » ou des manifestations comme les « Arbres en lumière » ou les « Yeux de la Ville ».

Présence de délaissés urbains et de végétation spontanée

À Genève, la tendance n'est plus aux herbicides et aux « kärchers », tuant toutes les incursions interstitielles végétales. Des micro-herbes poussent spontanément entre les pavés, des herbes s'installent dans des interstices bordant les trottoirs, d'autres dans des murs fissurés ou s'abritant sous du mobilier urbain.





Il y a aussi toutes les herbes que nous ne voyons pas – ou rarement – comme celles qui s'installent sur les toits et qui y prolifèrent indépendamment de la main de l'homme, ou celles qui se trouvent dans des lieux inaccessibles à la tonte et à l'entretien.

Comme nous le verrons plus loin, nous pensons que la présence de délaissés urbains et de friches d'importance variable en milieu urbain participe au fait que la végétation à l'allure « sauvage » soit mieux tolérée aujourd'hui. Leur importance écologique étant reconnue, ce type de paysage est peu à peu reconsidéré et peut-être ces paysages sont-ils en phase d'atteindre un nouveau statut.

Il se trouve à Genève des espaces qui ne sont ni vraiment délaissés, ni vraiment entretenus, et qui accueillent une végétation à l'allure plus spontanée, comme par exemple celle que l'on trouve de plus en plus fréquemment aux pieds des arbres. La tendance est d'y laisser pousser ce qui s'y plante, voir même d'y planter sciemment.



Les mentalités évoluent et on se rend compte que si l'on veut être plus respectueux de l'environnement, il faut aussi accepter les herbes spontanées et subspontanées. Par conséquent cela dénote la capacité d'adaptation de certaines essences végétales au milieu artificiel et minéral urbain. En effet, la plante urbaine sauvage et vagabonde va où elle veut selon ses besoins (pluviosité, humidité, aridité, luminosité, ...) vitaux, ce qui se trouve souvent être en opposition avec l'organisation redoutable et la planification des villes modernes.

La croissance urbaine permet par ailleurs la multiplication de ces petits îlots de nature spontanée ainsi qu'une palette plus large de possibilités des lieux où la végétation peut s'implanter; des micro-habitats variés permettent donc à certaines essences de s'adapter à notre climat, le climat urbain étant particulier selon les activités que génèrent les activités urbaines.

L'histoire des jardins et la nature en ville à Genève en bref

L'histoire des jardins genevois n'échappe pas au paradigme jardinier, qui matérialise d'une manière végétale le reflet d'une époque, d'une société et de ses préoccupations sur un territoire donné. Les parcs sont d'abord attenants à de grandes et nobles propriétés, puis deviennent des jardins publics, suivis de petits jardins privés et des espaces verts des grands ensembles. Il faut souligner la pérennité des jardins historiques, préservés à tout prix malgré la densité de la ville et la recherche d'espaces de construction. Ces jardins font la fierté de la ville et il faut aussi relever la diversité des essences qu'on y trouve, qui reflète la tradition botaniste séculaire qui règne à Genève. Comme nous l'a dit Luc-Eric Revilliod¹³, il y a plus d'espèces de conifères dans les parcs genevois que ceux qu'on trouve en Suisse.

Nous verrons plus loin que la nature en ville tend à être contextualisée différemment suite à la prise de conscience écologique et à une autre échelle, comme le montrent les projets du dernier Plan directeur communal ainsi que d'autres réalisations de pénétrantes de verdure. On ne peut plus opposer les différents types de parcs et les différentes formes de végétation; il faut les considérer comme une entité globale, traitée de manière locale selon les objectifs recherchés.

2. La gestion différenciée à Genève¹⁴

Le SEVE pratique et applique déjà depuis un certain temps intuitivement des gestes propres à la gestion différenciée, avant même d'avoir nommé à ce type d'entretien. C'est avec l'arrivée d'Yveline Cottu, qu'il obtient un nom, et par là même une légitimité. Elle est tout d'abord engagée pour former le SEVE à l'art de la gestion différenciée, et pour lancer sa pratique à Genève avant d'être

¹³ Directeur adjoint du SEVE.

¹⁴ Passablement d'éléments de ce chapitre proviennent d'entretiens avec le SEVE.

nommée cheffe de service fin 2004, un poste qu'elle occupe les trois années suivantes.

Les espaces verts genevois sont très diversifiés et l'ensemble des parcs ne peut être entretenu de manière standard et normalisée. Il est alors temps de mettre en route une gestion spécifique et adaptée aux contraintes du XXIe siècle, en phase avec les préoccupations contemporaines, comme l'ont déjà fait avec succès de nombreuses villes européennes. La gestion différenciée à Genève est alors inéluctable.

La gestion des espaces verts a ainsi beaucoup évolué ces dernières années et « en Ville de Genève, de nombreux services participent à la promotion et à la réalisation d'une gestion différenciée » (Administration municipale de la Ville de Genève, 2006 : 2). Selon l'administration genevoise, cette « nouvelle » forme de gestion est « un programme qui se propose d'adapter un entretien spécifique à chaque lieu pour le valoriser, permettre une expression originale de la nature et, de fait, offrir des espaces répondant à des usages divers : la méditation solitaire, la rencontre, la promenade, le sport, les bains de foule sur les quais » (Administration municipale de la Ville de Genève, 2006 : 2).

2.1 Enjeux de la gestion différenciée

Il y a selon Cottu¹⁵ différents types d'enjeux que la gestion différenciée doit prendre en compte. Il y a les enjeux écologiques qui visent à respecter les écosystèmes existants et à favoriser la biodiversité, voire à l'augmenter. Une réflexion sur les produits d'entretien (herbicides, pesticides, engrais) en accord avec les principes écologiques est aussi de mise. À Genève, les herbicides sont interdits; à la place des produits naturels de substitution sont alors utilisés selon une production intégrée.

Il y a aussi des enjeux financiers que la gestion différenciée doit prendre en compte, sachant qu'il faut faire face à des restrictions budgétaires et qu'une méthode de gestion mieux adaptée au site peut permettre des économies. Les enjeux financiers peuvent être considérés comme déclencheurs de cette

.

¹⁵ Dans son cours sur la gestion différenciée des espaces verts à l'attention du SEVE, qui m'a été transmis pas Luc-Eric Revilliod.

pratique, incitant à s'adapter et à se limiter aux tâches nécessaires pour un résultat optimal.

Les enjeux techniques sont importants car, contrairement aux idées – parfois – reçues, la gestion différenciée n'est pas synonyme de laisser-aller. Des techniques novatrices sont élaborées. La gestion spécifique à chaque espace demande une organisation redoutable et l'entretien d'espaces écologiques implique des connaissances accrues des essences plantées et du milieu dans lequel elles sont plantées, ainsi que de biologie et d'écologie.

Les enjeux humains sont intéressants car l'homme se voit repositionné par rapport à la nature. En tant qu'observateur tout d'abord mais aussi en tant qu'entrepreneur de techniques respectueuses de l'environnement; il agit désormais dans un partenariat avec la nature pour faire évoluer le paysage.

Ces principaux enjeux reflètent l'approche transversale et multicompétente de ce moyen de gestion, devant permettre de répondre à des préoccupations contemporaines voulant concilier différentes disciplines.

Objectifs

Daniel Oertli¹⁶ propose de « mieux prendre en compte la spécificité de chaque lieu, sans négliger leur vocation actuelle » (Ville de Genève, 2008 : 29). En effet, les parcs genevois sont, comme nous l'avons vu plus haut, bien souvent des créations séculaires, ce qui induit non seulement que les mœurs n'étaient pas les mêmes à l'époque de leur conception mais également que les usages ont beaucoup changé et évolué depuis. C'est notamment leur fréquentation croissante et massive qui a beaucoup évolué et qui apparaît comme une contrainte indispensable à gérer.

Il faut respecter les caractéristiques paysagères intrinsèques à chaque lieu de manière à conserver son âme. Les parcs historiques caractérisent bien cette approche et donnent ainsi un esprit à des créations contemporaines auxquelles il faut insuffler une réflexion sur le lieu et son environnement.

-

¹⁶ Actuel directeur du SEVE.

Cette forme de gestion permet aussi de singulariser l'offre en espaces verts, car l'entretien spécifique d'un parc lui permet de se distinguer des autres par son originalité. En effet, selon Oertli, le mot d'ordre est la « « diversité » : diversité des paysages urbains (grands parcs, squares, espaces verts de proximité, allées arborées, plantages urbains,...) et diversité des usages » (Ville de Genève, 2008 : 29). Il poursuit en arguant que « chaque espace mérite d'être traité pour lui-même. Et si l'entretien doit être défini pour chaque site, la végétation également doit être différenciée » (Ville de Genève, 2008 : 29).

Il est par ailleurs aussi nécessaire de se préoccuper des évolutions envisageables et de la réversibilité des aménagements effectués, car les attentes que les divers publics ont des parcs peuvent évoluer et changer rapidement, rendant l'offre obsolète et inadéquate.

Méthode

Les parcs doivent être propices à différents usages en étant attractifs et adaptés à des activités multiples et contemporaines. Ce programme d'entretien reflète bien les conceptions contemporaines de la gestion des espaces verts, cependant il rend l'aménagement des parcs très complexe si l'on veut répondre aux demandes des riverains, des politiques, des budgets, des écologistes et des divers utilisateurs pour ne citer qu'eux.

En amont de l'application sur le terrain de la gestion différenciée, une classification des différents types d'espaces à gérer est élaborée car espaces variés riment avec entretiens, usages et attentes différents. La classification du SEVE est la suivante¹⁷:

1. Espace horticole de prestige (ou horticole de prestige potentiel) :

Ce type d'espace nécessite le plus grand soin avec un fleurissement méticuleusement entretenu et une végétation précisément et fréquemment taillée et tondue. C'est le cas des massifs monumentaux comme l'horloge fleurie ou de hauts lieux d'importance historique.

¹⁷ Selon des documents du SEVE fournis par Luc-Eric Revilliod (voir annexe nº 2).

2. Espace horticole intensif (ou horticole intensif potentiel):

Ce type d'espace est soigneusement entretenu, les massifs y sont renouvelés annuellement, les pelouses fréquemment tondues et les arbustes sont taillés. C'est le cas de la majorité des parcs historiques fort fréquentés au centre-ville, comme le parc des Bastions.

3. Espace horticole semi-intensif (ou horticole semi-intensif potentiel):

Ce sont des espaces entretenus mais moins scrupuleusement que dans les deux premiers types. On y trouve des plantes à fleurissement plutôt vivace ou des arbustes, il n'y a pas de massifs annuels. Les pelouses sont tondues et nettoyées régulièrement, permettant une fréquentation variée, massive et courante de ces espaces. C'est le cas de la majorité des espaces verts urbains, utilisés comme espaces de loisirs et propices à des usages multiples.

4. Espace extensif /rustique (extensif /rustique potentiel) :

Ces espaces sont souvent composés de prairies, d'arbres et se trouvent plutôt en périphérie. Généralement de taille assez grande, ils contiennent des plantes résistantes et adaptées au lieu ainsi qu'au faible entretien, se contentant surtout d'assurer la propreté et la sécurité. Il n'y a pas de vocation écologique énoncée mais l'allure est campagnarde. Ces espaces sont voués au jeu, aux pique-niques, au sport et aux loisirs en général.

5. Espace écologique (écologique potentiel) :

Ce type d'espace a une allure similaire au type d'espace précédent mais avec une vocation écologique supplémentaire. Des observations y sont régulièrement faites, mais aussi des comptages de manière à pouvoir évaluer la biodiversité présente. Ces lieux ne sont pas forcément accessibles au public et sont souvent protégés par des barrières. Une zone de sous-bois au Bois de la Bâtie en est un exemple.

Cette classification est faite en fonction de l'usage concret du lieu, des attentes du public, mais aussi selon les moyens disponibles à l'entretien du parc. Un parc peut contenir des zones de différents types en son sein.

Après la classification effectuée, une étude approfondie du milieu est nécessaire afin de mieux connaître le terrain, ses sols et son climat pour pouvoir effectuer un choix intelligent des variétés de plantes capables de s'adapter dans l'espace considéré.

La conceptualisation est essentielle car il faut définir les espaces, leurs usages et leurs fonctions prévisibles en amont de la réalisation pour un effet réel. Si l'on veut juste donner un air écologique sans prendre en compte les tenants et les aboutissants, alors les objectifs de la gestion différenciée ne seront pas atteints et la fonction principale du parc bafouée.

Toutefois cette méthode a aussi ses limites. Il y a un temps d'adaptation et de mise en place nécessaire de la part des initiants et des techniciens qui doivent être formés et qui doivent apprendre à manier de nouvelles techniques et de nouveaux produits d'entretien. Ils doivent donc renoncer à certaines techniques longtemps appliquées et il est alors nécessaire de dépasser ses œillères. Sans oublier que le temps d'adaptation est aussi nécessaire de la part des usagers.

2.2 Entretien différencié

Applications

La gestion différenciée se distingue des entretiens horticoles et écologiques avec deux notions élémentaires pour mieux la comprendre. L'entretien horticole prodigue les soins nécessaires à une végétation plantée et choisie pour son aspect esthétique, sans prise en compte du milieu, de ses besoins et de ses contraintes. L'homme soumet la nature à sa volonté et remplace ainsi le démiurge.

L'entretien écologique quant à lui plie l'homme aux règles de la nature, n'intervenant que légèrement dans son évolution naturelle pour en gérer la dimension esthétique. Deux types d'entretien écologique peuvent se pratiquer, l'un évolutif, l'autre conservatoire qui vise à rétablir une biodiversité en imitant le milieu naturel.

Comme nous l'avons vu plus haut dans la classification, l'entretien diffère selon les classes, allant de l'ultra-intensif à l'extensif écologique. Dans les espaces extensifs, on peut dire que l'entretien est allégé, mais en aucun cas abandonné ou négligé. L'aspect plus naturel se justifie notamment par l'absence d'entretien horticole et d'essences plantées dans cette optique. L'entretien doit au minimum assurer la propreté et la sécurité du lieu, mais il doit aussi garantir la pérennité et le respect de l'écosystème.

L'entretien écologique peut s'appliquer dans les classes 3, 4 et 5 (de la classification du SEVE mentionnée ci-dessus), mais il doit être pertinent et ne peut pas s'appliquer n'importe où; il s'applique donc de préférence aux espaces extensifs. Il repose sur des principes d'observation assidue du milieu après quoi une action peut être décidée et des moyens mis en œuvre. L'entretien effectué doit être adapté à l'objectif attendu. Si l'objectif est atteint, alors la méthode est approuvée.

Le plantage de nouvelles essences est minutieusement étudié et adapté à chaque situation, tout comme les sols et l'exposition qui sont aussi scrupuleusement observés. Mais les espèces exotiques déjà présentes et ayant un intérêt botanique doivent être préservées et entretenues perpétuant ainsi la tradition botaniste genevoise et valorisant les sujets existants. Comme l'exemple que nous a confié Revilliod : au parc de l'Ariana trônent majestueusement plusieurs conifères anciens du Nouveau Monde et il serait criminel de vouloir les remplacer en prétextant une recherche d'uniformisation des essences ou de valorisation d'espèces indigènes.

La richesse botanique genevoise est particulière et il faut la conserver même si cela peut parfois être périlleux de rendre un ensemble de parcs harmonieux sans qu'ils soient uniformisés. Les parcs de la rive droite ayant chacun conservé certains de leurs aspects initiaux avant leur regroupement, le SEVE souhaite conserver leur identité respective en les respectant et en les valorisant pour certains.

Pôle de fleurissement

Concernant le fleurissement des espaces verts genevois, il est assuré par un pôle du SEVE qui lui est dédié et qui se préoccupe de maintenir une certaine homogénéité urbaine. Comme nous l'a dit Yves Fessler du SEVE, la tendance au « tutti frutti » est démodée et des grands axes sont fixés annuellement concernant les teintes obtenues par le fleurissement.

Les critères esthétiques actuels sont variés et doivent être combinés avec la notion d'efficacité. Il y a quelques années, afin d'innover et de simplifier les procédés de fleurissement, un système de séquences a été pratiqué à Genève. Ce système standardise l'entretien en créant des massifs de largeur unique

(correspondant à celle des motoculteurs) et suivant un choix d'essences plantées mais dans un ordre et une implantation aux formes variables.

Les massifs ne sont donc pas similaires car ils diffèrent en longueur, en ordre des séquences d'essences, en régularité ou encore en nombre, pouvant se recouper entre eux et créer des illusions d'optique. Ils sont donc facilement personnalisables. Cette méthode est toutefois en train d'être revue et le SEVE souhaite continuer à surprendre le public en lui proposant des aménagements plus diversifiés.

Le SEVE veut aboutir à des aménagements originaux, et à d'autres plus classiques, certains correspondant aux attentes - notamment dans les lieux de prestige - et d'autres bouleversant les représentations du public, l'invitant à être curieux. Les lieux de prestige ne sont cependant pas exclus par des métamorphoses. Par exemple le SEVE a invité en 2002 deux artistes genevois, Josée Pitteloud et Jean Stern, à réfléchir et à repenser l'horloge fleurie ainsi que l'agencement et les décors au sol des massifs des quais.

Le SEVE tient à se remettre continuellement en question pour surprendre et à être prêt à intégrer différents paramètres dans la gestion tout en suivant l'évolution des parcs et de la société pour qu'ils soient en adéquation et qu'un idéal esthétique se crée alors, en phase avec son temps.

Entretien intégré et lutte intégrée

Les produits d'entretien sont naturels, par exemple, les « 32'000 rosiers des parcs et de la rade sont entretenus selon les principes de lutte intégrée » (Administration municipale de la Ville de Genève, 2005 : 8), c'est-à-dire que les engrais et les pesticides sont naturels. Cette lutte intégrée vise aussi à traiter préventivement les végétaux avec des produits d'origine biologique, ainsi qu'à introduire des prédateurs spécifiques afin qu'ils s'occupent d'espèces nuisibles aux plantes – c'est par exemple le cas des coccinelles qui mangent des pucerons sur les rosiers du parc de la Grange.

La Ville de Genève applique aussi ses principes écologiques en amont en se fournissant principalement dans un établissement horticole – Les Bornaches à Perly - qui a récemment obtenu un label de « Production Intégrée », ce qui signifie qu'il répond à certains critères spécifiques écologiques (SEVE, 2005).

2.3. Accueil et attentes du public

Selon la lecture de différentes études et selon nos observations personnelles, ce que les citadins recherchent dans les parcs naturels, à la campagne mais aussi dans les jardins publics urbains est principalement un contact aisé avec la nature. Dans les parcs urbains, ce libre contact souhaité est agrémenté par une autre dimension recherchée très importante : celui de la proximité.

Le parc est un territoire du quotidien et non pas de l'exceptionnel comme le sont par exemple les réserves naturelles ou les espaces verts périphériques fréquentés occasionnellement. Le parc urbain du quotidien peut être le nid d'activités diverses, le jeu, la promenade et le pique-nique étant privilégiés, notamment dans les parcs de position relativement centrale et proche des zones de travail.



« Le parc est par nature un endroit calme, assimilé à un lieu propre, sans déchet, ni pollution. Dans l'imaginaire du public, il correspond à une « île verte », composée d'arbres, de pelouses et de plans d'eau, dont la mise en scène rehausse les bons côtés de la nature : apaisante, aimable et agréable » (Boutefeu, 2008 : 14). Ainsi l'espace vert urbain représente aux yeux de nombreux citadins un petit refuge de nature, une enclave composée d'arbres, d'herbes ou d'autres végétaux invitant à la pause, au retrait du stress urbain, ou invitant tout simplement à pouvoir s'asseoir un instant – spécialement concernant les personnes âgées désireuses de pouvoir ponctuer leur périple par des pauses.

3. Les prairies fleuries¹⁸

Un des angles d'action de la gestion différenciée est d'intégrer des prairies fleuries dans des parcs publics, leur donnant ainsi une allure campagnarde et réinsérant un type de paysage rural en milieu urbain. L'exemple des prairies fleuries nous paraît emblématique pour illustrer les préoccupations écologiques et la fin de la dualité ville - campagne.

3.1. Qu'est-ce qu'une prairie fleurie?

Une prairie fleurie ressemble à l'image idéale que l'on se fait d'un champ, pourvu de hautes herbes et parsemé de fleurs variées à l'allure champêtre. Dans notre cadre, une prairie fleurie est un espace choisi dans lequel a été semé un mélange de graines de fleurs poussant facilement et nécessitant peu d'entretien. Idéalement, ces prairies doivent évoluer vers la description susmentionnée.

Les prairies fleuries, contrairement aux prés de fauche ou aux gazons fleuris qui sont des espaces herbeux ou engazonnés qui n'ont simplement pas été tondus, sont quant à elles sciemment conceptualisées et prévues. À Genève, on en trouve dans certains parcs du centre-ville ou en périphérie. Elles sont généralement de petite surface et nous verrons plus loin qu'elles ne sont pour l'instant pas encore pérennes ce qui induit que leur localisation n'est pas encore très précise et immuable. Des terrains peu fréquentés sont localisés, leurs expositions et qualités sont observées et si les conditions sont réunies, des mélanges spécifiques de graines sont semés pour qu'il y pousse une prairie fleurie.



¹⁸ Chapitre essentiellement basé sur les propos de Luc-Eric Revilliod du SEVE.

Depuis quand cela se fait-il?

On trouvait déjà des prairies à l'allure fleurie, mais il s'agissait alors plutôt de prés de fauche, à Genève jusque dans les années 1970. La fauche des parcs se faisait encore partiellement par des agriculteurs qui venaient faire les foins dans les parcs. Avec la venue de la mécanisation de l'entretien des parcs du SEVE et la baisse de qualité des foins récoltés (déchets, chiens), ces prés de fauche sont devenus de plus en plus rares dans le paysage urbain genevois.

Avec de nouvelles pratiques urbaines, notamment celle de flâner dans les parcs en y investissant les pelouses, ainsi que l'abrogation de l'interdiction de fréquenter les pelouses en 1986 à Genève, l'entretien des pelouses devient intensif et doit pouvoir accueillir une fréquentation massive et croissante.

Bien que des gazons fleuris ou prés de fauche soient apparus ça et là de temps à autre au gré des saisons et des objectifs de fleurissement du SEVE, on peut dire que la gestion différenciée a participé à (r)amener ce type de paysages urbains dans les parcs genevois en y semant des prairies fleuries.

Évolution

Le SEVE veut ainsi faire évoluer certaines pelouses vers un fleurissement naturaliste, saisonnier, régional et à caractère plus rustique. Cela nécessite tout d'abord des semis, et deux tontes annuelles de manières à favoriser la tombée des graines pour favoriser le cycle des semis. Selon Fessler, c'est principalement un mélange de graines d'essences indigènes du plateau suisse qui est semé, le plus utilisé étant le « Prairie fleurie Original CH » qui se compose de graminées et d'une cinquantaine d'espèces de fleurs sauvages différentes, bisannuelles et vivaces.

Dans un premier temps, ces prairies ont une allure de champs abandonnés, des pancartes explicatives sont donc volontairement placées de façon à informer le public que ces prairies sont en devenir, que leur allure actuelle n'est que provisoire et qu'un peu de patience est nécessaire pour pouvoir admirer la prairie fleurie.



Le visage d'une prairie fleurie se modifie au cours de l'année. L'aspect attendu et souhaité ne dure que quelques mois lorsque le fleurissement se déploie. Après la fauche, il se présente sous la forme d'une prairie grossièrement tondue, puis évolue à son rythme.



Si elle pérenne, l'évolution de la prairie va aussi s'observer au fil des années. Avec l'égrainement lors de la fauche, les espèces se replantent d'elles-mêmes et leur évolution leur appartient ; la venue d'autres espèces est aussi fort probable. Si ce sont des espèces non désirées, elles peuvent alors être supprimées selon la volonté des maîtres d'entretien qui gardent un œil vigilant sur l'évolution des prairies fleuries.

On peut parfois deviner les différents sols présents sur le terrain semé selon ce qui y pousse allégrement ou non. Des espèces s'y plairont plus que d'autres et proliféreront en conséquence.

Localisation

Ces prairies sont dans une phase expérimentale, sachant que certains lieux s'y avèrent peu propices. Pour l'instant leur pérennité est passablement menacée par un éventuel manque de respect de la population envers des espaces à l'allure que certains considèrent comme « négligée », mais aussi par des incursions canines et des déchets envolés s'y retrouvant involontairement. Ainsi même avec le plus grand respect de la part de la population, la survie et la pérennité des prairies fleuries n'est pas acquise.

Les lieux choisis pour l'implantation de ces prairies le sont selon l'usage, le sol et l'exposition de la zone envisagée pour en faire un « pré naturaliste ». Il y a aussi d'autres classes de prairies s'apparentant plutôt à des gazons fleuris ou à des prés de fauche. Ils sont effectivement séparés en différentes classes, chacune correspondant à un nombre de tonte et à un semis particulier (ou à l'absence de semis). Selon les décisions prises en amont, apparaîtront alors soit des pairies fleuries soit des gazons fleuris.

Chaque année, de nouveaux sites dans les parcs genevois sont désignés pour être garnis en prairies fleuries et aménagés de la sorte. Certaines prairies ne passent pas le cap de la survie annuelle, victimes d'un taux de fréquentation trop élevé ou d'un emplacement inadapté à leur longévité.

Ces deux dernières années, des prairies fleuries ont été semées au Parc Barton, au Parc des Eaux-Vives, au Bois-de-la-Bâtie, au Parc des Cropettes, au Parc des Franchises, au Parc de la Grange et à la Perle du Lac. Les bords de l'Avenue d'Aïre ainsi qu'une zone sur le Quai du Seujet ont aussi été

ensemencés par le mélange de graines des prairies fleuries, même s'il ne s'agit pas de « prairies » à proprement parler, mais la démarche et l'esthétique recherchés sont similaires.

3.2 Caractéristiques des prairies fleuries

Ces prairies contribuent à rendre les parcs moins artificialisés autant dans leur forme, leur fonctionnement que dans leur entretien. Elles transfigurent des petites parcelles du parc urbain en lui amenant un caractère un brin rustique, naturellement champêtre et à consonance plus naturelle. Cette allure campagnarde participe à les « classer » dans la mouvance environnementaliste, leurs compositions végétales et leurs allures se rapprochant des idéaux naturels, et de l'idée communément admise qu'on se fait d'une « bonne nature campagnarde ». Ces représentations peuvent s'accompagner de son lot de nostalgie envers une nature de moins en moins fréquentée au quotidien et rendue moins accessible au mode de vie urbain.

L'aspect et le fonctionnement de ces prairies fleuries rappellent le cycle de la nature. Elles évoluent au gré des saisons et des années, et ne sont donc pas figées dans le temps. Elles s'adaptent aux conditions saisonnières et climatiques, risquant aussi de péricliter selon les événements météorologiques. Elles peuvent rappeler au citadin les notions d'incertitude et de temporalité.



Ces prairies se rapprochent dans leur apparence à l'image du concept de Clément du *Jardin en mouvement*, se présentant comme une prairie campagnarde évolutive. Étant donné les dimensions réduites des prairies fleuries genevoises et leur relative impersistance jusqu'à aujourd'hui, l'idée de laisser les paysages évoluer selon le bon vouloir des essences présentes nous semble encore un peu présomptueuse et inadaptée à la situation considérée.

Pour l'instant les prairies fleuries genevoises doivent déjà se faire accepter et apprendre à survivre dans un milieu urbain à priori hostile. Leur survie n'étant pas garantie, les prairies sont dorénavant fréquemment entourées de barrières de manière à leur assurer un développement évitant les incursions.

Vers de nouvelles valeurs paysagères et de nouvelles représentations?

Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, ces prairies fleuries contribuent à une forme de réhabilitation des « mauvaises herbes » en milieu urbain. La présence de ces herbes et des prairies fleuries peut être vue et analysée comme le reflet de préoccupations sociétaires en quête de durabilité et de restauration d'une nature plus « brute » longtemps ignorée, chassée ou constamment agencée.

Les valeurs paysagères évoluant avec les priorités et préoccupations propres à une époque, il semble que le regard soit désormais mieux aiguisé pour apprécier une végétation à l'allure plus spontanée, naturelle et sauvage. Ce type de nature représente l'image que l'on se fait de la nature originelle.

Cette prise de conscience s'accompagne donc de nouvelles valeurs tendant vers une attitude plus respectueuse de l'environnement et se reflète sur l'aménagement des parcs et jardins. La présence de prairies fleuries (mais aussi l'entretien et la production intégrée, ainsi que les logiques de pénétrantes de verdure) est un bon symbole de ces préoccupations contemporaines assimilées à l'écologie et appliquées à l'entretien des parcs.

À propos des représentations que les prairies fleuries peuvent susciter par leur allure, on peut dire qu'elles semblent empreintes de liberté, ce dont sont privées la majorité des compositions ornementales que nous sommes habitués à voir dans les parcs, soit barricadées, soit savamment taillées et domptées.

Ce type de paysage à l'allure « sauvage et originel » se raréfiant, il évoque naturellement un intérêt subit comme toute chose devenant exceptionnelle. Ces paysages peuvent aussi évoquer un brin de nostalgie envers une nature plus campagnarde et idéalisant un mode de vie passé et révolu.

En bref, on peut dire que ces prairies fleuries sciemment semées et entretenues amènent un petit air de campagne au visuel naturel dans les parcs genevois à dominante esthétique intensive. Les enjeux de ces prairies sont importants et reflètent les préoccupations durabilistes de Genève. Elles permettent de réduire les interventions humaines concernant son entretien, favorisent la biodiversité en milieu urbain en faisant office de refuge pour les insectes, les oiseaux et les petits mammifères et sont des formes d'aménagement à long terme, visant à la pérennité d'espaces plus naturalistes.

4. Culture et représentations

À travers ce chapitre, il s'agit de voir de quelle manière les prairies fleuries peuvent être mises en parallèle avec les dimensions représentatives qu'elles peuvent évoquer. Les représentations propres au caractère « sauvage » « insoumis » et « naturel » peuvent être vues comme emblématiques d'une société en pleine évolution. Notre société est en quête de plus de respect pour son environnement et veut agir au niveau local pour espérer des répercussions globales, influant ainsi l'avenir écologique de la planète. Mais la même société admet aussi vouloir conserver son confort et les aménités urbaines dont elle ne peut se passer et qui occupent tout l'espace, amenuisant la distinction ville - campagne.

La piste culturelle foisonne d'informations, les premières se trouvant dans une forme de réhabilitation des mauvaises herbes provoquée notamment par les prairies fleuries qui permettent d'une part de retrouver des fleurs longtemps absentes des parcs mais pourtant écologiquement intéressantes et ornementalement agréables. D'autres part, ces prairies fleuries contribuent à faire évoluer le paysage urbain vers une allure moins urbaine, brouillant encore plus la distinction de la ville et de la campagne, et démontrant l'imbrication de la nature à la ville.

4.1. Réhabilitation des « mauvaises herbes »

La gestion différenciée à caractère plus extensif et « naturaliste » et notamment la présence des prairies fleuries permet à un acteur végétal déconsidéré d'être gentiment réhabilité: les mauvaises herbes. Longtemps considérées comme inutiles sous prétexte qu'elles n'ont pas de bienfaits nutritifs ou médicinaux apparents, elles sont surtout inadaptées aux critères esthétiques et horticoles communément admis par la gestion intensive. Elles sont donc bien souvent éradiquées, chassées des parcs, des jardins et des plates-bandes.

Généralités sur les mauvaises herbes

En plus d'être considérées comme inutiles, elles sont aussi envahissantes et même menaçantes car elles sont très résistantes et ont une forte tendance à coloniser l'espace à leur disposition. « Elles poussent vite, acceptent des conditions défavorables, se multiplient rapidement grâce à des techniques variées et efficaces : vent, animaux, projection, eau et toutes les techniques de multiplication végétative [...] elles ont souvent de robustes racines pivotantes, cauchemar des jardiniers qui s'évertuent à les arracher intégralement » (Pigeat, Paye-Moissinac, 2003 : 8).

Les mauvaises herbes semblent se plaire en milieu urbain. Elles sont prêtes à investir - ou à réinvestir - les milieux humanisés et travaillés par l'homme et ses technologies. C'est ainsi que lors de chantiers où la terre est retournée, les espèces pionnières adventices colonisent ces terrains, avant même que des plantations y aient lieu. Elles ont un grand don de colonisatrices et sont capables de se semer rapidement, en quantité gigantesque et de multiples manières.



De plus, les adventices sont très solides, coriaces et sont capables de « se régénérer à partir d'un fragment de racine ou de tige. Le bêchage favorise donc leur multiplication. La difficulté les stimule. [...] Les pâquerettes et les plantains poussent mieux lorsqu'ils sont piétinés » (Pigeat, Paye-Moissinac, 2003 : 70).

Atouts écologiques

Les mauvaises herbes foisonnent de qualités, notamment écologiques. La mauvaise image qui leur est attribuée n'est plus pertinente. Les pionnières et les adventices jouent un rôle primordial et indispensable dans l'équilibre d'un milieu, et dans la reproduction – et donc la survie – des insectes, qui à leur tour, assurent la reproduction des essences végétales. Les mauvaises herbes servent de garde-manger pour des insectes et des oiseaux, tout comme pour certains hommes qui voient en elles depuis longtemps d'étonnantes vertus gustatives. Le rôle des essences indigènes est primordial car les insectes et oiseaux précités – et considérés comme nécessaires pour le bon déroulement du cycle naturel de la végétation – ne sont pas forcément friands d'espèces exotiques.

De nombreuses espèces introduites par l'homme dans un nouveau milieu participent à perturber l'équilibre, voire à envahir certaines zones dans lesquelles on les a insérées ou cultivées. Cependant le débat sur les espèces indigènes et non indigènes est vaste et nous n'allons pas l'approfondir dans notre travail.

La chasse aux mauvaises herbes tend par ailleurs à fragiliser le milieu car elles sont nombreuses à posséder un rôle stabilisateur pour le sol. En effet, bon nombre d'entre elles ont des grandes racines, qui peuvent être pivotantes, réduisant ainsi l'érosion éolienne (Pigeat, Paye-Moissinac, 2003).

Les représentations sur les mauvaises herbes

La mauvaise herbe est une invention humaine dépendant des représentations que l'on se fait de la nature, ainsi que de la culture et de l'époque concernées. « L'herbe en soit n'est pas mauvaise mais rendue mauvaise par l'homme. La mauvaise herbe est un signe des mauvais traitements que nous infligeons à la nature, une forme d'intrusion de la nature sauvage dans les espaces modifiés par l'homme » (Pigeat, Paye-Moissinac, 2003 : 98).

Elles ne sont pas aimées car elles représentent l'insoumission, la liberté et ont des relents non conventionnels et anticonformistes; c'est sans doute ce côté politiquement incorrect qui les rend d'ailleurs appréciable depuis longtemps par certains, « la mauvaise herbe est à l'image des aspirations, des imaginaires ou des conditions humaines » (Pigeat, Paye-Moissinac, 2003 : 94).

Si elles sont considérées comme mauvaises, c'est que leurs vertus n'ont pas été révélées ou ne sont pas en adéquation avec les attentes de la société concernée. Elles peuvent êtres de « bonnes » herbes si elles sont utilisées congrûment ou si on leur reconnaît des atouts. Avec la prise de conscience de leur rôle dans l'amélioration de la biodiversité en milieu urbain, les mauvaises herbes ont leur chance de retrouver leur considération.

Cette réhabilitation des mauvaises peut aussi s'expliquer par son attrait relatif au « sauvage » et nous allons voir que cette dimension-là s'inscrit dans une approche culturelle plus large intégrant l'appréciation croissante pour ces mauvaises herbes.

4.2. Attraction pour le sauvage

Ce qui est considéré comme sauvage peut avoir différentes appréciations ; nous allons reprendre ici celles que Stefulesco a utilisées dans *l'Urbanisme végétal*¹⁹ pour définir le « sauvage » :

- Ce qui se trouve et vit à l'écart des hommes.
- Ce qui n'obéit qu'aux lois de la nature et s'oppose par là à tout ce qui a pu être affecté (civilisé ou corrompu) par l'influence des sociétés humaines.
- Ce qui effraie par l'absence évidente de toute trace de civilisation.
- Se dit d'un végétal qui n'a pas fait l'objet d'une sélection.

Comme le dit Donadieu, « *l'idée de sauvage est donc une construction sociale à la formulation variable selon les cultures et les périodes de l'histoire* » (Donadieu, 1998 : 123). Les préférences des sociétés varient selon les époques, s'émerveillant tantôt pour une nature à l'aspect structuré, arrangé et contrôlé, tantôt pour une végétation à l'allure plus désordonnée, plus libre et plus sauvage.

¹⁹ Stefulesco, C. (1993). L'urbanisme végétal. Paris: Institut pour le développement forestier.

Comme nous l'avons vu dans l'historique, l'attraction pour une végétation à l'allure désordonnée est présente depuis que les jardins existent. Les Grecs idéalisent une nature à l'allure plutôt sauvage, symbolisant une nature originelle et spirituelle ; les vergers moyenâgeux sont admirés pour leurs herbes folles et les jardins anglais romantiques exaltent les sentiments à travers la présence d'une nature sublime et pittoresque.

À quelles valeurs se rapporte le sentiment de sauvage?

Le sentiment de sauvage est relatif et varie selon les angoisses propres à une époque. Avec les crises alimentaires contemporaines, les organismes génétiquement modifiés, l'uniformisation et le déclin de la campagne rurale, il est probable que le ressentiment d'uniformité monoculturale dans des dimensions disproportionnées effraie. Ce qui peut donner au paysage opposé et moins ordonné un côté rassurant.

Si l'on admet que le type de paysage sauvage interpelle et nous ramène à des préoccupations plus proches de l'environnement, alors l'allure désordonnée et plus « naturelle » rassure et illustre une bonne image de la nature, exhalée dans ses qualités, sa diversité et sa variété.

Selon Donadieu, « les nouvelles valeurs sur lesquelles repose la construction du sauvage ont été produites par le doute des citadins, tant sur la fiabilité de la ville que sur celles de l'agriculture » (Donadieu, 1998 : 125). En quelque sorte, les citadins agissent comme si une confiance envers la nature « brute » est regagnée et qu'elle représente une sorte d'ultime refuge face aux incertitudes du devenir de notre planète.

Cette attraction pour la nature sauvage est magnifiée par certains artistes, qui y voient une source d'inspiration inépuisable depuis la nuit des temps. Sans se lancer dans cette vaste thématique et voulant nous limiter au sauvage dans les jardins, nous aimerions juste nous arrêter sur un auteur, qui a justement réfléchi à la dimension du sauvage dans les jardins. Il s'agit d'Octave Mirbeau qui pense que la végétation et la nature sont cruelles et s'enchevêtrent aux pires des cruautés; les jardins sont des « mises en scène de la fureur de la nature » (Margat, 2003 : 35).

Mirbeau veut que le jardin devienne vivant et qu'il ne soit plus un ensemble de formes imitant la nature. Il considère « qu'il ne faut plus cultiver mais ensauvager nos jardins, [il] exprime le profond désenchantement qui résulte du déclin de l'idée de progrès » (Margat, 2003 : 43). Avec initialement l'image même du paradis perdu à l'esprit, le jardin se retrouve comme étant le reflet d'un malaise culturel, mal considéré et à la merci des machines.

Mirbeau s'insurge contre les jardiniers, victimes de la « machinisation » du jardin, arguant qu'ils feraient mieux de ne plus asservir les fleurs et de les laisser vivre. Selon lui, un jardin doit laisser les plantes libres de s'y multiplier. « L'activité incessante du jardinier fait de lui à la fois le producteur et le spectateur d'un jardin qu'il ne crée pas ; il participe d'un processus plus vaste que celui qu'il modèle » (Margat, 2003 : 28).

Ces propos nous semblent très intéressants car bien que pessimistes, ils ouvrent le débat sur l'asservissement des plantes, la domination humaine dans le jardin et sur les « bonnes et les mauvaises herbes » qu'il faut dompter. Bien que nous pensions que cette distinction entre « bonnes » et « mauvaises » herbes soit devenue obsolète, elle reste cependant ancrée dans les représentations.

Le sauvage effrayant ou la nature indomptable

Les concepteurs de jardins à l'allure sauvage se gardent bien de ne pas y insérer des ingrédients rappelant et éveillant des sentiments de crainte et d'effroi qui, ne l'oublions pas, composent aussi la nature. La part de nature effrayante est donc soigneusement omise, on garde ce qui est joli et rassurant. Les plantes envahissantes, incontrôlables et invasives ne sont pas présentes ou alors minutieusement et systématiquement éradiquées. On tolère le sauvage sous contrôle et sous certaines conditions, comme encadré par des barrières.

L'incontrôlable est relégué dans des enclos ou dans des réserves naturelles car nul ne sait pas de quelle manière cette nature indomptable réagit. Sa capacité d'adaptation nous dépasse et nous place face à la nécessité de la barricader pour tenter de la contrôler; les parcs d'organismes génétiquement modifiés en sont un exemple pertinent. Les incertitudes qu'ils génèrent sont telles qu'on les ceint de protections, croyant ainsi avoir un peu de maîtrise sur leur évolution.

La perception de la végétation sauvage en ville comme une construction sociale

La société urbaine se trouve extraite du milieu naturel, et vit dans un milieu artificialisé. Coupée du milieu et de son rythme naturel, la ville évolue pendant longtemps à son rythme, trépidant, puisant dans son environnement proche ou lointain les ressources nécessaires à la poursuite de son mode de vie et y rejetant ses divers déchets de manière croissante. Les préoccupations relatives à l'impact de la ville sur le milieu sont donc récentes.

Longtemps opposée à la campagne et donc à la composante végétale, la présence d'herbes et de plantes insoumises est incompatible avec la ville principalement minérale, où la présence végétale est soigneusement cantonnée et ordonnée. Ces herbes folles sont synonymes d'abandon, de laisser-aller qui sont antinomiques avec le désir de maîtrise, de domination et de bien paraître de notre société.

Selon François Terrasson, une « société exprime par son comportement ce qu'elle pense de la nature » (Terrasson, 2007 : 27). L'exploitation de la nature devenant préoccupante, les inquiétudes écologistes et durabilistes sont alors survenues pour tenter de palier, de réparer et de prévenir les dégâts déjà causés et les autres envisageables. Si l'on accepte les dires de Terrasson, on admet alors que notre société occidentale a peu respect pour la nature, y puisant des ressources de manière effrénée. Toutefois, une partie de la population prend conscience depuis quelques décennies de la gravité de la situation, s'en préoccupe et cherche des solutions.

Avec l'arrivée de la gestion différenciée et de ses acceptions écologiques, ainsi qu'avec la création de prairies fleuries, toujours en suivant les propos de Terrasson, on peut alors avancer que la société contemporaine déprécie moins la nature qu'autrefois, tente de moins la négliger, souhaite s'en occuper davantage et s'engager sur une voie plus respectueuse à son égard.

Dès lors ces mêmes herbes folles sont reconsidérées par certains, qui voient en elles une incursion d'une « vraie » nature et valorisée par les préceptes environnementaux et les drames écologiques. Elles peuvent être vues comme des symboles démontrant que tout n'est pas perdu et que, tant que les herbes poussent, la situation n'est pas encore trop catastrophique.

Une figure du bon sauvage : Les prairies fleuries

La dimension du « bon sauvage » peut s'appliquer aux prairies fleuries. Bien qu'elles puissent être décrites comme un bouquet de mauvaises herbes, elles restent sciemment semées et surveillées, ce qui les rend plus acceptables qu'une incursion de végétation spontanée non maîtrisée.

La prairie fleurie est une mise en scène de la nature sauvage qui est étudiée et préparée selon une « mise en paysage » propice à être appréciée et ressentie positivement par le public. Ce dernier sera plus à même d'accepter et de comprendre un jardin apprêté et conçu comme un « espace sauvage » tel que les prairies fleuries, alors que les délaissés urbains, et notamment les friches de tailles considérables peuvent encore effrayer de par leur nature brute (Donadieu, 2002), incontrôlée et indomptée.

Un jardin sauvage aménagé délibérément est mieux accepté parce qu'il réunit des éléments naturels évoquant des significations plutôt rassurantes d'une nature douce et non menaçante. Une prairie fleurie a en effet des atouts paysagers plutôt paisibles, calmes et agréables.

Jacques Prévert dit qu'un « vrai jardinier se découvre devant la pensée sauvage ». On peut s'interroger si le « jardin sauvage » n'est pas le stade ultime de la domination de l'homme sur la nature, voulant recréer une nature originelle de toutes pièces et faisant du sauvage l'artifice. Cette nouvelle forme d'artifice serait alors légitimée par la réhabilitation du sauvage par l'écologie et sa promotion en faveur de l'augmentation de la biodiversité.

5. Évolution des paysages des parcs urbains genevois

L'évolution des parcs genevois peut être mis en parallèle avec la prise de conscience des politiques de durabilité et la nécessité d'agir pour un développement urbain durable. Les parcs de Genève sont une vitrine pour la ville, il est d'autant plus symbolique d'y agir et d'y prendre des mesures contribuant à accompagner la Ville dans la direction d'un urbanisme végétal durable.

Certaines préoccupations contemporaines sont propres à la ville durable et peuvent être illustrées par l'évolution de l'entretien des parcs genevois, qui incarne une forme de quête de durabilité. La gestion différenciée recherche en effet une durabilité, écologique surtout, mais aussi sociale et économique.

La ville durable doit s'appréhender dans une vision plus globale, sa végétation s'inscrivant dans un tout englobant et démontrant une logique réticulaire impérative. Nous verrons plus loin les objectifs de Genève dans cette direction à travers son Plan directeur communal et la nécessité de raisonner à des échelles multiples.

La question des idéaux esthétiques actuels en matière d'aménagements végétaux est vaste et relativement imprécise car la gestion différenciée laisse beaucoup de possibilités et de portes ouvertes au niveau de l'esthétique. À Genève, une large part de l'entretien et de la valorisation esthétique est consacrée aux parcs historiques qui font la fierté de la Ville. Mais l'innovation n'est cependant pas en reste, comme nous l'avons vu avec les différents modes de fleurissement ainsi que les collaborations avec des plasticiens.

Selon Revilliod, les priorités esthétiques vont effectivement aux parcs patrimoniaux et aux lieux emblématiques, où l'attention est maximale. Cependant des procédés à une échelle plus vaste, mais influant aussi la dimension esthétique sont envisagés comme la requalification d'une ceinture verte genevoise. Le SEVE envisage aussi la possibilité de faire paître du bétail de moyenne taille dans certaines zones adéquates, ce qui contribuerait à la tonte, mais aussi à transfigurer le paysage urbain, devenant esthétiquement plutôt « rurbain ».

5.1 La gestion différenciée et le développement urbain durable

Pertinence de la gestion différenciée

La pertinence de la gestion différenciée doit être soulignée, car elle s'inscrit parfaitement dans cette logique de durabilité et de préservation patrimoniale chère à Genève, tout en prenant compte de facteurs tant écologiques, sociétaires, qu'économiques propres au développement urbain durable. Ce mode de gestion est donc adéquat aux préoccupations contemporaines, et les paysages qui en découlent en sont le reflet.

Cependant il faut parvenir à imposer les domaines de l'écologie et du social qui se trouvent souvent dominés par les idéologies économiques et politiques. La gestion différenciée est parvenue à articuler ces domaines qui s'imbriquent de manière cohérente. Il faut aussi savoir positionner les dimensions symboliques, esthétiques et phénoménologiques de conceptualisation et de construction de l'espace par rapport à l'économique et au social (Luginbühl, 2006).

Social

La dimension sociale est vaste, mais dans le cas qui nous occupe, on peut brièvement la vulgariser et considérer d'une part le parc comme un espace de rencontre et prônant la mixité sociale et d'autre part considérer la nature en ville dans son ensemble comme une condition nécessaire à un cadre de vie urbaine respectable.

L'envie de nature peut aussi être reliée à un désir de sociabilité urbaine. En effet, de part sa mixité et sa gratuité, le parc favorise les rencontres entre les différentes couches et courants urbains, offrant des possibilités de détente et de loisirs et participant ainsi à la durabilité sociale.

Économie

La dimension économique du développement durable s'illustre dans la gestion différenciée principalement par la volonté d'allier ses multiples objectifs avec des contraintes budgétaires, en faisant un entretien en adéquation aux moyens disponibles. Il ne faut cependant pas confondre économie de moyens et laisser-aller; la gestion différenciée s'atèle à entretenir les différents espaces selon leurs besoins et adapte certains espaces ou certaines pratiques selon les contraintes financières.

Écologie

La dimension écologique du développement durable est sans doute la plus évidente à cerner dans la gestion différenciée. Tout d'abord par rapport au territoire dans lequel elle s'inscrit – les parcs – mais aussi dans son approche environnementaliste, longtemps absente de l'entretien intensif propre au parc urbain. L'éradication d'herbicides ou de pesticides ainsi que l'entretien intégré

sont de bons exemples, pas forcément visibles, mais avec une forte influence sur la durabilité écologique des parcs et de leurs sols. Nous avons déjà vu que l'insertion de prairies fleuries ou d'espaces comme des sous-bois ou des lisières soigneusement moins entretenus contribue à la promotion et au développement de la biodiversité en milieu urbain.

Par conséquent, la gestion différenciée est une imbrication des trois dimensions du développement durable, qui s'influencent réciproquement, l'une s'accentuant sur les autres selon les cas de figure, une autre le faisant dans un autre cas.

5.2 Approche multiscalaire

L'approche multiscalaire est nécessaire pour mieux percevoir et comprendre ces nouveaux types de paysages issus de la gestion différenciée et de l'évolution urbaine. Certains sont plus évidents à discerner que d'autres, qui doivent quant à eux être apprivoisés par le regard et nécessitent alors un temps d'acclimatation de la part du public, en concordance avec l'évolution des représentations paysagères.

L'approche multiscalaire est aussi indispensable pour appréhender l'étendue des possibles car il y a de multiples angles d'action pour une gestion de la végétation appropriée à la durabilité végétale genevoise.

Comme la végétation sort de l'échelle du parc et enfreint les barrières pour s'engouffrer dans d'éventuelles pénétrantes de verdure et embrasser tout le paysage urbain, il faut veiller à prendre en compte les différentes échelles et jongler avec elles, en faisant des allers-et-venues entre le jardin et le paysage, entre le parc et les pénétrantes de verdure, ou encore entre la plante et la biodiversité pour appréhender l'ensemble de la problématique végétale.

La végétation sort de son enclos, les limites du jardin sont repoussées et sa finitude est remise en question. Elle sort aussi de ses carcans car elle doit être appréciée à la fois dans sa complexité végétale, fonctionnelle, écologique et ornementale, et ce, à différentes échelles.

La petite échelle d'observation des prairies fleuries a son importance. En effet, elles se trouvent parsemées ça et là dans la ville, y diffusent leurs atouts biodiversitaires, quoique pour un effet limité puisque les parcelles sont petites et peu nombreuses²⁰. Cela a néanmoins une portée considérable pour la familiarisation du public à ce type de paysage et pour l'évolution du paysage urbain en soi ; il ne faut donc en aucun cas les négliger.

Les prairies fleuries participent justement à métamorphoser des portions de parcs les rendant esthétiquement plus proches des préoccupations écologiques. Elles contribuent par là à faire évoluer les paysages urbains sur lesquels se transpose la société et dont les représentations du monde se reflètent sur le paysage aménagé, notamment sur les jardins.

Adéquation avec le Plan directeur communal

Comme déjà évoqué plus haut, on remarque que les préoccupations durables font aussi partie du Plan directeur communal, s'inscrivant par là à une échelle plus vaste que celle des parcs.

Outre l'échelle micro des prairies fleuries, il est important de ne pas séparer les exemples ponctuels des priorités et angles d'action plus globaux de la ville à l'égard de la nature en ville. Il nous faut prendre du recul sur les parcs et aborder la ville dans son ensemble en évoquant les priorités et les objectifs du Plan directeur communal en matière de « paysage et espaces ouverts »²¹.

Les objectifs du Plan directeur s'articulent en trois étapes. Il y a tout d'abord la situation géographique de la ville, qui mise beaucoup sur son image et ses paysages pour son attractivité. Ses caractéristiques naturelles, tant à l'échelle du parc que du paysage englobant sont aussi composés du lac et des montages environnantes sont donc valorisées et désormais saisies à l'échelle du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

 $^{^{20}}$ À préciser qu'à ce jour, pas d'étude précise n'a été réalisée concernant l'augmentation de la biodiversité à Genève suite à l'introduction des prairies fleuries.

²¹ Informations issues du site internet de la Ville de Genève, Plan Directeur Communal www.ville-ge.ch/geneve/amenagement/site_plan_directeur_communal/index.htm, consulté le 2 décembre 2008.

Cela nous mène à la deuxième étape qui vise à articuler les échelles du quartier, de la ville et du territoire - paysage, prenant en compte les interconnexions multiscalaires pour faire cohabiter la population et son environnement naturel sans menacer l'équilibre de ce dernier. Cela peut notamment se faire par la création d'espaces en liaison avec la ville et son territoire englobant comme les pénétrantes de verdure.

À l'échelle de la ville, les angles d'action s'orientent vers une requalification des espaces publics existants ou dans la création de nouveaux espaces verts qui soient structurants, comme avec le CEVA²² qui prévoit d'être longé par une voie verte, ou le projet Praille-Acacias-Vernets pour lequel la trame verte est centrale, structurante et en cohérence avec le territoire.

À l'échelle du quartier, les objectifs du Plan directeur communal s'axent autour d'une valorisation du « vivre ensemble » que l'espace public, s'il est bien conçu, favorise. Ainsi la présence de square ou de parcs de proximité de qualité est importante. Certains sont repensés et rénovés pour répondre aux attentes contemporaines multiples d'un quartier dense peuplé d'usagers variés. Le Parc Gourgas va par exemple bientôt être réaménagé dans cette optique.

La troisième étape de la section « paysage et espaces ouverts » du Plan directeur communal genevois vise à préserver, ainsi qu'à valoriser les bords des cours d'eau et du lac et veut concevoir le paysage comme un bien commun. Cette étape veut mettre en évidence et valoriser l'armature paysagère tout en prévoyant un réseau d'infrastructures vertes durables.

Les enjeux du Plan directeur concernant les espaces ouverts et le paysage en général sont donc de privilégier un cadre d'évolution attractif tant pour l'habitant, le visiteur, mais aussi la faune et la flore dans un milieu urbain dense. Il en va d'une recherche d'une unité à élaborer entre le cadre naturel paysager et le cadre bâti en créant un ensemble réticulaire d'espaces verts visant à incorporer les priorités environnementales de manière à restituer et conserver un équilibre ville - nature pour les générations futures.

-

²² Ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse en cours de construction.

L'échelle macro de ce plan directeur nous aide à restituer l'importance du rôle de la nature en ville et la nécessité de la saisir à différentes échelles. Les éléments abordés dans le chapitre sur l'urbanisme végétal sont alors primordiaux pour pouvoir apprécier et évaluer l'évolution des rapports entre la ville et la nature dans notre société.

5.4 Reflets sociétaires sur les parcs et jardins et la nature en ville

Comme nous l'a confié Pascal Amphoux, il est important de considérer la complexité des reflets sociétaux à travers l'approche de l' « effet de l'œuf et la poule », à savoir si les jardins influencent l'évolution de la société ou si cette dernière en prend l'initiative. Il faut également être attentif à l'effet miroir que peuvent représenter les parcs. Un rapport complexe dans notre relation au jardin pouvant être le reflet de la relation au monde de la société concernée.

Les parcs, le paysage et la société ne peuvent se penser indépendamment les uns des autres. « Ils se repoussent, s'aimantent et se défient dans l'attirance qu'ils manifestent pour la diversité de la nature et les possibilités de sa représentation. Au centre de ces choix surgit la question cruciale de la variété dans l'imitation de la nature : l'ordre visible du jardin, la construction invisible et en apparence désordonnée du paysage naturel peuvent en effet, à loisir, accueillir l'abondance de la nature ou l'économie de moyens qu'il arrive de manifester » (Duport, 2000 : 11).

Les pratiques de la nature en ville

Les pratiques contemporaines de la nature en ville sont aujourd'hui plus axées sur la pratique et moins sur le regard, qui a longtemps eut le primat, notamment dans l'usage des promenades dans les parcs. Les usagers recherchent la sociabilité, ainsi qu'une proximité sensorielle et tactile avec la nature en ville. Ils s'approprient des parts d'espaces, se les rendent familiers et tangibles. Cela peut aussi s'illustrer par le regain d'intérêt des citadins pour le jardinage, prêts à investir leurs balcons, terrasses et pieds d'immeubles de cultures maraîchères et ornementales.

Dans les cas de cultures aux pieds des immeubles, c'est aussi toute une approche de sociabilité urbaine qui se cristallise autour de l'envie de jardinage. En effet, des formes de sociabilité se créent et s'entretiennent par la familiarité avec la nature de proximité (Remy, 2004), notamment avec ce type de jardins

urbains. Les citadins recherchent des lieux où la proximité et la familiarité avec la nature est compatible avec les modes de vie urbains; ils ne veulent plus choisir entre les deux et trouvent des espaces en ville (soit pour vivre, soit pour les loisirs et le délassement) en adéquation avec leur désir de nature.

Imbriquer la ville et la nature

Comme nous l'avons vu dans le chapitre consacré à l'urbanisme végétal, la nature et la ville peuvent être mêlées de multiples manières, selon différents buts et objectifs et donc s'illustrer par une multitude d'images. Les diverses facettes de cette imbrication sont transversales à d'autres thématiques, révélatrices d'autres préoccupations contemporaines. De la même manière qu'il n'est pas concevable d'aborder la nature en ville à une seule échelle, il est aussi nécessaire de ne pas l'isoler des autres disciplines et de l'appréhender dans une réflexion transversale.

Le rapport à la nature en ville dénote des transformations et des évolutions de la vie urbaine contemporaine, concernant notamment la vie sociale. Les interactions entre le système naturel et le système social sont multiples et ont des implications réciproques, favorables ou défavorables et permettent de s'influencer.

On ne peut exclure le social du politique, de l'économique et de l'approche écologique, et il est indispensable d'avoir une vision globale et englobante, intégrant la diversité des préoccupations et des angles d'action sur lesquels on veut agir pour améliorer la qualité de vie en milieu urbain. Il faut donc considérer les multiples interférences ville - nature possibles et prendre en compte les différentes manières envisageables de requalifier la ville à l'aide de la nature.

Par conséquent on constate un brouillage des paysages urbains et campagnards, avec une dualité ville - campagne dépassée, et des préoccupations contemporaines concernant tant les urbains que les campagnards. De manière plus globale, il s'agit d'une mondialisation des problèmes, lesquels ne distinguent plus la différence entre ville et campagne.

Le rurbain

L'équilibre naturel est fragile. La présence de nature en ville, d'arbres mais aussi de végétation adéquate à son milieu, vivant à son rythme et y survivant participe à démontrer cette fragilité. Les citadins peuvent alors se rendre compte du temps de la nature, du respect et de la patience nécessaire au maintien de cet équilibre naturel. Si aucun soin n'est prodigué, la nature faillit et il est alors nécessaire de la barricader et de la muséifier pour pouvoir la conserver.

Ce type de paysage est spécialement urbain et relève de préoccupations urbaines elles aussi. « La vision tentaculaire et inquiétante du foisonnement végétal s'oppose comme plus moderne face à l'acceptation du paysage ancien. Elle arrive portée par un courant culturel urbain. Des idées, un style, une façon de faire et d'être dont l'origine se révèle urbaine » (Terrasson, 2007 : 23).

Les prairies fleuries peuvent correspondre à ce terme de « rurbain » que certains aiment utiliser pour parler du territoire en mutation et de la fin de la dualité ville - campagne. La nature en ville a certainement un rôle majeur à tenir dans cette évolution du territoire, faisant l'interface entre ces espaces en pleine évolution et jouant ainsi un rôle tampon et rendant des situations plus acceptables ou plus agréables.

La fonte de l'urbain dans le rural, la venue de la campagne dans la ville reflète bien les modes de vie contemporains et les qualités qu'on tente de leur inculquer pour rendre cette situation durable. « *Un paysage se révèle une conception du monde* » (Terrasson, 2007 : 23).

Évolution du rapport de l'homme à la nature

Comme déjà évoqué plus haut dans ce travail, on remarque une évolution claire du rapport à la nature en général, peut-être d'autant plus marquant en milieu urbain. Nous nous trouvons dans une phase où il devient nécessaire de coopérer et de collaborer avec la nature, comme une sorte de gage de durabilité et de confiance mutuelle pour la pérennité du vivant dans des conditions gérables et agréables. En s'alliant avec la nature et en profitant des échanges mutuels enrichissants, les rapports de force de la dualité homme - nature, ville - végétation s'estompent et recherchent un équilibre.

Le paysagiste doit donc s'allier et collaborer avec la nature – mais aussi avec l'entité urbaine - s'il veut créer une nature conçue de toutes pièces capable d'évoquer des sentiments et des émotions semblables à ceux que la nature « naturelle » émet. Il faut considérer le paysage urbain au même titre que les paysages « naturels » sans jugements de valeurs et en ressortir enrichit de leur imbrication.

L'homme ne doit plus avoir un rôle de dominant vis-à-vis de la nature mais de partenaire, tout en s'intégrant dans une nature plus globale. Les relations de l'homme à son territoire doivent s'appréhender tant dans un caractère de proximité que dans une dimension plus globale et planétaire, propre au développement durable.

Outre l'évolution du rapport de l'homme à la nature, il y a aussi de nouvelles formes de nature concomitantes avec des valeurs en évolution elles aussi. Notre société doit réinventer son rapport à la nature, au lieu, à la ville et à la végétation.

6. Conclusion - les parcs de Genève en quête de durabilité

Nous avons vu les bienfaits de la gestion différenciée et son adaptabilité au cas genevois qui permet de combiner l'entretien accru des massifs prestigieux et des parcs historiques tout en développant des espaces d'un style plus novateur et plus extensif ailleurs. La valorisation de l'identité des lieux est centrale, tout en y pratiquant – intensivement ou extensivement – un entretien écologique et intégré.

Nous avons vu l'influence culturelle exercée sur les perceptions de la nature en ville, notamment avec les différents degrés d'acceptions d'une nature à l'allure sauvage et déstructurée. Les représentations culturelles évoluent effectivement selon les mœurs de l'époque et ses priorités.

Restent toutefois des interrogations, notamment concernant les réactions du public et nous nous demandons jusqu'à quel point il serait prêt à suivre des pratiques d'entretien « plus » durables sachant que ses intérêts ne sont que rarement compatibles avec les intérêts écologiques. Encouragerait-il des pratiques d'entretien non-polluantes si les résultats n'étaient pas à la hauteur de

ses attentes ? Serait-il prêt et favorable à accepter d'être privé d'espaces si ceuxci sont par exemple mis en jachère ou pourvus au pâturage de bétail pendant un certain laps de temps visant à préserver temporairement des parcelles de l'usage du public ?

Il faut donc aussi s'interroger sur les pratiques à venir, la promotion d'espaces naturels et leur mise en réseau par des corridors écologiques. Les outils de la concertation interpellent aussi concernant les attentes des usagers et leur compatibilité avec non seulement les préoccupations écologiques, mais également politiques, sociales, économiques et culturelles.

CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES

Afin de clore ce travail et avant de préciser encore quelques perspectives, on peut dire que les parcs et les jardins urbains reflètent les préoccupations inhérentes à notre société. Ainsi l'introduction de la gestion différenciée et la présence de prairies fleuries participe à l'évolution des paysages urbains qui tendent vers des paysages qui nous renvoient à une image en adéquation au développement urbain durable.

Nous souhaitons suggérer quelques pistes de recherches méritant d'êtres approfondies. Il faut souligner qu'une thématique telle que la nature en ville se prête à des recherches et à des études interdisciplinaires. Une investigation sur les pratiques des parcs serait intéressante et nous aiderait à comprendre les tenants et les aboutissants de leur fréquentation. De même, une collaboration avec des biologistes, horticulteurs et botanistes serait très enrichissante et compléterait notamment les lacunes d'ordre biologique et botanique. L'apport photographique pourrait être accentué et ces hypothétiques collaborations pourraient aboutir sur un guide de la végétation en milieu urbain, proposant un panorama des différents types de nature présents en ville.

Pour conclure ce travail, nous en rappelons brièvement les grandes lignes. Nous avons vu dans la première partie de ce travail que la végétation a un fort potentiel pour améliorer la qualité écologique de la ville dans son ensemble. Elle est indissociable de la ville et possède de multiples atouts, notamment ornementaux, écologiques et récréatifs.

Dans la seconde partie, l'éventail historique des jardins nous a démontré l'importance de ces derniers pour la ville et ses habitants. Leur histoire montre que les parcs varient selon les priorités et les préoccupations d'une société à un moment donné. Nous pouvons ainsi considérer la gestion différenciée comme une méthode adaptée aux parcs contemporains et reflétant des préoccupations

et objectifs actuels inhérents à notre société voulant évoluer vers un développement urbain durable.

Dans notre étude concernant le territoire urbain genevois, nous avons vu que de nouvelles formes de végétation, notamment les prairies fleuries, participent à modifier les paysages urbains. Les représentations et les perceptions relatives à une végétation à l'allure sauvage évoluent et l'on relève une attraction envers une végétation plus propice à favoriser l'augmentation de la biodiversité en milieu urbain, intégrant la ville dans son environnement naturel de manière plus durable.

On remarque qu'il y a une évolution constante des parcs et jardins selon les époques et les sociétés qui les aménagent et que les paysages ne sont pas figés. On dénote un binôme particulièrement présent, le jardin ensauvagé et le jardin ordonné, le déstructuré s'opposant au structuré, l'extensif à l'intensif. Il y a un va-et-vient entre ces deux tendances, les jardins oscillant entre ces types, peut-être à la recherche d'une vérité, qui en l'occurrence n'existe pas, le jardin idéal étant différent pour chacun.

La tendance actuelle envers l'écologie et les préoccupations durables vise à synthétiser ces deux courants afin de concilier cette tendance avec l'entretien, la fréquentation massive et la pléthore de pratiques qui peuvent se dérouler dans les parcs. La gestion différenciée réunit ces attentes contemporaines dans nos parcs et fait évoluer ses paysages. Ce nouveau mode de gestion permet aussi à ces deux grandes tendances de s'imbriquer l'une dans l'autre et de devenir complémentaires. On constate toutefois que visuellement l'allure intensive reste dominante afin de pouvoir répondre aux multiples usages.

La dichotomie ville - campagne s'estompe et la continuité végétale tend à se frayer un chemin dans la ville, l'entourant et l'intégrant dans un plus vaste paysage qui ne sépare plus le minéral du végétal. Les aménités de la nature sont à présent aussi recherchées au sein de la ville et le citadin souhaite des espaces verts qui correspondent à ses envies et à ses besoins contemporains. Avec l'avènement du rurbain, les paysages s'enchevêtrent et se distinguent moins facilement qu'autrefois.

De notre point de vue, les paysages ne sont pas figés et ils sont en train de subir une mutation qui est fort intéressante et qui doit être suivie. La gestion différenciée va certainement évoluer et les paysages en découlant feront de même. Nous pensons que le mode de gestion défendu dans ce travail peut jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et atténuer l'enraiement des dommages que l'urbanisation fait subir à l'environnement à cause de sa forte empreinte écologique. Il faut construire une nouvelle harmonie avec le système naturel qui englobe la ville et ses habitants.

La gestion différenciée ne peut cependant pas améliorer seule la qualité urbaine, une gestion urbaine durable devant intégrer différents systèmes – sociaux, politiques, économiques, écologiques ainsi que la gestion des déchets, de l'énergie et de la mobilité pour ne citer que les plus importants - qui doivent impérativement coopérer. La gestion différenciée doit participer à cette synergie interdisciplinaire nécessaire à la durabilité urbaine et à l'insertion de la ville dans son environnement naturel. Pour une durabilité globale, l'environnement construit de la ville, ses éléments naturels ainsi que son paysage doivent s'intégrer dans un environnement plus vaste.

Iconographie

Toutes les photos ont été prises à Genève par Camille Decrey et Manon Gardiol entre l'été 2007 et l'automne 2008.

- P. 1; 91: Prairie fleurie, Perle du Lac, Automne 2007
- P. 76: Pavés, Vieille ville, Eté 2007 (gauche)
- P. 76: Végétation sous mobilier urbain, Plainpalais, Automne 2007 (droite)
- P. 77: Pied d'arbre, Servette, Automne 2007
- P. 86: Scène de jeux, Parc des Cropettes, Eté 2007
- P. 87: Prairie fleurie, Perle du Lac, Eté 2007
- P. 89: Pancarte, Perle du Lac, Eté 2007 (haut)
- P. 89: Prairie fleurie fauchée, Parc de la Grange, Automne 2008 (bas)

Bibliographie

Ouvrages

- Administration de la Ville de Genève et SPE (2002). *Développement durable, agir pour la ville de demain*. Genève : Ville de Genève.
- Administration municipale de la Ville de Genève (2005). *Agir pour la ville, ensemble : environnement urbain, cohésion sociale, culture.* Genève : Ville de Genève.
- Administration municipale de la Ville de Genève (2006). *Nature en ville et développement durable*. Genève : Ville de Genève.
- Amphoux P. et Jaccoud C. (1992). Parcs et promenades pour habiter. Étude exploratoire sur les pratiques et représentations urbaines de la nature à Lausanne. Lausanne : Institut de recherche sur l'environnement construit, Département d'architecture, EPFL.
- Bornand, C., Hoffer-Massard, F. et Vust, M. (2006). Flore de Lausanne et de sa région, 1. À la découverte de la nature en ville. Bussigny : Editions Rossolis.
- Bovay, I., Obergfell, R. et Thomaïdes, M. (2005). *Brève histoire de l'art des jardins en pays genevois*. Genève.
- Brunet, R., Ferras, R. et Théry, H. (2001). *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. (3^e éd. rév.). Paris : La Documentation Française.
- Brunon, H. (1999). *Le jardin, notre double*. Paris : Autrement.
- Clément, G. (1999). Traité succinct de l'art involontaire : textes, dessins et photographies. Paris : Sens & Tonka.
- Clément, G. (2007). Gilles Clément, une écologie humaniste. Genève : Aubanel
- Clément, G. (1997). Les libres jardins de Gilles Clément. Paris : Editions du Chêne.
- Clergeau, P. (2007). *Une écologie du paysage urbain*. Rennes : Editions Apogée.
- Dedolin, J. (2002). *Le jardin et la nature dans la cité*. Saline royale d'Arc-et-Senans, Institut Claude-Nicolas Ledoux, Arc-et-Senans.
- Donadieu, P. (2002). *La société paysagiste*. École nationale supérieure du paysage, Arles : Actes Sud.
- Donadieu, P. (1998). *Campagnes urbaines*. École nationale supérieure du paysage, Arles : Actes Sud.
- Dunnet, N. et Kingsbury, N. (2008). *Toits et murs végétaux* (2e éd. augm.). Rodez : Editions du Rouergue.
- Duport, D. (2000). Les jardins qui sentent le sauvage : Ronsard et la poétique du paysage. Genève : Droz.

- El-Wakil, L. (2006). La construction d'un site. La rade de Genève comme paysage. In Sigel, B., Waeber, C. et Medici-Mall, K. (Dirs), *Utilité et plaisir*. *Parcs et jardins historiques de Suisse*. Gollion : Infolio. 275 285.
- Eveno, C. et Clément, G. (1999). Le jardin planétaire (colloque). La Tour d'Aigue : Editions de l'Aube.
- Fishman, R. (1977). L'utopie urbaine au XX^e siècle (Ebenezer Howard, Frank Lloyd Wright, Le Corbusier). Bruxelles : Pierre Mardaga Editeur.
- Hucliez, M. (1998). Jardins et parcs contemporains, France. Paris: Telleri.
- King, R. (1980). Les paradis terrestres, une histoire mondiale des jardins. Paris : Albin Michel.
- Le Corbusier (1971). Manière de penser l'urbanisme. Paris : Gonthier.
- Le Dantec, J.-P. (2002). Le sauvage et le régulier : art des jardins et paysagisme en France au XX^e siècle. Paris : Le Moniteur.
- Loiseau, J.-M., Terrasson, F. et Trochel, Y. (1993). *Le paysage urbain*. Paris : Sang de la Terre.
- Luginbühl, Y. (2006). Habiter la nature : le jardin comme recours ; confrontation d'idéologies politiques, économiques et d'idéologies paysagistes. In Berque, A., Bonnin, P. et Ghorra-Gobin, C. (Dirs), *La Ville insoutenable*. Paris : Belin. 118-128.
- Marteau, J.-J. (1997). Quand les parcs racontent Genève. Genève : Slatkine.
- Pigeat, J.-P. et Paye-Moissinac, L. (2003). *Mauvaises herbes!* Chaumont-sur-Loire: Conservatoire international des parcs et jardins et du paysage Ferme du Château.
- Rey, A. (Dir) (1992). Le Dictionnaire historique de la langue française. Paris : Le Robert.
- Stefulesco, C. (1993). *L'urbanisme végétal*. Paris : Institut pour le développement forestier.
- Terrasson, F. (2007). La peur de la nature : au plus profond de notre inconscient, les vraies causes de la destruction de la nature. Paris : Sang de la Terre.
- Thacker, C. (1981). Histoire des jardins. Paris : Denoël.
- Van Waerbeke, J. (2006). Le motif végétal dans les regards portés par les artistes sur les périphéries parisiennes. In Berque, A., Bonnin, P. et Ghorra-Gobin, C. (Dirs), *La Ville insoutenable*. Paris : Belin. 67-77.
- Ville de Genève. (1993). *Les Parcs de Genève, 125 ans d'histoire*. Genève : Editions du Service des Espaces Verts et de l'Environnement (SEVE) de la Ville de Genève.

- Vonèche, A. (2006). Flore de montagne en pleine ville. Le jardin alpin de Meyrin. In Sigel, B., Waeber, C. et Medici-Mall, K. (Dirs), *Utilité et plaisir*. *Parcs et jardins historiques de Suisse*. Gollion : Infolio. 136 139.
- Wollf, A. (2005). La problématique de l'environnement urbain vue par un écologue. Le cas de l'Ile-de-France. In Wackermann, G. (Dir), *Ville et environnement*. Paris : Ellipses. 204-231.

Revues

- Aggéri, G. et Donadieu, P. (2003). Le retour du sauvage dans les parcs publics : un nouveau jardinage. *Les Carnets du paysage*, vol. 9 et 10, 171 187.
- Barnier, V. et Tucoulet, C. (1999). Ville et environnement, de l'écologie urbaine à la ville durable. *Problèmes politiques et sociaux*, vol. 829.
- Boutefeu, E. (2008). Ces citadins qui usent de la nature. *Espaces naturels*, vol. 21, 13-14.
- Burie, E. (2000). Gestion différenciée : où en est-on ? *Paysage Actualités, le magazine de l'aménagement des espaces publics*, vol. 231, 32-36.
- Cottu, Y. (2005). L'ennui naquit un jour de l'uniformité. Revue horticole suisse, vol. 78, 59-60.
- Cottu, Y. (2007). Le fleurissement à Genève : du pourquoi au comment. *PHM-Revue horticole*, vol. 495, 21-25.
- Daladier, C. et Soulier, N. (2003). Jardins de fenêtres. *Les Carnets du paysage*, vol 9 et 10, 291 309.
- Donadieu, P. et Fleury, A. (2003). Les jardiniers restaurent notre monde. *Les Carnets du paysage*, vol. 9 et 10, 151 169.
- Dossier « Espaces verts dans la ville, une passerelle vers la nature » (2008). *Espaces naturels*, vol. 21, 9-21.
- Lennhardt, J. (2001). Le jardin et le paysage brésiliens. À propos de Roberto Burle Marx. *Cahiers du CRICCAL*, vol. 26, 167 172.
- Margat, C. (2003). Ensauvager nos jardins. *Les Carnets du paysage*, vol. 9 et 10, 27 45.
- Publications d'architecture et d'urbanisme (2005). Dossier « Jardins ». *Revue Urbanisme*, vol. 343.
- Remy, J. (2004). La ville et la nature : de la mise à distance à l'imbrication. *Espaces et Sociétés*, vol. 118, 251-266.
- SEVE (2005). Lettre d'information du SEVE. Vol. 3.
- Ville de Genève. (2008). Nature et culture font bon ménage en milieu urbain. *Vivre à Genève*, vol 28, 8 9.

Sites internet

- Site de Gilles Clément, son site officiel

www.gillesclement.com/cat-mouvement-tit-le-Jardin-en-Mouvement, consulté le 3 septembre 2008 www.gillesclement.com/cat-jardinplanetaire-tit-le-Jardin-Planetaire, consulté le 3 septembre 2008 www.gillesclement.com/cat-tierspaysage-tit-le-Tiers-Paysage, consulté le 5 septembre 2008

- Site sur l'histoire des jardins

www.webetab.acbordeaux.fr/Etablissement/SExupery/jardins/histoire.htm, consulté le 14 septembre 2008

- Site de la Ville de Genève

- Service des Espaces Verts et de l'Environnement (SEVE) www.ville-ge.ch/dpt5/seve/seve_f.php, consulté le 6 septembre 2008 www.ville-ge.ch/dpt5/seve/parc_f.php, consulté le 7 octobre 2008
- Plan Directeur Communal www.villege.ch/geneve/amenagement/site_plan_directeur_communal/index. htm, consulté le 2 décembre 2008

Annexes

Carte des parcs de Genève



2. Classification de la gestion différenciée selon le SEVE

